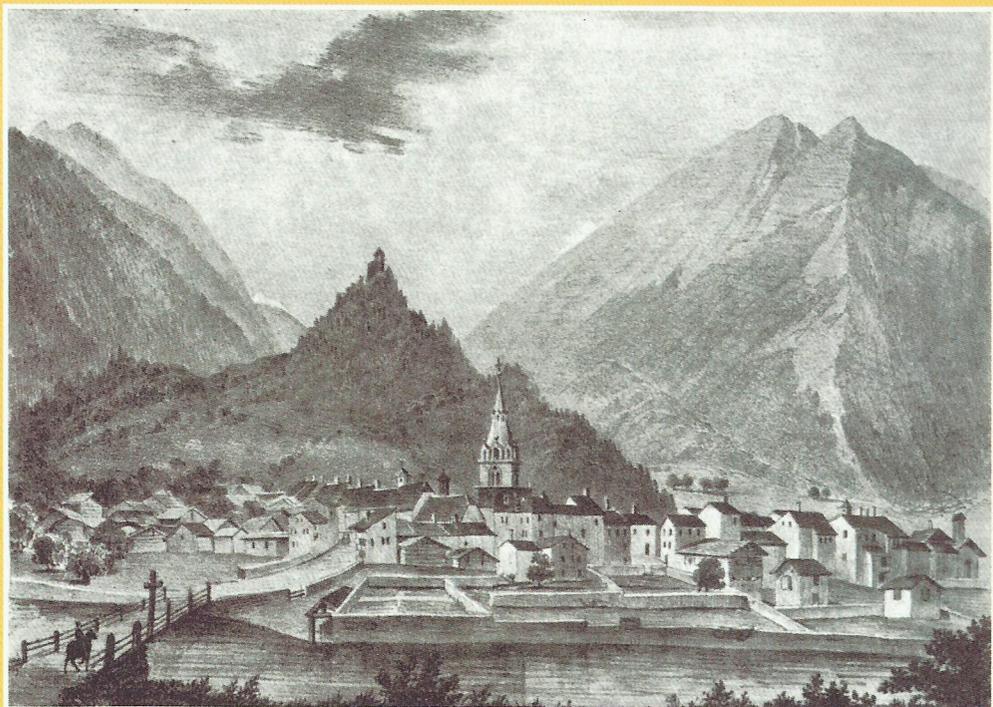


**ASSOCIATION VALAISANNE D'ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES**  
**WALLISER VEREINIGUNG FÜR FAMILIENFORSCHUNG**





Adresse de l'AVEG: AVEG/WVFF  
Elisabeth Darbellay-Gabioud  
Rte de Somlaproz  
1937 Orsières

[www.aveg.ch](http://www.aveg.ch)  
[adminaveg@aveg.ch](mailto:adminaveg@aveg.ch)

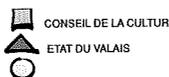
*Page de couverture:* Sembrancher, lithographie de Laurent Ritz. Saline royale d'Arc et Senans, patrimoine mondial de l'Unesco.

*Maquette, digitalisation des images, mise en pages:*  
Macgraph, Yves Gabioud, Puidoux

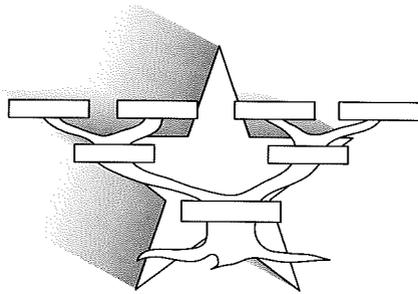
*Iconographie:*  
Hoirie Louis Lude 35, 40, 42, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 66, 67, 69, 81. Laurent Ritz 38. Centre valaisan du film et de la photographie, Martigny 63. Jean-Marc Vionnet 101, 103, 108, 111, 112. Norbert Pfaffen 114. Paul Laffay, d'après D' Bernard Truffer 118, 119.

*Impression:*  
Imprimerie de Vallorbe

*Publié avec l'appui de:*



**ASSOCIATION VALAISANNE D'ÉTUDES  
GÉNÉALOGIQUES  
WALLISER VEREINIGUNG FÜR FAMILIENFORSCHUNG**



**BULLETIN 14**

**2004**



## SOMMAIRE – INHALTSANGABE

Editorial	
<i>Editorial</i> .....	4
<i>Programme 2005</i> .....	5
<i>Jahresprogramm 2005</i> .....	5
Mot de la présidente .....	6
<i>Die Präsidentin hat das Wort</i> .....	7
ROLAND FARQUET, <i>L'admission de la famille Couchepin dans la bourgeoisie de Martigny</i> .....	9
NORBERT PFAFFEN, <i>Die Auswanderung einiger walliser Familien nach Spanien 1767</i> .....	28
LOUIS LUDE, <i>A la mémoire de Louis Lude (1892-1972), médecin en Entremont</i> .....	35
PIERRE DUBUIS, <i>L'enfer sur terre? Familles valaisannes entre 1400 et 1600</i> .....	95
JEAN-MARC VIONNET, <i>Vionnet, des sabots... à la haute couture</i> .....	100
NORBERT PFAFFEN, <i>Familienforschung bei nicht sesshaften Familien ...</i>	114
BERNARD TRUFFER, <i>Nouvelles armoires – Neue Wappen</i> .....	118
Nouveaux membres, <i>Neue Mitglieder</i> .....	120
Comité et commission de rédaction	
<i>Vorstand and Redaktionskommission</i> .....	121

---

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

# ÉDITORIAL

Amis lecteurs,

Comment? Seulement douze articles cette année?

Il n'a pas été facile d'opérer un choix: les contributions de membres de l'AVEG parviennent régulièrement, toutes pleines d'intérêt et fruits d'une recherche patiente et sérieuse. Que les personnes non publiées ne s'inquiètent pas, le bulletin prochain est déjà sur l'ouvrage!

Vous allez découvrir deux contributions en allemand: une sur l'émigration en Espagne, une seconde sur les gens du voyage. Puis vous pourrez chausser vos sabots dans la région de Monthey, frapper à la porte des bourgeois de Martigny, découvrir le sort des familles valaisannes entre 1400 et 1600.

Enfin, à travers l'hommage d'un fils à son père médecin et poète, vous allez déborder la généalogie d'une famille pour appréhender le développement de la médecine dans le canton et bien au-delà.

Ne manquez pas le programme des sorties! Bonne lecture!

*Liebe Leserinnen und Leser,*

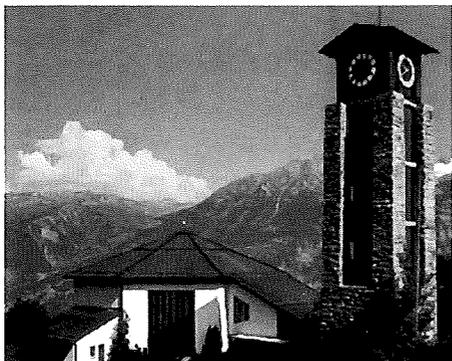
*Nur 12 Artikel dieses Jahr, wird sich der interessierte Leser sagen.*

*Es war in der Tat nicht leicht, eine Wahl zu treffen. Regelmässig senden uns Mitglieder der WVFF fundierte Artikel, Resultate langer und gründlicher Quellenforschungen. Die Autoren, deren Artikel in dieser Nummer nicht abgedruckt sind, können versichert sein: ihre Arbeiten werden im nächsten Bulletin publiziert, dessen Vorbereitung schon auf gutem Wege ist.*

*Das vorliegende Heft enthält zwei deutsche Beiträge: der eine über die Auswanderung nach Spanien, der andere über die Fahrenden oder Zigeuner. Es folgen Aufsätze über die Gegend von Monthey, über die Bürger von Martigny sowie über das Los der Familien des Wallis in den Jahren 1400 bis 1600. Schliesslich würdigt ein Sohn seinen Vater als Arzt und Dichter und dokumentiert mit der Genealogie seiner Familie die Entwicklung der Medizin im Wallis und über unsere Kantongrenzen hinaus.*

*Beachten Sie bitte auch das Programm der verschiedenen Vereinsanlässe. Angenehme Lektüre!*

# PROGRAMME 2005 – JAHRESPROGRAMM 2005



⇨ *Bürchen, 23. April* ⇨



⇨ *Ardon, 3 septembre* ⇨



⇨ *Vollèges, 29 octobre* ⇨

# MOT DE LA PRÉSIDENTE

↳ ELISABETH DARBELLAY-GABIOUD ↳

1989-2004. Quinze ans, quinze ans déjà que l'AVEG a été portée sur les fonts baptismaux un 14 octobre, dans la salle du Grand-Conseil à Sion. Depuis, la jeune société a bien prospéré puisqu'elle compte aujourd'hui près de 300 membres, de tous âges et de tous milieux. Plusieurs des premières cordées nous ont déjà quittés, mais n'est-ce pas le sort de chacun de partir un jour? Au chagrin de la séparation succède un profond sentiment de justice: tous appelés!

Petit bilan des rencontres de cette année de jubilé. Le 24 avril dernier, à Champéry, les généalogistes présents ont eu le très grand plaisir de découvrir quelques trésors du doyen de la société, M. Francis Trombert: tableaux généalogiques, cartes postales anciennes et surtout, collection des timbres d'oblitération du Chablais.

Le 11 septembre, en guise de cadeau d'anniversaire, la promenade d'école dans le Haut-Valais a permis à chacun de découvrir un des joyaux du canton: le Lötschental. Pas de barrière linguistique pour les yeux, merci Norbert!

Enfin, le 30 octobre à Chippis, à l'issue de l'assemblée générale, le régent retraité M. Michel-André Zufferey a présenté l'histoire de la bourgade, du plus loin des traces retrouvées jusqu'à son industrialisation.

Pour le reste, une pluie de mercis à mon comité pour son engagement, à Colette pour son dévouement inlassable, à M. Ammann et son personnel des archives cantonales pour leur disponibilité et leurs conseils... et surtout, à tous les généalogistes qui acceptent d'unir leurs découvertes pour recréer une vraie toile des familles valaisannes.

Aujourd'hui pourtant, mes pensées vont plutôt à tous ces Européens qui doivent inscrire «disparu en Asie» sur leur arbre de famille... et plus encore aux populations autochtones avec leurs familles amputées, leurs orphelins nouveaux, qui n'ont d'autre choix que reconstruire une vie dans un pays détruit.

# DIE PRÄSIDENTIN HAT DAS WORT

↳ ELISABETH DARBELLAY-GABIOUD ↳

*1989-2004. Fünfzehn Jahre! Ja vor 15 Jahren wurde an einem 14. Oktober im Grossratssaal zu Sitten die VWWF aus der Tauf gehoben. Seither hat sich die Vereinigung sehr gut entwickelt, zählt sie doch heute gegen 300 Mitglieder aus allen Alters- und Bevölkerungskreisen. Mehrere der ersten Stunde haben uns inzwischen schon verlassen, doch dies entspricht dem Gesetz der Vergänglichkeit, dem wir alle unterworfen sind.*

*Hier eine kleine Bilanz der Veranstaltungen dieses Jubiläumsjahres. Am 24. April in Champéry führte unser Vereinsältester, Herr Francis Trombert, den Familienforscher verschiedene Kostbarkeiten vor: Stammbäume, alte Postkarten und vor allem eine Sammlung von Poststempeln aus dem Chablais.*

*Als eigentliches Geburtstagsgeschenk kann der Ausflug am 11. September ins Lötschenthal betrachtet werden. Diese landschaftliche Augenweide lässt alle Sprachbarrieren vergessen. Danke Norbert!*

*Am 30. Oktober präsentierte uns alt Lehrer Michel-André Zufferey anlässlich der Jahresversammlung die Geschichte des Dorfes Chippis, von den Anfängen bis zur modernen Industrialisierung.*

*Ich möchte auch allen danken, die in irgendeiner Form zum Gelingen des Vereinsjahres beigetragen haben. Ein spezieller Dank geht an Colette für ihren unermüdlichen Einsatz, an Herrn Ammann und seine Mitarbeiter im Staatsarchiv für ihre Verfügbarkeit und ihre Ratschläge sowie an alle Familienforscher, die bereit sind, ihre Entdeckungen andern mitzuteilen und so ein wahres Walliser Familiennetz zu schaffen.*

*Schliesslich gehen meine Gedanken zu all jenen Europäern, die auf ihrem Stammbaum den Vermerk anbringen müssen „verschwunden in Asien“, und mehr noch zu den leidgeprüften Einheimischen mit ihren unzähligen Opfern und zu den vielen Waisenkindern, denen nichts anderes übrig bleibt, als auf den Trümmern ein neues Leben aufzubauen.*

## KALENDER

1.	Januar	Hartung, Januaris, Jenner, Jänner
2.	Februar	Hornung, Februaris, Feber
3.	März	Lenz, Lenzing, Lenzmonat, Merz
4.	April	Ostermond, Ostermonat, Aprilis
5.	Mai	Wonnemond, Wonnemonat, Maius
6.	Juni	Brachmond, Brachmonat, Brachet, Junius
7.	Juli	Heuert, Heumonat, Julius
8.	August	Ernting, Erntemonat, Augst
9.	September	Scheidling, Herbstmonat, VIIber, 7ber, 7bris (septem = sieben)
10.	Oktober	Gilbhard, Weinmonat, VIIIber, 8ber, 8bris (octo = acht)
11.	November	Nebelung, Wintermonat, Allerseelenmonat, IXber, 9ber, 9bris (novem = neun)
12.	Dezember	Christ-(Jul-)mond, Christmonat, Heiligenmonat, Schlachtmonat, Xber, 10ber, 10bris, Xbris (decem = zehn)

Quelle: Genealogisch-Heraldische Gesellschaft der Regio Basel. © 2001.

# L'ADMISSION DE LA FAMILLE COUCHEPIN DANS LA BOURGEOISIE DE MARTIGNY

✦ ROLAND FARQUET ✦

*Ce texte est tiré et adapté d'une conférence donnée le 10 octobre 2004 à Martigny dans le cadre d'une réunion de la famille Couchepin.*

L'évocation de l'implantation et des premières années de la famille Couchepin à Martigny présente un intérêt particulier parce qu'elle fournit un éclairage original sur le statut du citoyen en Valais. Cet épisode permet surtout de prendre la mesure de la mentalité prévalant naguère à l'endroit de ceux que nous appelions aujourd'hui des « extra-communautaires », ceci dans une époque de transition qui vit la fin de l'Ancien Régime et l'avènement laborieux d'un nouvel Etat de droit.

En considérant comment elle reçoit les étrangers et quelle place elle est prête à leur concéder, la communauté définit à la fois les règles qui la constituent et les limites identitaires qu'elle entend préserver. C'est à un exercice un peu similaire auquel le peuple suisse s'est adonné en septembre 2004, avec le résultat que l'on sait.

Au préalable, il n'est peut-être pas inutile de faire brièvement le point sur les Couchepin avant leur arrivée en Valais, leur absence des différents armoriaux valaisans, due à une volonté toute républicaine de ne pas porter d'armoiries, ayant eu pour effet de laisser le public dans l'ignorance ou d'accréditer des versions peu fondées.

La famille Couchepin trouve son origine à Delle, petite localité de 7 000 habitants comprise aujourd'hui dans le Territoire de Belfort, à quelques kilomètres de la frontière suisse ; les Couchepin y sont abondamment cités dès le XV<sup>e</sup> siècle et ils y ont occupé de nombreux offices, tant civils qu'ecclésiastiques.

Le premier personnage qui intéresse cette étude est Jean Jacques Couchepin (prénommé plus simplement dans les actes *Jacques*) : il naît le 18 février 1720<sup>1</sup> à Delle – la bourgade est alors située en Haute Alsace – et il est le fils d'Henri et

---

<sup>1</sup> RP Delle (copie AJJC).

de Jeanne Marion. Les pièces d'archives nous apprennent qu'il est cordonnier de métier et qu'il s'enrôle au régiment des gardes de Lorraine, dont il est porté déserteur en 1745. Sans que l'on sache ni pourquoi ni comment, on le trouve à Saint-Maurice trois ans plus tard. Il correspond avec sa famille et règle les questions relatives à l'héritage de ses parents décédés. A sa demande, un certificat<sup>2</sup> est établi à Delle pour lui servir de sauf-conduit<sup>3</sup> :

*Je, soussigné secrétaire de la Ville de Delle en Haute Alsace, certifie que Jean Jacques Couchepin, cordonnier de profession, est natif Bourgeois de ladite ville, que pendant qu'il y a demeuré a été d'une conduite sans reproches et de bonnes mœurs, qu'il est d'une parenté honnête aussi et sans reproches, que ledit Jean Jacques Couchepin n'a jamais été marié à Delle ni n'ait aucune connaissance qu'il l'ait jamais été ailleurs depuis son absence, qu'il est de la religion catholique, apostolique et romaine, en foi de quoi j'ai donné le présent certificat et ai apposé à celui-ci le sceau ordinaire de ladite ville pour servir et valoir audit Couchepin ainsi que de raison; fait à Delle, le vingt-septième jour du mois de septembre mil sept cent quarante-huit.*

*Girardin secrétaire-greffier*

Ce document est précieux pour Jacques Couchepin : âgé de 29 ans, celui-ci épouse en effet à Saint-Maurice le 7 juin 1749 Marie Pétronille Repond, âgée de 28 ans<sup>4</sup> et originaire d'Autigny, près de Fribourg. A cette occasion, le curé Louis Charléty précise bien dans son registre qu'il a été attesté «*de leur liberté et de l'honnêteté de leur vie auprès du Révérendissime Evêque par des lettres dûment signées*».

Etabli à Saint-Maurice, où Jacques est qualifié dans les actes de «*maître cordonnier*», le couple a huit enfants, auxquels il faut encore ajouter une fille qui naîtra plus tard à Martigny.

<sup>2</sup> AJJC, 27.9.1748.

<sup>3</sup> Pour des raisons de commodité, l'orthographe et la ponctuation des textes cités dans cette étude ont été adaptées et modernisées.

<sup>4</sup> RP Saint-Maurice, mariages, 7 juin 1749: *Die 7<sup>a</sup> Junii, habita a Rme Dno Sedunensi / Epo proclamationum dispensatione, matrimonis juncti sunt in facie S. Matris Ecclesiae hon. Joannes Jacoby Couchepin, urbis Delanae in superiori Alsacia, Diocesis Bisuntinae, et mod. Maria Anna Petronilla Repond, loci Ottiniaci in Cantone friburgensi, Diocesis Lausannensis; de quorum libertate et vitae honestate, prius constitit apud dictum Rmum Episcopum, litteris debite signatis. hujus matrimonii testes fuerunt Jacobus Cattelani Burgensis, et Rodolphus Girod incola Agauni, atque Ego benedictus curatus Lud. Charleti C.R.*

Plus de dix ans après son arrivée, Jacques manifeste le désir de rentrer au pays. Il reçoit, sans doute par l'intermédiaire de sa famille, l'autorisation royale désirée<sup>5</sup> :

*De par le Roi*

*Sa majesté étant informée que le sieur Jean Jacques Couchepin dit l'Espérance<sup>6</sup> natif de Delle en Haute Alsace qui ayant déserté à la Compagnie Marcoux au régiment des gardes de Lorraine le 8 octobre 1745 a été jugé par contumace le 14 avril 1747, demande à rentrer dans le Royaume pour jouir de l'amnistie accordée par ordonnance du 20 avril de l'année 1759, sans être assujetti à l'obligation de servir dans la troupe [...] Sa Majesté voulant pour bonne considération traiter favorablement ledit Jean Jacques Couchepin dit l'Espérance, Elle a ordonné et ordonne, veut et entend qu'il jouisse pleinement du pardon porté par ladite ordonnance d'amnistie quoique n'ayant rempli la condition qui y est portée dont Sa Majesté l'a relevé et dispensé sans rien [?] à conséquence à condition cependant qu'il s'établira à demeure dans le Royaume. Fait à Versailles, le 30 septembre 1759.*

*Louis [XV]*

*Boyer*

Muni de ce document, Jacques peut donc rentrer dans sa patrie ; peut-être est-ce la perspective d'avoir à y résider définitivement qui le décourage ? Quoi qu'il en soit, il choisit de rester en Valais.

Il n'existe aucun indice sur les raisons de son départ pour Martigny-Bourg, vraisemblablement en 1764 ; toutes les hypothèses sont permises et il est difficile de privilégier l'une plutôt que l'autre. Peut-être que, lassé de l'ombre des falaises agaunoises, Jacques Couchepin leur aura préféré la pleine lumière du Bourg en hiver... La première mention de la famille à Martigny apparaît en 1765 avec la naissance de Marie Pétronille, fille de Jacques et Marie Repond. Remarquons que dans les registres paroissiaux, le prieur Guisolan écrit tantôt *Couspin* ou

---

<sup>5</sup> AJJC, 30.9.1759, photocopie d'un document manuscrit original. Il porte la signature royale *Louis*, sans doute apposée par un secrétaire de la main.

<sup>6</sup> «dit l'Espérance» : nous n'avons pas d'explication à ce qui ressemble à un surnom aux armées de Jacques Couchepin.

*Couchepix*; l'orthographe *Couchepin* ne sera fixée qu'à partir de 1793 seulement sous la plume de l'érudit prieur Murith.

Les quelques pièces d'archives à disposition sont trop rares pour cerner avec précision la personnalité de Jacques Couchepin. Dans le désert des sources documentaires, on voit néanmoins qu'il figure en 1768 dans une maxe<sup>7</sup> des habitants du Bourg pour un montant de 6 batz; la mention précise «*M[ai]tre Jacques Couchepin*»: le terme, qui allait plus tard qualifier quelques générations de respectables magistrats dans la famille, désignait alors un artisan reconnu et estimé. Souvent d'ailleurs, sa profession de cordonnier – *sutor* en latin – est accolée à son nom; ce métier a par ailleurs été exercé par plusieurs de ses ancêtres à Delle. Quatre ans plus tard, il apparaît dans une liste<sup>8</sup> d'artisans du Bourg soumis à la taille pour la somme, toujours assez modeste, de 10 florins. Il ne figure par contre pas sur la liste des propriétaires taxés sur leurs biens-fonds, ni parmi les marchands taxés sur l'importance de leur commerce, ce qui atteste de la précarité de sa situation.

Durant toutes ces premières décennies passées à Martigny, les liens ne sont pas coupés pour autant avec la famille restée en France. On dispose d'éléments permettant d'affirmer que des échanges épistolaires suivis et des contacts ont lieu durant des années entre Jacques et ses trois frères, dont deux sont religieux. En mai 1790, soit en pleine tourmente révolutionnaire, Jacques, qui est alors âgé de septante ans, se fait décerner un sauf-conduit pour se rendre en France, accompagné de son beau-fils Bernard Guex; on ne connaît pas le but exact de ce voyage mais on peut lui supposer des motifs familiaux.

Une année plus tard, Jacques, ancêtre de tous les Couchepin actuels, décède au Bourg. Son épouse le suivra à 78 ans, en 1799.

Les familles d'alliance des premiers et des premières Couchepin fournissent un indice sur l'implantation rapide de la famille.

Les enfants de Jacques se marient dans les années qui suivent: Claudine épouse Tobie Guyot, du Bourg, Jacques Joseph épouse Jeanne-Marie Besse de Bagnes; Antonie épouse Jacques Bessero de Migiandone, du diocèse de Novare; Philippe

---

<sup>7</sup> AMM N° 1604.

<sup>8</sup> ACo Martigny, Fonds Martigny-Bourg, E2, *Comptes généraux de la louable Bourgeoisie de Martigny rendus par les h[onn]êtes syndics en présence des officiers et charges ayants*, fol. 315.

épouse Catherine Périnet, de Sallanches en Savoie ; Marie Pétronille épouse Bernard Guex, du Bourg ; enfin Marie-Louise épouse Jean-Baptiste Guex, du Vivier près du Bourg.

On peut également se faire une idée du milieu fréquenté par les Couchepin durant leurs premières années à Martigny en considérant les témoins qu'ils choisissent lors de leurs mariages ainsi que les parrains et marraines lors des baptêmes : avant 1800, on remarque souvent des patronymes d'autres nouveaux venus à Martigny : Métral, Ducrey, Mérioz, Meilland, Murith, Morand, ou d'origine étrangère : Quinset, Le Brun, Delaquis, Rafort, Chameil, etc. Dès 1800, signe d'une intégration croissante, l'entourage de la famille est constitué de Martignerains d'ancienne souche : on voit ainsi figurer des Saudan, Pict, Abbet, Pierroz, Farquet, Moret, Rouiller, etc.

La conquête de l'indépendance bas-valaisanne au printemps 1798 nécessite quelque activité militaire et voit la création d'une « Compagnie de la Bannière de Martigny » : à lire la liste de ses membres, on observe que cette troupe a dû constituer un ciment supplémentaire entre les anciennes et les nouvelles familles. Philippe, fils de Jacques Couchepin, en fait partie. Sous les ordres de Louis Gay, et toujours sans être bourgeois, il y côtoie les Fessler, Morand, Keller ou Ducrey, tous encore « étrangers » et les bourgeois Damay, Saudan, Yergen, Aubert, Pierroz, Farquet, Cropt, etc., simples soldats. L'engagement de cette compagnie n'est d'ailleurs pas particulièrement héroïque : elle se trouve à Sion du 5 au 10 mai puis, lorsque les choses s'enveniment, elle est redéployée vers Martigny, où son action se limite à la garde du matériel et des vivres des troupes françaises. Elle est à nouveau mobilisée l'année suivante mais ne prend pas part aux durs combats qui débouchent sur le pillage complet du Haut-Valais par les troupes françaises.

En 1799, Philippe Couchepin émerge dans la liste des habitants taxés pour un bâtiment au Bourg, de même que l'hoirie Jacques Couchepin<sup>9</sup> ; les montants dénotent sans conteste des bâtisses modestes, mais ce fait suffit à démontrer une installation durable. Il faut rappeler qu'en 1798, le Bourg compte 128 habitations pour 611 habitants (la Ville compte alors seulement 411 habitants)<sup>10</sup> ; visiblement, Philippe est un petit artisan qui tente de s'y faire une place.

---

<sup>9</sup> ACo Fonds Martigny-Bourg, E1, 17.8.1799 : *Taxe des bâtiments que possèdent [sic] chaque particulier dans le quart du Bourg*, 4<sup>e</sup> col.

<sup>10</sup> Meyer, Leo, *Les recensements de la population du Valais de 1798 à 1900*, Sion.

Au sein de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, qui regroupe la quasi-totalité des citoyens et qui joue un grand rôle dans la vie paroissiale, on voit apparaître à cette même époque les noms de quelques filles Couchepin<sup>11</sup>.

En une trentaine d'années, la famille apparaît donc socialement tout à fait intégrée. Mais administrativement une frontière importante subsiste: à son décès survenu en 1791, soit plus de quarante ans après son arrivée en Valais, Jacques Couchepin n'en est pas moins toujours qualifié dans le registre paroissial de «*français habitant Martigny*».

Il ne fait guère de doute que c'est son fils Philippe qui décide l'installation définitive de la famille à Martigny en excluant tout retour en France. Ce choix postule une admission à la Bourgeoisie, sous peine de demeurer un citoyen de seconde classe *ad aeternam*. C'est ici que débute un véritable parcours du combattant, qui a été commun à bien des familles de l'époque. Pour saisir les implications de ce problème, il faut commencer par un bref retour en arrière, car toutes ces notions sont fort anciennes.

Durant des siècles, les institutions bourgeoise et communale n'étaient pas distinctes et la Bourgeoisie n'était pas du tout cette institution quelque peu obsolète qui survit de nos jours, et que l'on devine condamnée à plus ou moins brève échéance. La Bourgeoisie d'alors, c'était tout simplement la communauté civile. A Martigny comme un peu partout en Valais, la constitution de la communauté – donc de la Bourgeoisie – intervient sans doute à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'un bref document de 1338<sup>12</sup> fait allusion à des franchises orales dont bénéficient les habitants de l'endroit. Elle se produit dans un long processus d'émancipation des communautés par rapport au pouvoir féodal.

Les conditions fixées dans les franchises de 1399<sup>13</sup> sont extrêmement simples puisqu'elles énoncent à leur article XXVIII «*Que quicōque aurat demeuré sous le mandement du lieu prédit pendant un'année tenant feu, & lieu étant*

---

<sup>11</sup> AMM Fonds complémentaire non répertorié (dépôt de 1996), *Registre de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement*, fol. 163, 1784; Christine Pict du Brocard, fol. 179, 27.5.1804; Marie-Claudine Couchepin, veuve de Thobie Guyot du Bourg; fol. 194, 1815; Marie-Pétronille Couchepin, femme de Bernard Guex.

<sup>12</sup> AMM N° 23.

<sup>13</sup> AMM N° 104 et Gremaud, Jean, «Documents relatifs à l'histoire du Vallais», dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande*, tomes XXIX à XXXIII et XXXVII à XXXIX, 8 vol. Lausanne, 1875-1898, N° 2494.

*reçu des autres Nôbles Bourgeois, & provides hommes en Bourgeois ; qui voudrat être Bourgeois, & user des libertés, & immunité des autres soit tenû, & obligé de suivre le Drappeau du predit mandement toute-fois qu'il serat necessaire de quelles conditions, & état qu'il soit (excepté les clers) ou-bien seront privé de toutes les communauté, & liberté dudit lieu »<sup>14</sup>. La communauté cherche alors avant tout à s'accroître et à renforcer ses prérogatives politiques et commerciales.*

Au fil des siècles, les conditions d'admission deviennent plus restrictives, et surtout plus onéreuses. Les bourgeois préservent ainsi les nombreux privilèges obtenus : droits commerciaux, permis d'exploitation des forêts, droits de souste et de voiturage, droits civiques évidemment, etc. A plusieurs reprises, les autres habitants se sentant victimes de vexations de tous ordres et d'une discrimination permanente, cette situation engendre des incidents et des querelles, que l'Evêque doit parfois trancher<sup>15</sup>. Au tarif d'admission exorbitant s'ajoutent des exigences de toutes sortes : fournitures de matériel militaire ou d'accessoires pour la lutte contre les incendies, corvées en tous genres ; depuis 1725, avec l'admission de Christian Yergen, hôtelier de la Grand'Maison, l'admission à la Bourgeoisie est même assortie d'une régalie particulière sous forme d'un repas à offrir aux charge-ayants de la communauté. Connaissant les mœurs locales, on peut supposer que son coût ne devait pas être négligeable.

En 1780, un des coutumiers de la Bourgeoisie présente les exigences suivantes.

*Article 15: Des habitants ou tolérés dans l'endroit  
Aucune personne non Bourgeoise soit chef de famille, ou libre, soit née dans l'endroit, soit étranger ou forain ne pourra y fixer sa demeure qu'avec la permission du Conseil, auquel il sera obligé de présenter ses lettres de franchises et bonnes mœurs, et ne sera pas reçu en qualité d'habitant mais de toléré dans l'endroit tandis qu'il se comportera bien, avec liberté au Conseil de les faire sortir quand il le jugera à propos. Les enfants d'un toléré décédé seront tenus de se représenter pour obtenir pareille permission d'y rester. Ils paieront la taille et feront les manœuvres qu'on leur imposera pour ladite tolérance, l'usage des pâturages communs et pour la*

---

<sup>14</sup> Cette traduction est celle qui figure dans un très rare petit livre intitulé *Copie / des / franchises / et / liberté / de / l'Honorable Communauté de / Martigny*, imprimé à Sion en 1722.

<sup>15</sup> AMM N<sup>os</sup> 380 et 477 notamment.

*liberté de prendre du bois sec dans les lieux permis, et paieront une maxe modérée pour leurs biens particuliers. Il leur est défendu de couper du bois dans les forêts et communs de Martigny à peine de dix florins d'amende, par tiers au chef de Police, à la Bourgeoisie et au dénonciateur applicable. Ils seront tenus de suivre le drapeau général en guerre, de se conformer aux arrêts de la Bourgeoisie, d'obéir aux charge-ayants en tout ce qui est de la Police et, en outre, ceux du Bourg, de cuire au four banal de ladite Bourgeoisie à peine d'être chassés.*

Dans les usages quotidiens, on pousse la discrimination assez loin, en n'omettant aucun détail : lors des enterrements, le marguillier a ordre « *de ne sonner pour les habitants ni la grande cloche ni les deux suivantes et aucunes pour les étrangers* »<sup>16</sup>.

A Martigny comme dans les autres cités valaisannes, un étranger est alors d'abord un toléré, *toleratus*, qui doit son droit de résidence au seul bon vouloir du Conseil bourgeoisial et que l'on peut chasser en tout temps ; puis, s'il s'est intégré et n'a pas démerité, il devient au bout de quelques années un habitant, *incolae*, statut légèrement moins précaire ; enfin, si sa conduite, morale et politique, est jugée correcte et s'il en a les moyens, il devient un bourgeois, *burgis* ou *civis*, également appelé communier, *communitatis*. En clair, un toléré peut bien payer ses impôts, effectuer ses corvées et accomplir ses obligations militaires, son seul droit se limite à observer une obéissance passive. La solution, c'est évidemment de solliciter très humblement une agrégation à la Bourgeoisie ; et surtout d'accepter un prix prohibitif.

Ce système de caste très marqué frappe les étrangers de passage, comme le baron Joseph Eschasseriaux en 1806<sup>17</sup> :

*Le peuple du Valais est divisé en trois classes : celle des bourgeois, celle des habitants, celle des tolérés. Le droit de bourgeoisie s'achète, et donne des privilèges et des immunités dont ne jouissent pas les autres citoyens. Le titre d'habitant s'achète aussi, sans faire participer aux mêmes privilèges : l'habitant supporte des charges et des taxes que le bourgeois ne connaît pas [...]. Le toléré peut être*

<sup>16</sup> *Ibid.* ACo Martigny, Fonds Martigny-Bourg, E 12.

<sup>17</sup> *Lettres sur le Valais*, par M. Eschasseriaux, Paris, 1806.

*chassé de sa commune par une décision du Conseil, ou par une volonté presque arbitraire; il possède des taxes et des charges sans jouir d'aucuns droits.*

Après avoir dénoncé le côté lucratif du droit de Bourgeoisie, Eschasseriaux conclut par une proposition plaisante, mais quelque peu utopique :

*Je dirai aussi qu'il eût été à désirer que le droit de bourgeoisie s'achetât par des talents et des vertus, plutôt qu'avec de l'argent; le droit eût été plus beau.*

Pour Philippe Couchepin, la révolution de 1798 apporte un premier espoir car le projet de Constitution<sup>18</sup> propose des dispositions clairement libérales concernant le statut des habitants. Y sont notamment réputés citoyens votants tous ceux qui, au moment de l'acquisition de l'indépendance, avaient obtenu la permission d'être domiciliés dans une commune, ce qui est le cas des Couchepin. De surcroît, l'article 28 précise que «*L'étranger devient citoyen en Valais lorsqu'il y a résidé sans interruption pendant vingt années consécutives [...]; en prêtant le serment civique, son nom sera inscrit au registre des citoyens*». Une mesure plus rapide est même envisagée: «*[...] après sept ans de domicile en Valais, l'étranger sera admis au rang des citoyens votants, s'il a acquis une propriété territoriale de six mille florins; s'il y a établi un art nouveau, une usine ou une fabrique; s'il a fait une découverte utile aux arts, aux sciences ou à l'humanité; s'il y a fertilisé mille toises carrées de montagne, ou desséché cinq cent toises d'un semblable mètre en marais, ou enfin s'il a épousé une Valaisanne*». Voilà qui va enfin résoudre le problème de Philippe Couchepin, et à moindre frais. Les circonstances en décident malheureusement autrement: cette Constitution n'a pas le temps d'entrer en vigueur et elle va rejoindre les oubliettes de l'Histoire lorsque, deux mois après, le Valais devient un canton de la République helvétique.

Dans une époque troublée, les nouvelles dispositions n'ont pas davantage l'occasion de prendre effet car, deux ans plus tard, le Valais devient cette fois-ci République indépendante, placée sous la protection de ses voisins français, helvétiques et cisalpins.

---

<sup>18</sup> *Projet de constitution pour la République du Valais*, Saint-Maurice, 3 mars 1798, publié dans Donnet, André, «Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798» dans *Vallesia*, tome XIX, 1964, p. 105.

Les conditions généreuses de 1798 se trouvent balayées ; le cadre légal est dorénavant articulé autour de l'article 18 A de la Constitution de la République du Valais du 30 août 1802 : *«Ceux qui étant citoyens actifs en Valais, aux termes des lois présentement en vigueur dans la République helvétique, sont ou se feront recevoir communiens dans une commune quelconque, suivant un mode aisé que la loi déterminera pour cette classe d'habitants»*.

Ce « mode aisé » n'est pas du goût des bourgeoisies qui ont tout à y perdre ; aussi ces louables intentions se compliquent-elles singulièrement dans la Loi d'application du 2 novembre 1802 sur les conditions et les formes de la naturalisation, laquelle place quelques obstacles de taille sur le chemin des candidats, *«considérant qu'un étranger, qui demande la naturalisation, doit offrir une garantie de son attachement au pays dont il veut être reçu citoyen, et les moyens de contribuer au soutien de la société dont il veut partager les avantages»*. Sont notamment énumérées les conditions suivantes :

*Art. 2 Les aspirants à la naturalisation devront justifier de la propriété d'un bien-fonds de la valeur de deux mille francs dans le pays.*

*Art. 3 Il sera payé par chaque étranger naturalisé une somme de mille francs à la caisse de l'Etat, et, en outre, les frais d'expédition du diplôme au bureau de la Diète, qui sont fixés à seize francs.*

*Art. 5 L'exercice de droit acquis par la naturalisation est suspendu jusqu'à ce que celui qui l'a obtenu ait été reçu communier dans le pays.*

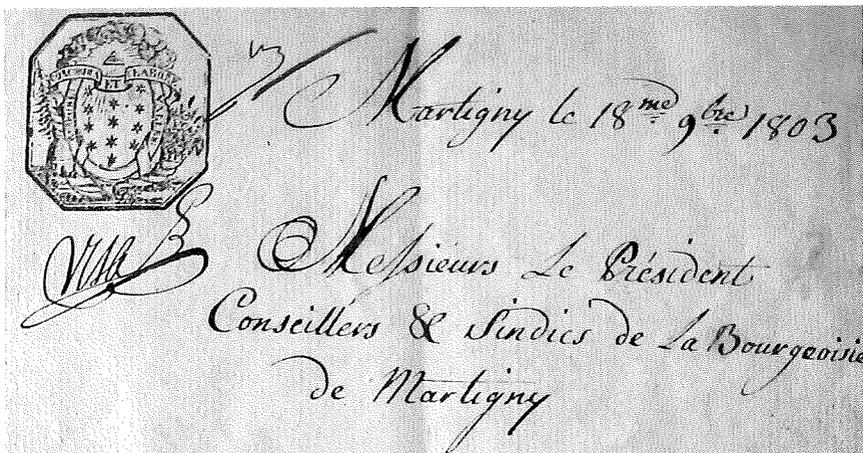
En bref, c'est confirmer que le droit communal prime toujours le droit des individus. Consciente qu'elle place la barre un peu haut et désireuse de régulariser le grand nombre d'habitants entravés par les exigences bourgeoises, la Diète promulgue la Loi du 25 mai 1803 en faveur des individus désignés par l'art. 18 de la Constitution, concernant l'admission au droit de communage, qui redéfinit les exigences d'admission à la Bourgeoisie. Pour la petite histoire, l'un des articles a une portée plutôt singulière – et que l'on ne va retrouver nulle part par la suite – car il stipule que : *«Les prétendants seront tenus de prouver que, dans leur pays natal, un citoyen Valaisan dans le même cas qu'eux serait admis, sous les mêmes conditions, à la propriété des biens d'une commune»*<sup>19</sup>. Outre

---

<sup>19</sup> Loi du 25 mai 1803, en faveur des individus désignés par l'art. 18 de la Constitution, concernant leur admission au droit de communage, art. 5.

la «générosité» dont elle témoigne, on imagine la simplicité d'application de cette exigence... Cette loi tente néanmoins de modérer les prix fixés par les bourgeoisies, notamment en permettant au requérant de recourir au Conseil d'Etat. Ces conditions avantageuses ne s'étendent toutefois pas au-delà d'un an et un jour après la publication de la Loi.

Après quelques semaines de réflexion, Philippe Couchepin décide de saisir l'occasion et écrit la lettre suivante<sup>20</sup>, sur papier timbré portant emblème de la République indépendante du Valais :



*L'accueil favorable que les respectables autorités de cette Commune m'ont constamment témoigné jusqu'ici; la bonne intelligence avec laquelle j'ai toujours eu jusqu'à présent l'agrément de vivre avec tous les individus de cette Commune; la soumission et l'obéissance avec lesquelles j'espère m'être continuellement comporté envers les sages et respectables supérieurs de cette Commune, me portent aujourd'hui à prendre la liberté de vous faire connaître les vues que j'ai conçues il y a plusieurs années de solliciter la faveur d'être agréé dans votre honorable Bourgeoisie.*

*C'est auprès de vous, Messieurs le Président, Conseillers et Syndics, que je viens dans ce moment très humblement faire cette importante demande avec prière s'il vous plaît de vouloir bien*

*l'accueillir et la favoriser de votre influence et protection auprès de l'honorable assemblée de vos commettants si vous daignez lui donner connaissance et lui soumettre l'objet de cette pétition.*

*La sagesse et la vertu dont les ministres du respectable Conseil d'aujourd'hui sont caractérisés ne me laissent aucun doute que mes très humbles prières soient exaucées si ses intérêts et ceux de la Commune sont de recevoir des nouveaux aspirants dans leur honorable Bourgeoisie.*

*C'est dans ce cas que je crois devoir faire l'offre de vingt-cinq louis pour témoignage de mon désir ardent d'être agrégé dans votre honorable Société bourgeoise.*

*Je sais qu'autre fois il en a coûté d'avantage  
à divers Particuliers qui ont eu l'honneur  
d'y être incorporés; Mais Si vous daignez  
fixer votre attention sur mes facultés  
vous conviendrez de Monneté de mes offres  
néanmoins je m'en refererai au Prévost  
qu'il vous plaira donner à l'assemblée de  
vos Comettants & quel qu'en soit le resultat  
de ma demande, Je ne Cesserai jamais de  
me distinguer par mon respect & Mon  
Obeïssance à Mes Supérieurs & d'être Leur  
Fidel - - - Serviteur Phillippe  
Douchepin*

C'est un document historique, car on reste rêveur aujourd'hui devant pareille déférence de ton chez un Couchepin...

Il faut souligner que Philippe écrit ce texte de sa main et on voit qu'il écrit bien ; ceci est révélateur car à la même époque plusieurs documents montrent que les syndics et jurés des différents quartiers formant Martigny signent presque tous encore en apposant leurs marques domestiques, « *ne sachant pas écrire* ».

Philippe Couchepin sait écrire donc, mais il compte un peu trop « juste ». Son offre n'est en effet pas très élevée. Réunis en assemblée le même jour, les bourgeois estiment à 40 louis d'or, plutôt que 25, le prix de son admission<sup>21</sup>, ce qui ne semble pas excessif dans son cas : le prix moyen des 19 candidats de cette volée d'aspirants bourgeois se monte en effet à 51 louis ; Jacques Piottaz, qui tient l'auberge de l'Ange que l'on vient de rebaptiser « auberge des Trois Couronnes », et Claude Marin Ducrey, négociant, sont taxés par exemple à 90 louis chacun.

Plusieurs candidats, dont Philippe Couchepin, rechignent à admettre le prix et font traîner les choses. On se retrouve donc deux ans plus tard avec une nouvelle demande d'agrégation. Elle est précédée d'une assemblée des chefs de famille du quartier du Bourg dont voici le protocole<sup>22</sup> :

*Lecture ayant ensuite été donnée à l'assemblée de la Loi du 25 mai [1803], de l'article 18 de la Constitution, ainsi que de la note des aspirants avec le préavis que le Conseil a mis pour le prix de leur admission au droit de Bourgeoisie, l'assemblée a de voix unanime délibéré de les recevoir sous les prix et conditions suivantes, savoir :*

- 1. Tous ceux qui seront agrégés à la société des Bourgeois de cette Commune seront tenus un chacun de planter six arbres fruitiers aux endroits qu'il leur sera indiqué et les maintiendra sains et saufs pendant six ans. A défaut ils paieront pour chaque pied manquant quarante baches. Plus planteront 20 peupliers à la campagne et la régalie que le Conseil déterminera.*

---

<sup>21</sup> AMM N° 826.

<sup>22</sup> *Ibid.* Assemblée des chefs de famille du quartier du Bourg de Martigny du 12 mai 1805 tenue en la maison de Commune en vertu de la publication faite à voix de criées ce jour-d'hui par Claivaz, curial du Conseil, au sujet de l'agrégation des nouveaux Bourgeois, ensuite de l'arrêté de l'assemblée du dit quartier du 7 avril 1805.

2. *Qu'ils feront la syndication selon l'usage, pour laquelle on leur présentera une élection de trois hommes avec un desquels ils s'arrangeront ou conviendront pour fonctionner la syndication de leur agrégation.*
3. *Qu'un chacun fournira l'armement complet d'un militaire de la Commune.*
4. *Que nul des aspirants ne sera agrégé sans qu'il réunisse les qualités requises par la Loi du 25 mai 1802 [sic] et de l'article 18 de la Constitution, ce qui restera à leur charge de [?].*

Suit la liste des candidats, le prix demandé à Philippe Couchepin a baissé et est maintenant estimé à 30 louis, ce qui le situe toujours au-dessous d'une moyenne qui se monte, pour 18 personnes citées, à 47 louis. Claude Marin Ducrey, qui n'a pas accepté non plus le prix deux ans plus tôt, a été moins judicieux : pour lui, le tarif est passé de 90 à 100 louis.

Après quelques réflexions, Philippe Couchepin reprend la plume le mois suivant pour délivrer un message un peu évasif :

*Du Bourg de Martigny, ce 24 juin 1805<sup>23</sup>,*

*Messieurs le Président, Conseillers et Syndics de la Bourgeoisie de Martigny,*

*L'accueil favorable que les respectables autorités de cette honorable Commune m'ont constamment témoigné jusqu'ici,*

*que les respectables charges-ayants du quartier du Bourg viennent m'honorer de leurs invitations sur la pétition que j'ai eu l'honneur de vous présenter il y a quelque temps,*

*dans la triste situation où je me trouve, d'une maladie de huit mois et encore toujours convalescent,*

*me fait bien faire des réflexions,*

*je vous prie, honorable et respectable Conseil, de m'accorder un délai à un marché aussi important jusqu'à mon rétablissement pour me décider, étant dans l'espoir de pouvoir l'obtenir en vous priant de jeter un coup d'œil sur ma situation.*

---

<sup>23</sup> AMM N° 829.

*Quel que soit le résultat de ma demande, je ne cesserai jamais de me distinguer par mon respect et mon obéissance à mes supérieurs et d'être leur fidèle serviteur, aux Lois et à ma Patrie naissante.*

*Votre très humble et obéissant serviteur*

*Philippe Couchepin*

Le délai de réflexion demandé va courir vraiment très longtemps, et les années vont passer.

A Noël 1810, un nouveau renversement de situation se produit: le Français Philippe Couchepin ne devient toujours pas valaisan, mais c'est le Valais tout entier qui devient français et est incorporé à l'Empire sous le nom de *Département du Simplon*. Durant quatre ans, les Valaisans iront grossir, bon gré mal gré, les armées impériales engagées un peu partout dans une Europe à feu et à sang. La plupart n'en reviendront pas. Durant ces années, les lois impériales, qui affirment l'égalité des droits entre tous les citoyens, demeurent sans écho dans les communes valaisannes.

Le 4 août 1815, le Valais est enfin intégré dans la Confédération suisse. Un pays nouveau, mais dont la Constitution prévoit toujours que les Couchepin ne jouissent d'aucun droit civil ou politique, et où ils sont mis pratiquement dans la même catégorie que les étrangers. Sur ce point, il s'agit d'un retour à la situation prévalant sous l'Ancien Régime.

Las sans doute d'attendre de meilleures conditions, Philippe Couchepin dépose le 23 juin 1816<sup>24</sup> une nouvelle demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Martigny. Durant le mois d'août, sa requête est répercutée par voie de criées dans tous les quartiers, soit le Bourg, la Ville, la Bâtiaz et Charrat, puis à la Combe au mois d'octobre. Le Conseil de la Bourgeoisie a assorti sa demande d'un préavis favorable, « *considérant que le postulant n'a cessé depuis la fixation de son domicile à Martigny de s'y conduire d'une manière satisfaisante tant sous les rapports moraux et politiques que par la pratique des vertus de notre Sainte Religion* ».

Le 29 novembre 1816<sup>25</sup>, « *considérant l'honnêteté de sa conduite, son respect des lois et des autorités* », les hautes autorités du Canton du Valais lui accordent

---

<sup>24</sup> AJJC, 10.8.1937: *Copie de papiers concernant la famille Couchepin possédés par M. Arthur Couchepin*, transcription dactylographiée établie par Me Henri Couchepin.

<sup>25</sup> *Ibid.*

tout d'abord la nationalité suisse, pour lui et pour toute sa postérité, au prix de 320 livres (suivent sur l'acte de naturalisation les signatures du Grand Bailli De Sepibus et des secrétaires Dufour et Roten). Philippe est alors citoyen suisse, mais toujours pas martignerain.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1817, au sortir de la grand'messe, Philippe Couchepin comparait dans une des salles de l'Hôpital de Martigny – soit le bâtiment dit de nos jours « l'ancienne gendarmerie », à l'avenue du Grand-Saint-Bernard – où le Respectable Conseil de la Bourgeoisie tient ses séances ordinaires. Le Conseil est présidé par Bernard Antoine Crompt et sont en outre présents : Joseph Gross, vice-président, Philippe Morand, président du dizain, Joseph Gay, notaire, et Pierre Joseph Aubert, ces trois derniers étant conseillers du quartier de la Ville ; Claude Marie Ducrey, Jean Pierre Mathey et Salomon Chevillot, conseillers du quartier du Bourg ; Jean Joseph Giroud et François Joseph Aubert, du village de Charrat, le conseiller Rouiller de la Bâtiaz étant absent.

Philippe apprend que le dépouillement des votes de l'ensemble des quartiers a eu lieu le 21 août précédent et que la majorité des suffrages lui a été favorable<sup>26</sup>.

A ce moment, Philippe Couchepin – et avec lui tous ses descendants légitimes – est solennellement reçu à perpétuité « bourgeois et communier de Martigny » et déclaré copropriétaire de tous les droits, privilèges, émoluments et biens communs aux autres bourgeois, ceci aux conditions de :

- se soumettre et d'observer fidèlement tant les lois générales du pays que les arrêts particuliers établis dans la Commune ;
- de n'intenter ni directement ni indirectement aucun procès ni chicane à la Bourgeoisie, mais au contraire de prévenir et éviter tout ce qui pourrait lui nuire ;
- de supporter comme les autres bourgeois les charges publiques ;
- de rendre aux Magistrats suprêmes et aux autorités locales non seulement le respect et l'obéissance qui leur sont dus mais encore de les prévenir dans le cas où il aurait connaissance de quelques trames qui s'ourdissent contre eux ou qui tendraient à compromettre la tranquillité et le bon ordre.

---

<sup>26</sup> Observons au passage que ce dépouillement avait précédé de trois mois l'annonce de la candidature au hameau de la Combe, dont la voix est ainsi caduque ; ceci indique bien à quel point les rapports entre ce quartier et le reste de la Commune sont déjà distants. Le fait est qu'ils n'ont guère varié depuis !

*N<sup>o</sup> 607:*  
*Philippus*  
*Couchevin*

*Philippus Couchevin. anno 1759: die  
 prima Maii Agaudi natus ex Joanne Jacobo  
 Couchevin Gallo, ex Alsacia, Burgi comarum  
 Maria Catharina Perinet uxore, anno  
 octogesimo vita cepit, die decima nona  
 mensis Junii Anni millesimi octingentesi  
 mi trigesimi octavi, Sacramentis moribunda  
 rum munitus. Simulatus est vigesima quiden  
 gto Josephus Petros c. Reg. vicarius.*

Acte de décès de Philippe Couchevin (1<sup>er</sup> mai 1759 – 19 juin 1838).

Le nouveau bourgeois prête alors serment de remplir fidèlement ses obligations. La famille Couchevin obtient donc sa pleine admission dans la communauté valaisanne, près de 70 ans après son arrivée à Saint-Maurice, et après 15 ans de procédure!

Philippe Couchevin est âgé maintenant de 57 ans, et visiblement une vie de travail l'a placé au sein de la moyenne bourgeoisie locale. Comme il sied à chaque nouveau bourgeois, il devra assumer l'année suivante la syndication de son quartier. A ce titre, il aura l'occasion d'éprouver, comme tous les Martignerains touchés par la catastrophe du Giétroz, qui survient en juin 1818, les premiers effets de la solidarité confédérale.

En 1826, «*Maître Philippe Couchevin cordonnier*»<sup>27</sup> possède une vigne aux Gérardines sur le coteau de Martigny-Combe. Entre 1820-1830, il est taxé pour plusieurs bâtiments, dont une grange derrière le Bourg. Il décède en 1838<sup>28</sup>.

Quinze ans après l'admission de la famille dans la Bourgeoisie, soit dès 1831, Joseph Gaspard, un fils de Philippe, c'est-à-dire un membre de la troisième génération, est président de la Bourgeoisie<sup>29</sup>. L'année suivante, cité comme le «*syndic*

<sup>27</sup> *Bulletin Officiel du canton du Valais*, 1826, p. 239.

<sup>28</sup> RP Martigny, décès, 19 juin 1838. La note du registre paroissial présente un petit texte qui rompt avec la monotonie des mentions habituelles et où il est indiqué que Philippe Couchevin, fils de Jacques et de Marie Repond, était né le 1<sup>er</sup> mai 1759 à Saint-Maurice; on n'oublie pas de rappeler que sa famille venait «*d'Alsace*».

<sup>29</sup> AJJC et ACo Martigny, Fonds Martigny-Bourg, Carton 1831-1834.

Couchepin»<sup>30</sup>, il fait l'acquisition d'une propriété au Bourg. Son métier de boulanger ne l'empêche pas d'occuper la fonction de «châtelain», ainsi que l'on qualifie alors le juge de première instance. Il possède une imposante maison de trois étages avec bûcher, granges et moulin<sup>31</sup>. Deux de ses sœurs tiennent une pinte au Bourg. Le tout forme le groupe de maisons situé au milieu de la rue du Bourg, exactement en face de la Maison de Commune d'alors, appelée aujourd'hui couramment «la Maison de l'Horloge».

En 1841, signe indubitable d'une aisance croissante, Joseph Gaspard est caution de l'entrepreneur Joseph Mérioiz pour la construction du bâtiment de la Grenette<sup>32</sup>.

Son fils Joseph, avocat et notaire, épouse Rosalie Gattoz, la fille de Benjamin, un des pionniers de l'enseignement mutuel en Valais. Ce couple sera à l'origine notamment de la longue série des Couchepin qui allaient occuper en l'espace d'un siècle à peu près tous les postes politiques en vue, en fournissant notamment trois présidents de commune, cinq députés au Grand Conseil, un conseiller d'Etat, deux conseillers nationaux, deux juges fédéraux, un chancelier de la Confédération et un conseiller fédéral.

Pour ce qui est du statut du citoyen en Valais, relevons simplement que les constitutions cantonales de 1839 et 1844 maintiendront la prééminence politique des citoyens bourgeois. Le bouleversement décisif découlera de la Constitution fédérale de 1848 qui, dans ses articles 41 et 42, reconnaîtra à tout citoyen suisse les mêmes droits politiques en fixant à deux ans le seuil minimal d'établissement dans la commune. En conséquence, le Valais, par la Loi cantonale du 2 juin 1851 sur le régime communal, devra s'adapter et placer en quelque sorte au même niveau la commune politique et la bourgeoisie. Autre conséquence, le Valais se pliera aux exigences fédérales concernant le délicat problème des *heimatlosen*, ces très nombreux «apatrides intérieurs»: par la loi d'exécution du 3 juin 1870, l'autorité cantonale n'aura d'autre choix que de les répartir, par voie administrative, dans les différentes bourgeoisies.

---

<sup>30</sup> *Bulletin Officiel du canton du Valais*, 1827, pp. 330-331.

<sup>31</sup> ACo Martigny, Fonds Martigny-Bourg, D6: 16 février 1839, *Taxe sur les nouvelles bâtisses et réparation des bâtiments pour revenus aux frais de la pompe*.

<sup>32</sup> ACo Fonds Martigny-Bourg, D6: *Convention passée entre le Conseil communal de Martigny-Bourg et Joseph Mérioiz au sujet de la bâtisse d'une grenette au bourg de Martigny passée le 17 septembre 1841*.

Finalement, la Révision de la Constitution fédérale de 1874 (article 43) confèrera à tous les Suisses les mêmes droits politiques, après un établissement de trois mois seulement: cette étape marquera la déchéance définitive de la bourgeoisie en tant qu'autorité politique.

Le fait que la Constitution fédérale de 1848, comme ses révisions totales de 1872, 1874 et même 1999, aient toutes été refusées par l'électorat valaisan indique bien, sur ce point comme sur tant d'autres, que les grands changements législatifs n'ont été possibles en Valais qu'en étant imposés de l'extérieur. Par un plaisant paradoxe, surtout pour un canton qui se targue volontiers de son indépendance, il semble ainsi dans le destin du Valais de n'évoluer en quelque sorte qu'à reculons et le dos au mur.

## Sources et bibliographie

### Abréviations

ACo	Archives communales, suivi de la localité
AJC	Archives de famille de M. Jean-Jules Couchepin
AMM	Archives du Conseil Mixte de Martigny
RP	Registre paroissial, suivi de la paroisse concernée

### Bibliographie

COURTEN, Paul de, *La commune politique valaisanne*, Sion, 1929.

DUBUIS, Pierre, « La préhistoire des communautés rurales dans le Valais médiéval (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) » dans *Liberté et libertés*, VIII<sup>e</sup> Centenaire de la charte des franchises d'Aoste, 1991.

FARQUET, Philippe, « Les réceptions à la Bourgeoisie de Martigny jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Annales valaisannes*, mars 1935, pp. 352-362.

FAYARD DUCHÈNE, Janine, *Les origines de la population de Sion à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Cahiers de Vallesia N° 4, Sion, 1994.

GHIKA, Grégoire, « Etat du conseil municipal et du conseil bourgeois des chefs-lieux de district du Valais romand (1848-1965) » (Introduction) dans *Annales valaisannes*, 1966, pp. 187-197.

HEUSLER, Andreas, *Rechtsquellen des Cantons Wallis*, Basel, 1890.

KÄMPFEN, Werner, « Les Bourgeoisies du Valais », traduit de l'allemand par Grégoire Ghika, dans *Annales valaisannes*, 1965, pp. 129-176.

PAPILLOUD, Jean-Henry, « Les étrangers et l'intégration du Valais au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Le Valais et les étrangers XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup>*, publié par le Groupe valaisan de sciences humaines, Sion, 1992.

ROSSA, Geneviève, *Martigny-Bourg au XIX<sup>e</sup> siècle: inventaire des bâtiments et typologie architecturale* (mémoire de licence), Université de Lausanne, 2001.

# DIE AUSWANDERUNG EINIGER WALLISER FAMILIEN NACH SPANIEN 1767

⇨ NORBERT PFAFFEN ⇨

Bereits vor der grossen Auswanderungswelle in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts haben Walliser Familien ihre Heimat verlassen, um in der Fremde ein neues Zuhause zu finden. Etwas in Vergessenheit geraten ist die im Zusammenhang mit der Besiedelung Andalusiens stattgefundene Auswanderung einiger Walliser Familien.

Im Frühjahr 1767 hatte der spanische König Karl III. den Vorschlag des bayerischen Abenteurers, Militärführers und Söldnerwerbers Johann Kaspar Thürriegel genehmigt, 6000 mitteleuropäische Kolonisten für die Besiedelung der im nördlichen Andalusien gelegenen Sierra Morena anzuwerben. In der Folge strömten Tausende von Auswanderern aus Gegenden des Deutschen Reiches (so aus dem heutigen Land Baden-Württemberg, der Pfalz, den Bistümern Mainz und Trier), aus Elsass-Lothringen, aus der Schweiz und anderen Ländern nach Spanien und liessen sich ab 1767 zuerst in der Sierra Morena, dann auch in weiter westlich zwischen Córdoba und Sevilla gelegene Siedlungsgebiete nieder. Bei den etwa 800 Kolonisten aus der Eidgenossenschaft, die nach Andalusien gelangten, handelte es sich in erster Linie um Kleinbauern, Tagelöhner und Bergbauern aus peripheren katholischen Gebieten, Angehörige einer besitzlosen oder besitzarmen Bevölkerungsgruppe, die sich aus einer wirtschaftlichen Kriesensituation heraus gegen den Widerstand der Obrigkeit und unter Umgehung entsprechender Verbote zur Auswanderung locken liessen.<sup>1</sup>

Im Wallis war es wohl vor allem der Sittener Burger Johann Joseph Andereggen, der im Auftrag Thürriegels versuchte, ausreisewillige Kolonisten zu rekrutieren. Andereggen war am 3. August 1767 zwischen Nyon und Rolle von der bernischen Polizei festgenommen worden. Im Verhör vor dem Berner Landvogt in Nyon bezeichnete er sich als 46jähriger Bürger von Sitten und gab vor, er stehe seit 24 Jahren im Regiment von Reding in Spanischen Diensten. Andereggen sagte, er reise nach Luzern, um dem dort residierenden spanischen Gesandten sein Beglaubigungsschreiben als Werber vorzulegen. Die Berner stellten Andereggen

---

<sup>1</sup> Rudolf Bolzern, „Massenauswanderung zur Zeit aufgeklärter Peuplierungspolitik: Die Auswanderung von Schweizern nach Andalusien 1767-1769 als Migrationsphänomen des 18. Jahrhunderts“ in *Itinera* Fasc. 11, 1992, S. 17.

an die Grenze und verboten ihm jede Werbetätigkeit auf ihrem Staatsgebiet. Durch diesen und ähnliche Vorfälle gewarnt, machte Bern am 10. August 1767 nebst anderen Ständen auch das Wallis auf die Gefährlichkeit solcher Werbungen aufmerksam.<sup>2</sup> Der Walliser Landrat reagierte prompt und bereits im Landratsabschied vom 9.-17. Dezember 1767 heisst es: *„Mahsen eine hohe Landsession mit vielem Missvergnügen vernehmen müssen, dass Kühne freche und vermessene Auffieren einiger betriegerischen Unterhändler und Wärber, so da gewisse gedruckte Zeddel ausstreien für die spanische Colonien, hiedurch aber die Leüth anführen und betriegen als haben Meine Grossmächtigen etc. diesem Übel und Unheil dem Vaterland zuwachsend für das künftige Einhalt zu thun und vorzubringen, bei Straf der Galeeren, hochoberkeitlich verhotten, dass keine mehr sich erfrechen und anmassen sollen, solches Gewärb zu treiben, noch für frömbden ausländischen Compagnien zu rekrutieren oder Volk in dem Land anzuwerben und die Partikularpersonen von dem untern Wallis so hinausgehen, sollen ihr Land- und Gemeind-Rechte verlieren.“*

Dass sich trotz der Verbote und den Drohungen der Regierung viele Walliser Familien bereit erklärten, nach Andalusien auszuwandern, lag auch an der listigen Geschäftstüchtigkeit Thürriegels. Er verstand es, die Vorteile einer solchen Auswanderung hervorstreichend, während die Nachteile und die Gefahren in den Hintergrund gerückt wurden. In Prospekten, die Namen wie „Glückshafen“, „Hülfreiche Hand“ oder „Reicher Schatzkasten“ trugen, machte Thürriegel den zukünftigen Kolonisten verlockende Versprechungen:

1. Die Verpflegung der Kolonisten erfolgt vom Einschiffungshafen bis zum Bestimmungsort auf Kosten der spanischen Krone.
2. Die Auswanderer werden in Kolonien oder Dörfern von 20-30 Familien angesiedelt; es werden ihnen gesunde, mit genügend Wasser versehene Ländereien angewiesen.
3. Jede Familie erhält ein eigenes Haus von einer Grundfläche von 320~360 m<sup>2</sup>.
4. Jede Familie erhält 50 Fanegas zu je 254 Pariser Quadratschuh (= ca. 33 Hektaren) günstiges Arbeitsland, ferner Land für Baumkultur, Weinbau und Bergweiden, für ihre Kühe, Schafe, Ziegen und Schweine.
5. Jedem aus drei bis vier Dörfern bestehenden Bezirk wird genügend Allmendland für Weide und Umbruch zugeteilt.

---

<sup>2</sup> Karl Zbinden „Die schweizerische kolonisatorische Auswanderung von 1767/69 nach der Sierra Morena in Spanien“, in Zeitschrift für Schweizerische Geschichte, 26. Jahrg., Heft 1, 1946.

6. Jede Familie erhält das notwendige landwirtschaftliche Inventar, und die Handwerksleute erhalten alle zur Ausübung ihrer Gewerbe notwendigen Apparate und Werkzeuge.
7. Jede Familie erhält zwei Kühe, fünf Schafe, fünf Ziegen, fünf Hühner samt einem Hahn und ein Mutterschwein. Für das erste Jahr werden den Kolonisten Getreide und Gemüse für den Unterhalt und sämtliche Sämereien zur Verfügung gestellt.
9. Es wird den Kolonisten jede Hilfe zum guten Gedeihen zugesichert.
10. Es soll bei der Landzuteilung ein Grundbuch angelegt werden.
11. Innert einer noch zu bestimmenden Frist müssen die Ländereien bebaut sein.
12. Die Kolonisten sollen für sich und ihre Nachkommen freie Grundeigentümer sein, solange sie sich einer sorgfältigen Bebauung widmen und gute Familienvorsteher sind.
13. Die Kolonisten geniessen während zehn Jahren Steuer- und Abgabefreiheit.
14. Sie geniessen für sich und ihre Nachkommen die gleichen Vorrechte wie die Spanier.
15. Bis sie sich die Landessprache angeeignet haben, sollen sie von Priestern in der deutschen Sprache betreut werden.
16. Der Wille seiner Majestät geht dahin, dass die Kolonisten mit der grössten Gastfreundschaft aufgenommen werden; ein oberster Rat wird über die getreue Durchführung dieser Versprechen wachen.
17. Die Kolonisten werden instruiert, damit sie bei der Pflege des Landbaus, der Weinkultur, der Ölproduktion usw. die besten Preise erzielen und dadurch zu Wohlstand gelangen.

Wie viele Walliser Familien Thürriegel nach Spanien locken konnte, ist leider nicht bekannt. Dem fleissigen Visper Burgerschreiber Johann Joseph Kalbermatten (1737-1790) ist es zu verdanken, dass wir wenigsten über 38 Emigranten informiert sind, die am 14. November 1767 von Visp aus das Wallis verliessen:<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Bürgerarchiv Visp, Rechnungsbuch G5.

Höchstliche Signa

Anno salutis 1767. 14. Novembris seynd von hier unterschiedliche Familien der Einwohneren als Collonisten in Spanien in die Landschaft, Siena Morena genant, abgereist under Anwerbung Hrn. Obrist Johannis Caspari von Thürrigell um diese öde und wilde Landschaft anzubauwen und zu bevölkren.

1. Als nemlichen Peter Joseph Furer ein von den Frauenzimmer hoch aestimierter Schneider gebürtig von Zermatt sambt seinem Eheweib Catharina Gasser und vier Kindern, 2 Söhn und 2 Töchtren.

2. Antonius Amacher gebürtig von Eyscholl samt seiner Ehegemahlin Barbara Venez von Saas ab Balen und 2 Kindern, 1 Sohn und 1 Tochter.

3. Joseph Kluser gebürtig von Simpilen samb seiner Ehegemahlin Maria Zimmermann von Visp und 1 Tochterli.

4. Lorenz Imoberdorf gebürtig von Urlichen aus Gombs sambt seinem Weib Theresia Biner von Selkigen und einer halb gewaxene Tochter.

5. Johannes Egs gebürtig von Selkigen aus Gombs sambt seinem Sohn.

6. Joseph Spilmatter von Underwalden sambt seinem Weib und 5 Kindern, 2 Söhn, 3 Töchtren.

7. Johannes Martinus Hengiler von Schweiz sambt Weib und 2 Kindern, 1 Sohn und 1 Tochter.

Anno salutis 1767 14. Novembris seynd von hier unterschiedliche Familien der Einwohneren als Collonisten in Spanien in die Landschaft, Siena Morena genant, abgereist under Anwerbung Hrn. Obrist Johannis Caspari von Thürrigell um diese öde und wilde Landschaft anzubauwen und zu bevölkren.

1. Als nemlichen Peter Joseph Furer ein von den Frauenzimmer hoch aestimierter Schneider gebürtig von Zermatt sambt seinem Eheweib Catharina Gasser und vier Kindern, 2 Söhn und 2 Töchtren.
2. Antonius Amacher gebürtig von Eyscholl samt seiner Ehegemahlin Barbara Venez von Saas ab Balen und 2 Kindern, 1 Sohn und 1 Tochter.
3. Joseph Kluser gebürtig von Simpilen samb seiner Ehegemahlin Maria Zimmermann von Visp und 1 Tochterli.
4. Lorenz Imoberdorf gebürtig von Urlichen aus Gombs sambt seinem Weib Theresia Biner von Selkigen und einer halb gewaxene Tochter.
5. Johannes Egs gebürtig von Selkigen aus Gombs sambt seinem Sohn.
6. Joseph Spilmatter von Underwalden sambt seinem Weib und 5 Kindern, 2 Söhn, 3 Töchtren.
7. Johannes Martinus Hengiler von Schweiz sambt Weib und 2 Kindern, 1 Sohn und 1 Tochter.

8. Valentin Blättler Jüngling und Balthasar Sutter Jüngling.
9. Caspar Joseph Ritz sambt seinem Nepos Görig Ritz gebürtig aus Gombs, sein Weib aber, Barbara Heinriger hat er hier gelassen.
10. Joseph Amstat von Underwalden sambt Weib und 3 Kindern.

Annhand der Pfarr-Register von Visp lassen sich obige Angaben noch ergänzen.

**Peter Joseph Furrer**, gebürtig aus Zermatt und von Beruf Schneider, war im Januar 1752 als Hintersässer in Visp angenommen worden. Im gleichen Jahr heiratete er die in Visp geboren und aufgewachsene Maria Catharina Gasser, Tochter des Schneidermeisters Melchior Gasser aus Lungern OW, und der Anna Maria Margaritha Lutz.

Dem Ehepaar Furrer-Gasser wurden in Visp fünf Kinder geboren, von denen eines bereits bei der Geburt starb. Die anderen waren:

- Joseph Jakob Furrer (1753)
- Johann Anton Mathias Furrer (1756)
- Anna Maria Catharina Josepha Furrer (1757)
- Joseph Peter Furrer (1759)

**Johann Anton Amacker** aus Eischoll wurde im Januar 1756 als Einwohner von Visp angenommen. Sechs Jahre später, am 7. Februar 1762, führte Anna Maria Barbara Venetz aus Saas-Balen an den Traualtar. Das Ehepaar brachte in Visp zwei Kinder zur Taufe:

- Johann Ignatz Anton Amacker (1764)
- Maria Barbara Catharina Amacker (1766)

**Johann Joseph Kluser** (Zenklusen) war 1747 den Eltern Christian Zenklusen und Catharina Metzger im Moos bei Simplon-Dorf geboren worden. Am 3. Dezember 1765 heiratete er die Visper Bürgerstochter Anna Maria Margaretha Zimmermann, (\*1742), Tochter des Johann Sebastian Zimmermann und der Maria Barbara Flanzetter. Das einzige Kind des Ehepaar war zum Zeitpunkt der Reise kapp vier Wochen alt:

- Anna Maria Catharina Magdalena Kluser (1767)

**Johann Lorenz Imoberdorf**, gebürtig aus Ulrichen, war seit 1751 nachweislich in Visp wohnhaft. Mit seiner Gattin, Maria Theresia Walther (Beiname Biner), hatte er mindestens sechs Kinder:

- Johann Lorenz Imoberdorf (1751-1751)

- Johann Peter Imoberdorf (1751-1751)
- Johann Peter Lorenz Imoberdorf (1752-1752)
- Anna Maria Imoberdorf (1753)
- Johann Anton Imoberdorf (1755-1756)
- Peter Joseph Valentin Imoberdorf (1757)

**Johannes Eggs** aus Selkingen verheiratete sich am 4. Januar 1750 mit der Visper Bürgerin Anna Maria Barbara Andenmatten (1713-1758), Witwe des Gastwirts Johann Anton Andenmatten (1698-1749). Während einigen Jahren betätigte sich Eggs ebenfalls als Gastwirt und half der Familie seiner Frau im Gasthaus “Zum Weissen Kreuz“. Dem Ehepaar wurden vier Kinder geboren:

- Maria Josepha Eggs (1751)
- Maria Barbara Eggs (1752-1803), die 1776 den italienischen Kaufmann und späteren Gastwirt Peter Joseph Possetti (1753-1812) heiratete.
- Johann Joseph Eggs (1756), der 1767 mit seinem Vater nach Spanien zog.
- Peter Michael Alois Eggs (1757)

**Joseph Spillmatter**, “Tagelohner aus Unterwalden“, erhielt im Januar 1765 die Bewilligung, sich in Visp niederzulassen. Seine Frau, Anna Christina Imhof, hatte noch eine Schwester namens Catharina, die mit Christian Rotzer aus Gampel verheiratet war. Die oben genannten fünf Kinder sind wohl teilweise in der alten Heimat Spilmatters geboren worden. Die Pfarr-Register von Visp verzeichnen 1766 den Tod eines namenlosen Kindes und ein Jahr später die Geburt der Tochter:

- Maria Barbara Spillmatter (1767)

**Johann Martin Henggeler** aus dem Kanton Schwitz, von Beruf “Sager und Tschingger“ ist ebenfalls im Januar 1765 als Tolerierter in Visp angenommen worden. Seine Gattin hiess Maria Catharina Steiner. Nebst einem 1766 verstorbenen Kind findet sich im Taufbuch noch der Eintrag über:

- Johann Martin Henggeler (1767)

**Valentin Blättler**, Jüngling, war seit 1762 in Visp wohnhaft. Er stammte vermutlich aus Ob- oder Nidwalden. Über den Jüngling **Balthasar Sutter** ist ausser dem Namen nichts bekannt.

**Kaspar Joseph Ritz**, gebürtig aus dem Goms, verheiratete sich 1751 mit Maria Barbara Heinricher (†1774), Tochter des Johann Joseph Heinricher, Bürgermeister von Visp, und der Maria Flanzetter. Seit 1762 tritt Ritz auch als Organist der

Bürgerkirche von Visp auf.

Kaspar Joseph Ritz liess tatsächlich seine Frau in Visp zurück. Diese starb am 6. April 1774 nach 10jähriger Krankheit.

Das Taufbuch verzeichnet nur eine Taufe:

– Maria Catharina Josepha Ritz (1752)

**Joseph Amstad** von “Underwalden“ ist wohl identisch mit dem Tischmacher Franz Joseph Amstat, der im Januar 1765 als Tolerierter in Visp angenommen worden war. Vermutlich stammte er aus dem Kanton Nidwalden. Weitere Informationen fehlen.

Wie es den Walliser Kolonisten in Andalusien ergangen ist, muss noch genauer erforscht werden. Ganz so unbeschwert wie Thürriegel es ihnen vorgeschwärmt hatte, war es sicher nicht.

# À LA MÉMOIRE DE LOUIS LUDE (1892-1972)

## MÉDECIN EN ENTREMONT

⌞ D<sup>r</sup> LOUIS LUDE, LAUSANNE ⌞

*Entremont !  
Je t'ai aimé passionnément.  
Et pourtant combien était dure la vie  
Que j'ai menée chez toi là-haut.  
Tu m'as donné mes souffrances et mes joies.  
J'ai souffert à te marcher seul,  
De nuit, de jour, par tous les temps,  
Pour faire mon métier  
Qui était ingrat et passionnant  
Comme une mission humaine.  
J'ai souffert d'être seul  
Pour aller toujours, toujours,  
Sur tes chemins étroits et difficiles.  
Puis la joie m'est venue  
Parce que la souffrance donne la joie  
Comme une récompense.  
J'étais soutenu peut-être par un mythe:  
Le Devoir; ce mot qui sonne  
Comme une trompette.  
J'étais soutenu par l'Appel,  
L'appel qui crie  
Qui dit: « Viens, accours, vite, vite ! »  
Il n'est pas toujours amical  
Il est souvent rude  
Il est pressant toujours,  
L'Appel.  
Il faut venir, pourquoi?  
Parce qu'on souffre ici  
Et qu'on a peur:  
Hier, c'était la joie, l'amour.  
Aujourd'hui, c'est l'angoisse  
Qui a commencé petit à petit  
Et qui monte et exaspère.  
« Viens vite, parce qu'on souffre. »*



Le patronyme Lude est connu à Château-d'Œx depuis 1436<sup>1</sup>. Acculé à la ruine, le Comte de Gruyères abandonne cette châtelainie du Pays-d'Enhaut à leurs Excellences de Berne en 1555. Un parchemin, établi le 24 octobre 1668 par le châtelain Banderet, atteste que Louys Lude, fils de François et de Magdeleine née Pillet, est originaire de Château-d'Œx. Le document précise qu'il s'agit de gens de bien et d'honneur, de condition franche et libre. Projetant de quitter pour toujours son lieu de naissance, Louys est paternellement recommandé aux autorités de la commune de son choix<sup>2</sup>.

**Tous les modernes**  
notoire et manifeste, par la tenure d'icest  
Lieutenant, Bourgeois, Justiciers et asseurs de la  
pour la part de leurs Excellences nos Souverains seigneurs et Pr  
sonnellement pite. honte. Louys Lude nostre paroissien propoiant comest  
naissance et son broit alle. lemeurer. dehois a seruire, et s'estant du depuis

*Extrait du parchemin du 24 octobre 1668 attestant que Louys Lude est originaire de Château-d'Œx.*

Chef-lieu du dizain d'Entremont en Valais, Saint-Brancher accorde la bourgeoisie à Louys Lude en 1669. Celui-ci acquiert bientôt une habitation au cœur de la localité. L'immeuble fait face à la maison de commune ; il est flanqué à droite par une souste médiévale et à gauche par l'église Saint-Etienne. Le registre de cette paroisse certifie qu'Etienne Gaspard Lude, fils de Louys et de Françoise née Décampis, est baptisé le 9 octobre 1670 par le curé Simon Sorros<sup>3</sup>. Le nouveau-né a pour marraine l'épouse du grand châtelain Gaspard Volluz, Marie Marguerite née Fabri, de famille noble, bourgeoise d'Aigle, ville liée à Saint-Brancher depuis 1376 par un traité de combourgeoisie stipulant une exemption réciproque de péages<sup>4</sup>.

Les descendants de Louys se retrouvent tous dans les archives de Sembrancher, sous les noms de Lude (1670), Luyder (1677) et Luder (1708). L'arbre généalo-

<sup>1</sup> Notes bibliographiques pp. 92-94.

gique familial est reconstitué jusqu'en 1928 par Alfred Pellouchoud, curé et historien de Sembrancher. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle toutefois, le nom Lude reste en usage chez les anciens du pays. Il est encore cité en 1895 dans des documents de famille<sup>5</sup>.

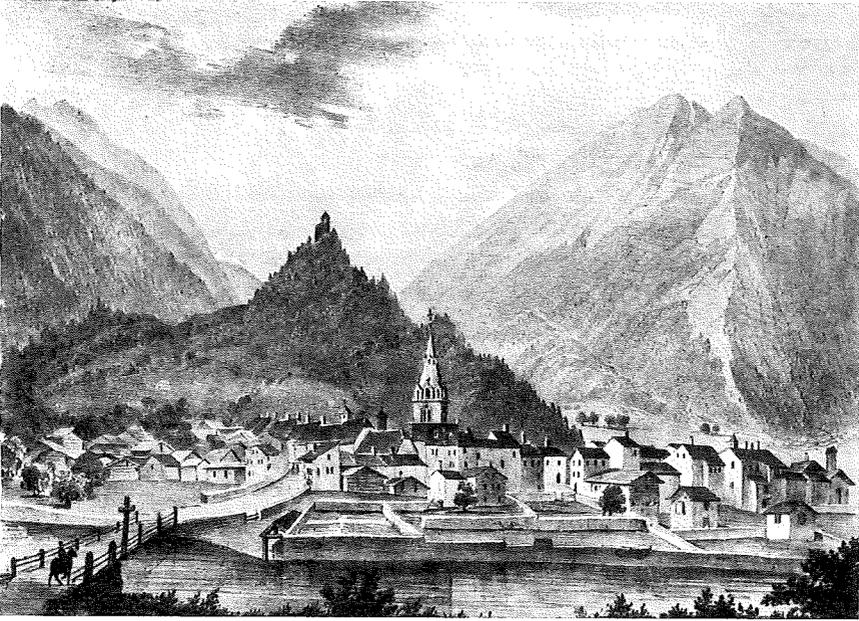
Ni les ancêtres, ni les descendants de Louys Lude n'ont de parenté établie avec les Luder bernois, la plupart originaires de Höchstetten<sup>6</sup>. Par ailleurs, en marge de la généalogie de 1928, le chanoine Pellouchoud cite à Sembrancher un acte notarié sans référence, daté de 1589, concernant les héritiers d'un notaire Jean Luddeer. L'Armorial Valaisan de 1946 intègre indûment cette date de 1589 et ce nom Luddeer à l'ascendance de Louys Lude, alors que celui-ci est né à Château-d'Œx comme son père François. Enfin, l'arbre généalogique dressé par L. Meyer<sup>7</sup> en 1874 à Lausanne attribuée à Louys Lude de Château-d'Œx le patronyme Luder, contrairement aux indications explicites et authentifiées provenant d'une part de Château-d'Œx en 1668 et d'autre part de Sembrancher en 1670.

Ces constatations vont à l'encontre de la double hypothèse nulle part confirmée, d'une origine bernoise de Louys Lude, ainsi que d'une migration de ses ancêtres en Valais à l'époque de la Réforme<sup>8</sup>. En date du 24 février 1961 et sur requête documentée, le Conseil d'Etat du Valais décide de rétablir le nom d'origine du docteur Louis Lude, né en 1892, bourgeois de Sembrancher<sup>9</sup>.

La situation enviable d'une localité d'étape sur un passage alpin historique a souvent attiré jadis des familles venues d'ailleurs. Les Voutaz, par exemple, arrivent au XV<sup>e</sup> siècle de la combourgeoisie d'Aigle<sup>10</sup> et donneront plusieurs présidents de commune. A l'instar de Louys Lude en 1669, le forgeron fribourgeois Jean Jolliet, de condition libre, est reçu membre de la bourgeoisie de St-Brancher lors d'une assemblée tenue à la souste le 25 octobre 1676, après un an et un jour de résidence et moyennant un don de 550 florins, ainsi qu'une promesse de fidélité à l'évêque et aux Seigneurs Patriotes des sept dizains du Valais oriental<sup>11</sup>.

En 1731, le maître tanneur Michel Murith, de Morlon en Gruyères, vient s'y installer avec les siens. Egalement tanneur, son fils cadet Joseph est le père de Laurent, né en 1742, entré dans la Congrégation du Gd-St-Bernard en 1760, Prieur de Martigny en 1792, auteur d'un guide du botaniste paru en 1810. Précurseur de l'alpinisme, naturaliste et correspondant d'Horace Bénédicte de Saussure, ce chanoine sera l'un des membres fondateurs de la Société Helvétique des Sciences Naturelles en 1815. Pour honorer sa mémoire, la Société Valaisanne des sciences naturelles, créée en 1861, s'appellera « La Murithienne »<sup>12</sup>.

## UN ANCIEN BOURG DE CHÂTELAINS



*Sembrancher, lithographie de Laurent Ritz.*

Sembrancher possède un site archéologique aujourd'hui répertorié, remontant à près de quatre mille ans avant notre ère<sup>13</sup>. Le bourg est un relais longtemps privilégié par sa situation géographique de carrefour, sur un itinéraire connu depuis l'Antiquité et sécurisé dès le XI<sup>e</sup> siècle par l'hospice fondé sur le col du Mont-Joux par Bernard de Menthon vicaire épiscopal d'Aoste. En 1239, le comte Amédée IV de Savoie déclare « Villa Sancti Brancherii » franche de toute sujétion, hormis la sienne. Saint-Brancher devient ainsi la deuxième bourgeoisie du Bas-Valais, après Saint-Maurice. Sur son blason figure une branche à plusieurs rameaux, symbole explicite d'un embranchement, comparable à Bivio dans les Grisons ou Entroncamento au Portugal.

Après la division du comté de Savoie en baillages, l'Entremont devient châtelaine en 1260 et dépend alors de Saxon, dont le château est relié au bassin des Dranses par le col du Lin sur Vollèges. Ce cheminement vers Martigny par les hauts est moins dangereux aux piétons et aux montures que la route dans les gorges, très exposée en toute saison aux redoutables dévaloirs du Mont-Catogne. Cependant, la situation au confluent des Dranses, les châteaux, les franchises et

les foires font bientôt de Saint-Brancher le centre économique et administratif d'une châteltenie devenue autonome en 1359<sup>14</sup> et considérée comme un rendez-vous de la noblesse.

En 1414, le bourg a le privilège de voir confirmé son précieux droit de souste. La même année, le vénérable Sigismond, souverain du Saint Empire Romain Germanique, fait étape à Saint-Brancher. En route pour le concile de Constance – où le réformateur tchèque Jan Hus sera condamné puis brûlé –, il est accueilli en Entremont par le comte Amédée VIII de Savoie, futur Félix V, pape d'Avignon démissionnaire. Une imposante escorte protège ces nobles voyageurs et leur suite logés dans les manoirs alentour aux frais de l'hospice du Mont-Joux<sup>15</sup>.

Après la victoire de la Planta en 1475 à Sion, les troupes des Seigneurs Patriotes du Valais oriental arrêtent en 1476 à Saint-Brancher l'armée piémontaise du duché de Savoie commandée par Louis de Challant puis la repoussent vers le Gd-St-Bernard. L'ancienne châteltenie devient alors le chef-lieu du dizain d'Entremont.

En 1630 enfin, le prince-évêque de Sion, Hildebrand Jost, rentrant malade d'un long séjour à Rome, est arrêté à Saint-Brancher par le capitaine Jean de Preux. Souffrant de la gravelle (calculs rénaux), privé de ses conseillers, il est retenu durant trois semaines au manoir d'Etiez et mis en demeure de renoncer au pouvoir temporel épiscopal. Le prélat et son chapitre abandonnent finalement leurs prérogatives politiques en 1634, sous la contrainte des Francs Patriotes des sept dizains, du grand bailli Roten et du clan de Mageran<sup>16</sup>.

Nombre d'événements historiques ultérieurs, liés au chef-lieu de l'Entremont et à la famille du docteur Lude, sont intégrés au rappel généalogique qui suit.

## LA DESCENDANCE DE LOUYS LUDE

**Louys Lude** (1620-1684), originaire et natif de Château-d'Œx, fils de François Lude et Magdeleine Pillet. Il épouse Françoise Décampis, issue d'une famille de la région et acquiert la bourgeoisie de Sembrancher en 1669.

1. **Etienne Gaspard Lude**, né à Sembrancher en 1670, fils aîné de Louys et de Françoise, née Décampis.
2. François Melchior Lude, né en 1672

3. Martin Joseph Lude, né en 1675

4. **Pierre Luyder**, né en 1677, épouse en 1700 Barbe Voutaz, née en 1676.

4.1 Anne Marie Luder, née en 1708

4.2 Modeste Pétronille Luder (1704-1780), épouse Pierre François Contard.

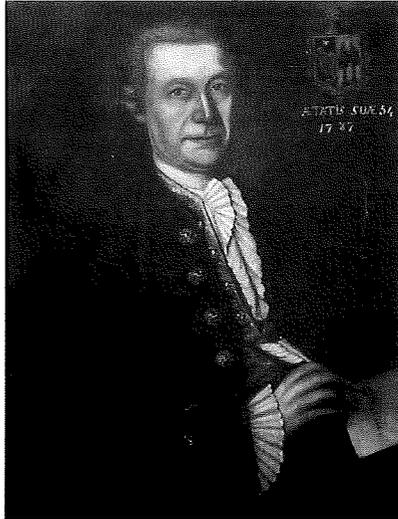
4.3 **Etienne François Luder** (1708-1764), épouse successivement en 1730 Ursule Addy (†1746), mère de huit enfants, en 1748 Marie Christine Joris (†1761) veuve, en 1764 Marie Marguerite Cleyvaz, (†1793). La bourgeoisie de Sembrancher confie à Etienne François la charge enviée de répartiteur de la souste. Ce poste de confiance implique un relevé strict des dépôts et transports de marchandises frappées d'un péage. Des voituriers s'étant soustraits aux taxes, le mandat d'Etienne François lui est contesté en 1743, mais il dépose recours contre cette décision auprès du Gouverneur Zurkirchen de St-Maurice<sup>17</sup>.

4.4 Pierre Joseph Luder, né en 1711

4.5 François Melchior Luder, né en 1717

4.3.1 François Laurent Luder, né en 1731

4.3.2 Pierre François **Bruno Luder** (1733-1804), épouse en 1758 Jeanne Marie Ursule Joris (1722-1792). Notaire, châtelain et banneret d'Entremont, Bruno possède des terres en aval de Saint-Brancher et y exploite une mine de plomb argentifère. En 1796, il cède les bâtiments extérieurs de cette ruineuse entreprise aux Trappistes de Mortagne.



Bruno Luder, en 1787.

*Exilés de France à la suite de la Révolution, ces moines se réfugient d'abord à St-Pierre-de-Clages, qu'ils abandonnent en raison de l'insalubrité de la plaine du Rhône<sup>18</sup>. En avril 1797, Son Altesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé arrive à Saint-Brancher par le col enneigé du St-Bernard, en compagnie de*

*son confesseur, le marquis de Bouzonville. Abbess de Remiremont, la princesse s'était réfugiée à la cour de Turin après le Révolution, chez son amie d'enfance, devenue la duchesse Clotilde de Savoie. La religieuse prend bientôt le voile de Trappistine à Saint-Brancher, dans ce qu'elle nomme « le couvent de ses rêves ».*

*En 1798, l'invasion de la Suisse par l'armée française contraint Sœur Marie-Joseph de la Trappe de Saint-Brancher à rejoindre en Allemagne son père, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, chef des troupes royalistes regroupées à Koblenz. Avec d'autres moniales, elle se réfugie temporairement en Ukraine, sous la protection du Tsar Paul I<sup>er</sup> de Russie. C'était dans les brillantes réceptions données à Versailles, sous le règne de Louis XVI que ce dernier avait fait la connaissance de la princesse Louise-Adélaïde. Celle-ci était apparentée au duc d'Enghien; réfugié en Allemagne avec les Royalistes et soupçonné de conspiration contre le Premier Consul, ce noble de haut lignage est ramené en France en 1804 et fusillé dans les fossés du Château de Vincennes sur ordre de Napoléon*<sup>19</sup>.

4.3.3 Marie Ursule Luder, (1735-1783), épouse Etienne Claivaz. Leur petit-fils, Maurice Claivaz (1798-1883) de Sembrancher, fils de Laurent et de Josette née Roserens, s'installe comme médecin à Martigny en 1829 après une formation à la faculté d'Erlangen (D). Il prend part à la lutte contre certaines épidémies dans les vallées et assure la formation des sages-femmes. Plus tard, il se voue à une carrière politique au plan cantonal et fédéral, dans la mouvance de la Jeune Suisse et du libéralisme. Il consacre également des publications aux eaux de Saxon, qu'il tente en vain de promouvoir dans le cadre d'un grand établissement de bains. Pour vanter les bienfaits d'une cure, la teneur en sels minéraux de la source est analysée à plusieurs reprises. Le taux variable des iodures fait cependant craindre une supercherie, dès lors que des fioles d'iode sont découvertes au voisinage de la prise d'eau<sup>20</sup>.

4.3.4 Etienne François Luder, né en 1738

4.3.5 Anne Pétronille Luder, (1740-1780), épouse Simon Ribordy, puis Jacques Morand.

4.3.6 **Louis Antoine Luder** (1743-1803), effectue ses études secondaires à St-Bénin d'Aoste et chez les Jésuites de Sion puis, contre l'avis de son père, entre à l'hospice du Gd-St-Bernard à l'âge de 17 ans. Après son noviciat, il suit pendant deux ans les cours de l'Ecole de Droit de Fribourg. A son retour, il participe à la formation de ses jeunes confrères puis devient prier de la communauté qui le nomme, à 32 ans, prévôt crossé et mitré. Très fidèle à la Règle de la Maison, il assume la desserte de ses paroisses valaisannes et entreprend l'importante construction de l'hôpital Saint-Louis annexé à l'hospice, également réaménagé. Malgré la perte définitive des biens du couvent dans le Piémont en 1752, les largesses de Louis XVI à son prédécesseur le français Thévenot, l'appoint des quêtes accordées dans les régions limitrophes et une gestion rigoureuse, lui permettent de sauvegarder la vocation charitable des chanoines du Gd-St-



*Le prévôt Louis Antoine Luder.*

Bernard, très attachés à leur devise « Ici le Christ est adoré et nourri »<sup>21</sup>.

Très sollicité dès 1792 par les exilés de la Révolution, leur hospice l'est plus encore entre 1798 et 1801 par le passage de troupes engagées dans les affrontements entre la jeune République Française et la coalition liguant l'Autriche, l'Angleterre et la Russie. Au cours de ces événements, près de cent mille hommes empruntent le col du Mont-Joux<sup>22</sup>.

*Les guerres d'Italie valent au prévôt Luder d'accueillir le 16 mai 1800 à Martigny, le Premier Consul Napoléon*

*Bonaparte. A peine arrivé, celui-ci s'enferme dans l'appartement privé de son hôte, sécurisé par des sapeurs. Il s'est enrhumé en visitant le dépôt militaire de Villeneuve et attend avec impatience des nouvelles du fougueux général Lannes. Son avant-garde a pour mission cruciale de faire sauter sans délai le verrou stratégique du Fort de Bard, en aval d'Aoste. Tout retard à la percée des troupes exclurait de déboucher par surprise dans le dos des Autrichiens. Très préoccupé, Bonaparte dicte son courrier à Bourrienne, un camarade d'études devenu son secrétaire particulier et, en sous-main, l'indicateur rémunéré du redoutable Joseph Fouché, alors Ministre de la Police. C'est de Martigny que Bourrienne transmet au Général Desaix rentrant d'Egypte l'ordre de gagner l'Italie, où il sera mortellement blessé au combat<sup>23</sup>.*

Lors des brefs repas pris en commun avec son état-major et les supérieurs du couvent, le Général Bonaparte manifeste l'intérêt qu'il porte au Valais et à ses cols alpins. Dans la foulée, il offre au Supérieur du Gd-St-Bernard l'autorité prévôtale sur les hospices du Simplon et du Mont-Cenis. En réalité, cette promotion découle de l'accord signé en 1798 par la République Helvétique, assurant la mainmise de la France sur les cols stratégiques du Gd-St-Bernard et du Simplon<sup>24</sup>. Sans doute flatté mais pas dupe, le prévôt plaide pour sa part la cause des populations locales, lourdement mises à contribution par les troupes françaises. La mémoire familiale rappelle à ce propos que Louis-Antoine, se référant à ses études de droit, aurait dit à demi-mot au père du Code Napoléon que « la

défense des petits fait la vraie gloire des puissants». Le fait est que le bienveillant prélat gagne la confiance de Bonaparte qui lui offre en cadeau d'adieu sa tabatière de bronze doré et, temporairement, son carrosse<sup>25</sup>.

Il est certain que la contribution déterminante de l'hospice au passage ravitaillé du col sous la neige par une armée de quarante-cinq mille hommes, dont cinq mille cavaliers, cinquante-huit pièces d'artillerie et les bêtes de somme, ne peut que susciter la gratitude du futur Empereur<sup>26</sup>. En plus d'un dédommagement partiel, celui-ci décidera bientôt que seul le vénérable monastère du Gd-St-Bernard lui paraît digne d'accueillir la dépouille du valeureux général Desaix, tué à Marengo le 14 juin 1800.

Déjà affaibli dans sa santé, le prévôt se rend encore l'année suivante au col du Simplon, en compagnie du préfet d'Eymar de Genève. Ce pénible voyage a pour but de déterminer l'emplacement du futur hospice avec l'accord du général Turreau; celui-ci commandait en 1793 les colonnes infernales qui avaient mâté les soulèvements vendéens, massacrant les populations civiles sous prétexte de régénérer l'humanité. Enfin, marquant une nouvelle fois son estime au prévôt, Bonaparte lui écrit personnellement en 1802, pour lui confirmer la sauvegarde de la religion catholique en République Cisalpine, créée par le Directoire en 1797, dans le nord de l'Italie.

Supérieur de la Congrégation pendant 28 ans, le prévôt Luder décède en juillet 1803. Les chirurgiens pratiquant son autopsie trouvent plusieurs calculs dans la vessie de sa dépouille. Cette affection, appelée aujourd'hui lithiase urinaire, est connue jadis sous le nom de maladie de la pierre. L'atteinte évolue lentement et peut déclencher les crises fort douloureuses; elle est souvent à l'origine d'un pénible déclin de santé, lié à la défaillance fonctionnelle des reins et des voies urinaires.

A lire ses contemporains, Louis-Antoine laisse le souvenir d'un homme droit et instruit, d'un administrateur éclairé, d'un religieux prêchant d'exemple et d'un supérieur bienveillant, étranger au faste et aux intrigues.

A un moment où les congrégations religieuses sont supprimées en France républicaine, les manifestations réitérées d'estime du Premier Consul envers le prévôt et sa communauté ne peuvent que rehausser le prestige séculaire de l'hospice et de sa vocation charitable dans les Alpes. De surcroît, se référant au traité réservant à la France les cols valaisans, la République Helvétique, partout

ailleurs hostile aux couvents, assure au prévôt du Mont-Joux un régime de faveur, prévoyant une autorisation de quêter en Suisse, le maintien des subventions d'Etat jusqu'en 1802 et l'exemption de certains impôts<sup>27</sup>.

Pour mémoire, la Maison du Gd-St-Bernard possédait au XIV<sup>e</sup> siècle septante-huit fondations et lieux de culte, jalonnant sur deux mille kilomètres un axe reliant Londres aux Pouilles, en Italie méridionale<sup>28</sup>. Cependant, tous ses biens au sud des Alpes avaient été perdus en 1752, au temps du prévôt Thévenot.

4.3.7 Jean Joseph Luder, né en 1745

4.3.8 Jean Pierre Luder, né en 1746

4.3.2.1 Jeanne Catherine Luder (1760-1791), épouse le Dr Bastian de Liddes.

4.3.2.2 **Jacques François Joseph Luder** (1763-1830), épouse en 1792 Marie Marguerite Delasoie (1772-1844). Notaire acquis aux principes républicains de la France, il est agent recenseur et suppléant de la Chambre Administrative en 1798. S'opposant avec courage à la séparation de la République Helvétique imposée au Valais par le Directoire de Paris, il résiste aux intimidations de l'intraitable général Turreau. Sous la menace des baïonnettes françaises, il déclare fièrement en 1801: «Tuez-nous tous, si vous voulez, mais le dernier que vous tuerez sera encore un Suisse. Ni la peur, ni la misère ne nous feront renoncer au nom Suisse et, quand nous n'aurons plus rien à manger, ce ne sera pas en France que nous irons mendier notre pain; ce sera chez nos frères, les Suisses»<sup>29</sup>. En réalité, le valeureux citoyen accède à la vice-présidence du dizain en 1802-10, puis en 1823-27. Il est ensuite grand châtelain en 1814-16. Son



*Jacques François Luder.*

portrait réalisé en 1817 révèle le visage grave d'un homme de loi proche du jansénisme. Jacques François goûte en effet la lecture des «Pensées» de Blaise Pascal, philosophe et scientifique dont Voltaire admirait le génie universel autant qu'il combattait son mémorable «pari» pour Dieu.

4.3.2.2.1 Marie Catherine Luder (1794-1844), épouse Antoine Ribordy.

4.3.2.2.2 François Joseph Luder (1795-1816)

4.3.2.2.3 **Louis Joseph Luder** (1797-1873), devient chanoine de l'Abbaye de Saint-Maurice, procureur de la communauté, enfin recteur de Saint-Jacques. Cette vénérable fondation, dont les bâtiments sont encore habités, accueillait jadis des indigents et des malades non contagieux. Elle recevait aussi des pèlerins se rendant à Rome ou en Terre Sainte, mais plus encore les fidèles visitant le tombeau de Saint Maurice et de ses compagnons, légionnaires chrétiens recrutés en Egypte par les Romains au III<sup>e</sup> siècle.

Lors des affrontements politiques et confessionnels qui affectent la Suisse entre 1840 et 1848, Louis Joseph partage avec ses confrères la crainte de voir disparaître leur Royale Abbaye d'Agaune, ceci après treize siècles de spiritualité monacale, de rayonnement culturel et de vocation pédagogique. Bien qu'ouverte aux idées nouvelles de liberté civique, la communauté est réticente envers la laïcité scolaire et la récuse même après la suppression des couvents en Argovie. La paix retrouvée, la Diète Fédérale impose aux cantons du Sonderbund une contribution de guerre de six millions. L'Abbaye ménage sa sauvegarde en s'acquittant d'une somme de cent septante-cinq mille francs<sup>30</sup>.

4.3.2.2.4 Josette Antoinette Luder (1803-1838)

4.3.2.2.5 Louis Joseph **Antoine Luder** (1804-1873), épouse en 1838 Marie Marguerite Delasoie, fille de Gaspard Etienne, grand châtelain d'Entremont et de Julie, née du Fay, d'ascendance patricienne. La formation juridique d'Antoine ouvre la voie à une série de mandats, au cours d'une période perturbée: juge au Tribunal de Dizain en 1831-32, président du Dizain en 1837-48, député à la Diète Cantonale en 1837 puis au Grand-Conseil en 1840-48 et dès 1852, député à la Diète Fédérale en 1843. Cette assemblée législative compte à l'époque 110 élus: 94 radicaux, 6 conservateurs protestants et 10 conservateurs catholiques. Antoine assume encore d'autres responsabilités, à savoir juge au Tribunal Cantonal en 1843, vice-président de celui-ci en 1845-46, chef du bataillon de Landwehr d'Entremont lors du Sonderbund en 1847, préfet du District en 1856 puis conseiller national en 1857-60<sup>31</sup>.

Homme politique confirmé, il est élu au Conseil d'Etat en 1857 et prend la tête du Département des Ponts et Chaussées à une époque déterminante. Suite à des inondations dévastatrices, le Valais obtient l'aide de la Confédération pour l'endiguement du Rhône, de ses affluents, et pour le drainage de la plaine. Ces

grands travaux vont progressivement transformer un site marécageux, improductif et malsain, en vastes jardins et vergers<sup>32</sup>. Au plan de la santé publique, cet assainissement marque la fin prochaine du paludisme, et le premier déclin d'une endémie thyroïdienne aggravée par l'insalubrité. Au cours de son mandat de six ans, le grand-père du docteur Lude de Sembrancher met également en chantier sur plusieurs tronçons, la modernisation de la route du Gd-St-Bernard<sup>33</sup>. Cette liaison internationale par le col devient carrossable en 1893 du côté suisse et en 1905 sur le versant italien.

Président du Conseil d'Etat en 1862, Antoine abandonne l'exécutif cantonal l'année suivante pour reprendre la charge de préfet de l'Entremont jusqu'à son décès en 1873, à l'âge de 69 ans. Une vie d'engagement politique ininterrompu vaut à ce magistrat déterminé et lucide l'estime d'une majorité de ses concitoyens et le respect mesuré de ses adversaires. Au cours de sa longue carrière, Antoine veille également à la gestion de ses terres et d'une maisonnée occupant jusqu'à quinze employés, servantes, domestiques et valets<sup>34</sup>.

4.3.2.2.5.1 Marguerite Josette Pauline Luder (1839-1869), épouse Emile Gaillard

4.3.2.2.5.2 Louis Etienne Marie Luder (1840-1842)

4.3.2.2.5.3 Marie Josette Stéphanie Luder (1843-1923)

4.3.2.2.5.4 **Joseph Antoine Luder** (1845-1892), de

nature nonchalante, manifeste un talent précoce pour le dessin et la peinture (autportrait ci-contre).

Cette disposition inattendue est d'emblée en butte au réalisme paternel. Des études de droit imposées

font de l'artiste ignoré un greffier de tribunal sans ambition. Il épouse sur le tard

Adeline Puipe, tante de Denis Puipe, futur vice-président de Martigny, et de

Jeanne Puipe, mère du conseiller aux Etats Edouard Delaley. Des cinq enfants

d'Adeline, trois meurent en bas âge. Son mari décède à 47 ans d'un diabète méconnu, évoluant

en coma à la suite d'une cure de tisanes bien sucrées, doctement prescrite par un médecin de la ville voi-

sine. Veuve à quarante ans, alors qu'elle est enceinte de son cadet, Adeline élève

avec dévouement ses deux fils, Joseph et Louis. Souvent affectée de violentes



migraines, elle vit isolée dans la demeure familiale de son mari et partage ce grand immeuble avec ses belles-sœurs, Josette et Angeline. A l'exemple d'autres familles bourgeoises, les demoiselles Luder offrent gîte et table d'hôtes aux voyageurs nantis, sans jamais omettre, comme l'hospice du Gd-St-Bernard, l'accueil charitable d'un pauvre hère de passage<sup>35</sup>.

4.3.2.2.5.5 Marie Louise Delphine Luder (1850-1908), épouse Joseph Voutaz.

4.3.2.2.5.6 Julie Angeline Luder (1853-1900).

4.3.2.2.5.7 Marie Eugénie Luder (1860-1861).

4.3.2.2.5.4.1 Pierre **Joseph Marie Luder** (1885-1918) est contemporain et camarade d'étude de l'éminent homme d'Etat Maurice Troillet. Juriste, greffier du Tribunal d'Entremont, il épouse Marie-Louise Delasoie, buraliste postale à Sembrancher. Le couple a quatre enfants, Marguerite en 1910, Maria en 1911, Pierre en 1913 et Antoine en 1914. A la naissance du cadet, la maman décède d'une grave hémorragie du placenta puis le papa meurt de complications pulmonaires lors de la grande épidémie grippale de 1918<sup>36</sup>.

4.3.2.2.5.4.5 **Louis Etienne Marie Luder** (1892-1972), naît posthume, dix semaines après le décès de son père. Avec son aîné, il est entouré d'affection par une mère endeuillée (Adeline, née Puipe, photo ci-contre). Après l'école élémentaire du chapelain, il est inscrit au collège de Saint-Maurice. Pendant les trimestres, il réside avec sa mère dans un appartement loué en ville. Des études classiques privilégiant le français, le latin et le grec, ouvrent son esprit à une culture littéraire et aux valeurs humanistes. Pourtant, le prestige lié aux progrès scientifiques dans l'art de guérir l'engage à porter son choix sur la médecine.

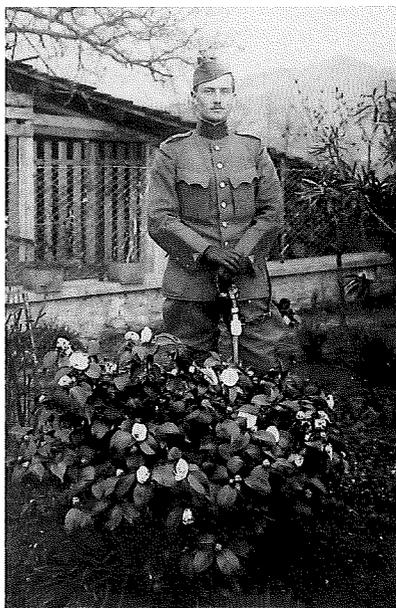


## UN FUTUR MÉDECIN

Louis Luder connaît la jeunesse d'un cadet protégé en tout et vit à la manière d'un bourgeois aisé.

*« Je suis né à Sembrancher d'Entremont, le 20 avril 1892. Mon père était mort depuis trois mois. Ma mère a accouché dans les larmes. Elle avait gardé son mari sept ans, maman. Encore maintenant, j'aime à l'appeler maman. Elle eut une vie triste, pleine de chagrin; elle eut cinq enfants. Trois moururent en bas âge, deux survécurent. Mon frère mourut à 33 ans en 1918. Maman vécut dans une sorte d'isolement pénible; mon père l'avait épousée contre le gré de sa famille. Nous appartenions à cette sorte de bourgeoisie aisée que les charges publiques avaient distinguée. Des alliances avec la noblesse du temps, née des services à l'étranger; nous avaient classés. Mes ancêtres étaient très riches. Je suis né au déclin de leur fortune. Je n'en ai pas souffert; seulement, j'ai dû me fatiguer. »*

Inscrit à l'Université de Zurich, il doit interrompre ses cours en 1914, lors de la mobilisation de guerre. Une école d'officiers d'infanterie, l'année suivante à Porrentruy, impose à l'aspirant une discipline stricte, un entraînement physique soutenu et la rude camaraderie des militaires. Cette période d'instruction conforte sa personnalité. Il a déjà repris ses études lorsque sa mère décède en 1916. A sa surprise, l'infortuné découvre alors un héritage obéré, qui lui imposera des années de sacrifices. Poursuivant sa formation à la faculté de Lausanne, il suit l'enseignement du professeur César Roux, connu pour son sens aigu de l'observation des malades. Ce chirurgien à l'esprit caustique était l'élève du célèbre Theodor Kocher de Berne, Prix Nobel en 1909 pour ses travaux sur le goitre helvétique. Louis Luder fait ensuite des stages en anatomie pathologique et en obstétrique à Lausanne, puis en chirurgie auprès du Professeur Henschen à Saint-Gall.



*Le lieutenant d'infanterie Louis Lude, en 1915, promotion « Salut au Drapeau ».*

En 1920, Louis épouse Jeanne Contard, fille de Joseph, pharmacien à Martigny et de Marie-Louise, sœur d'Etienne Taramaraz pharmacien à Sembrancher. Les parents de Jeanne décèdent à quelques jours d'intervalle en janvier 1908, d'une

pneumonie grippale. Orpheline à 15 ans, pupille du Préfet Alfred Tissières, Jeanne suit en 1919 une formation paramédicale à Paris, sous l'égide de la Croix-Rouge Française. Appelées «Secours aux Blessés Militaires», ces jeunes élèves, souvent de bonnes familles, sont ensuite engagées dans les Policliniques de la Capitale. Elles prennent part aux soins donnés aux mutilés de guerre, gazés, amputés et «gueules cassées». Cette dure expérience de la médecine ambulatoire permettra à Jeanne de seconder son mari. Peu après son mariage, Louis décide en effet de se vouer à une pratique générale. Il ouvre un cabinet de médecin-chirurgien dans sa maison de famille à Sembrancher et compte ainsi veiller sur ses neveux et nièces, orphelins en bas âge<sup>37</sup>.



*Jeanne Contard en 1919 à Paris.*

## UN VILLAGE OUBLIÉ

Connu pour son passé historique d'étape alpine habitée par des notables et leur domesticité, Sembrancher n'est plus alors que le chef-lieu d'un district frontalier, siège du Tribunal d'Entremont. Sa modeste population de 641 habitants vit traditionnellement de l'élevage transhumant, d'une agriculture de montagne diversifiée, de l'exploitation des forêts, ainsi que, pour certains, d'un appoint viticole. Le bourg compte divers commerces de détail, deux hôtels et une demi-douzaine de cafés. En plus des laiteries, moulins, scieries, forges et tanneries, une bonne dizaine d'ateliers occupent encore des charrons, menuisiers, maréchaux-ferrants et ferblantiers. Nombre de ces implantations artisanales remontent aux temps anciens de la châtelainie, de la souste, des marchés et des foires. Enfin, un certain nombre de mineurs, ardoisiers et tailleurs de pierre viennent travailler dans les carrières de la région dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Sembrancher a sa pharmacie depuis 1863. La localité est desservie par la route du Gd-St-Bernard, réaménagée en 1893, et par le chemin de fer Martigny-Osières depuis 1910. L'éclairage électrique de la commune est assuré progressivement dès 1903 par l'usine de Bagnes et, en 1919, le bourg renouvelle à grands frais ses adductions d'eau potable, ses sept fontaines, son réseau d'égouts et le revêtement pavé de ses rues, places, ruelles ou «charrières»<sup>38</sup>.

## UN NOUVEAU DOCTEUR DANS LES VALLÉES DES DRANSES

Au cours des siècles, plusieurs médecins ont exercé leur art dans le district alpin et frontalier d'Entremont. Les archives locales citent à Sembrancher François de la Tour (physicus) au XV<sup>e</sup> siècle et Jean Dallèves, par ailleurs châtelain et banne-  
ret, en 1688. Le docteur Pittet pratique dans le village en 1901. Il est remplacé par le docteur Castanié, actif jusqu'en 1916.

En 1623, le médecin français Minaud pratique à Bagnes, et, en plus, exploite des mines d'argent. Dans cette même commune, le chirurgien Jean-François Pinguin exerce de 1720 à 1750. François Benjamin Carron exerce sa profession de 1849 à 1905, développant en outre la station touristique de Fionnay<sup>39</sup>. Orsières signale le docteur Gaspard Emmanuel Joris au XIX<sup>e</sup> siècle.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle sont mentionnés à Liddes les docteurs Bastian et Darbellay, et à Bourg-St-Pierre Jean François Moret. Gaspard Etienne Balleys s'installe à Bourg-St-Pierre en 1863. Il dessert la haute vallée jusqu'à son décès en 1912, assumant de surcroît une activité politique locale.

La longue carrière de ces praticiens Carron et Balleys symbolise la vocation solitaire du médecin de campagne dévoué et compétent, dont Balzac avait déjà exalté les mérites chez un praticien du Dauphiné, dans un roman célèbre, paru en 1833.

En 1920, pour une population de 128 000 habitants, le Valais compte 82 praticiens, le plus souvent installés dans les sept villes de la plaine du Rhône. En Entremont exercent les docteurs Felix Pozzi à Orsières et Alfred Besse à Bagnes. Des dépôts de médicaments sont bientôt mis à la disposition des sept localités principales. Ce service est placé sous la responsabilité gratuite des médecins ; ceux-ci ne dispensent pas de produits pharmaceutiques contre paiement, comme en Suisse alémanique. Succédant à son confrère Castanié, actif de 1901 à 1916, **Louis Lude**, nouveau praticien de Sembrancher, consulte à son domicile et visite ses patients dans les nombreux villages du district. Au



*Louis et Jeanne Lude, à Sembrancher.*

cours de ses stages en chirurgie, il a appris à opérer des appendicites, des hernies et d'autres affections courantes; il est également formé en médecine des accidents. C'est ainsi qu'il traite certains de ses patients à l'hôpital de Martigny, alors ouvert aux praticiens de la région. Les interventions plus importantes y sont réalisées par des chirurgiens, avec l'assistance des médecins de famille.

*« Où ça s'est passé? que vous importe, ça s'est passé!*

*Un gamin de neuf ans tombe en jouant et heurte de son cou le guidon du tricycle. Il se fait une lésion grave à la trachée, juste à son entrée dans le thorax. L'air inspiré par la bouche fuit par la plaie sous-cutanée et gonfle le cou et le thorax. Le petit blessé a la tête en baudruche avec des yeux exorbités. Il est crâne comme tout, ce gamin, mais halète un peu. Si l'air s'infiltré plus avant dans le thorax et gagne la cavité thoracique, il risque de suffoquer. Une maman est là qui suit le progrès du mal en tremblant.*

*Le médecin appelé d'urgence ordonne l'évacuation sur l'hôpital. Faire vite: il faut prévenir la suffocation fatale. Le gamin est à l'hôpital. Le chirurgien est venu de son pas tranquille où la hâte se marque seulement par le pas allongé. Il n'est plus nonchalant. Il a je ne sais quoi de tendu par une hâte calme et mesurée. J'ai vu des braconniers qui avançaient dans les sous-bois avec cette démarche.*

*Il est près du lit, il se penche et regarde l'autre médecin, celui qui est venu avec l'enfant. Ils regardent tous les deux le petit patient qui halète. (...) Ils ne disent rien. Pourquoi dire puisqu'on sait tous les deux et que l'on a compris. Alors le chirurgien sourit à la maman angoissée.*

*« Faut pas avoir peur. On va causer. (...) Faut pas toucher ça ici. Le patient supporte un transport. On a le temps. Faut faire ça au cantonal. »  
La maman angoissée demande: « J'appelle un taxi? »  
Le chirurgien qui avait opéré tout le jour répondit: « J'irai moi. »  
Il fit deux cents kilomètres, rien que pour faire plaisir.  
Ça c'est bien, ça ne se saura pas. »*

Pour ses périples quotidiens, le docteur se déplace à motocyclette: les routes sont fort poussiéreuses par beau temps, boueuses sous la pluie, enneigées et glacées en hiver. Il arrive que les voies de communications soient soudain coupées par des éboulements ou des avalanches, en particulier au pied du Catogne, entre

Orsières, Sembrancher et Martigny-Croix. Las de chuter durant la mauvaise saison, surtout la nuit, l'infortuné praticien s'adresse à son garagiste Jean Ramoni de Martigny-Bourg: ensemble, ils imaginent de stabiliser la progression de la moto sur la neige à l'aide de skis courts, ajustés de part et d'autre du véhicule, à l'avant par un bras de levier et à l'arrière par un ressort à boudin. En cas de danger, le motard cale ses pieds dans la mâchoire des skis plaqués sur la chaussée glissante. Ainsi équipée, la puissante Sunbeam anglaise sécurise les déplacements hivernaux du médecin. Dans les villages, ses traversées pétaradantes font régulièrement sensation.



*Le docteur Lude testant sa Sunbeam sur la neige.*

Bientôt connu pour la sûreté de ses diagnostics, pour ses nouveaux traitements et son inlassable dévouement, le jeune omni praticien est bientôt prié d'ouvrir un deuxième cabinet médical à Orsières en 1924. Cette requête est le fruit d'un calcul des autorités: tous les dimanches, les habitants des hameaux descendent pour la messe à l'église du bourg. Ils font ensuite leurs emplettes dans les magasins, ouverts comme les pintes à la fin des offices. L'occasion de pouvoir également consulter permet à chacun de se soigner.

Il est vrai que l'installation d'un praticien, en montagne surtout, va heureusement de pair avec le développement des assurances en cas de maladies et d'accidents. Basées sur le principe de la solidarité, dans le sillage des lois sociales suisses de 1911, celles-ci garantissent des primes et des traitements à faible coût. Qu'il soit tiers garant ou tiers payant, l'assureur couvre l'essentiel des honoraires

Il est vrai que l'installation d'un praticien, en montagne surtout, va heureusement de pair avec le développement des assurances en cas de maladies et d'accidents. Basées sur le principe de la solidarité, dans le sillage des lois sociales suisses de 1911, celles-ci garantissent des primes et des traitements à faible coût. Qu'il soit tiers garant ou tiers payant, l'assureur couvre l'essentiel des honoraires

médicaux. Dans le Valais de l'époque, le prix d'une consultation est fixé à deux francs. Une médicalisation accessible à tous va donc améliorer progressivement les conditions générales d'hygiène et de santé d'une population par ailleurs sobre et robuste.

## L'ENFANTEMENT

L'art des accouchements mérite un rappel historique. L'Allemand Eucaire Roesslin publie un des premiers traités d'obstétrique en 1513. Les anatomistes de l'époque décrivent les obstacles au déroulement des couches, qu'il s'agisse du bassin étroit de la mère, de la position transverse du fœtus ou de sa présentation par le siège. En 1581, le Français F. Rousset précise la technique alors risquée de la césarienne, permettant l'extraction du nouveau-né par incision abdominale de la matrice. Dans les hôpitaux urbains, les salles de travail sont confiées à des sages-femmes. La mortalité périnatale y est élevée. Partout ailleurs, la plupart des accouchements se font à domicile, avec l'aide traditionnelle de matrones inégalement instruites<sup>40</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le roi Louis XIV confie l'enseignement de l'obstétrique à François Mauriceau, qui devient le premier médecin accoucheur de l'Hôtel-Dieu à Paris. Cette initiative place bientôt la France au premier rang d'une spécialité qui profite également à la qualification des sages-femmes<sup>41</sup>.

Madame du Coudray, maîtresse sage-femme parisienne, invente au XVIII<sup>e</sup> siècle un ingénieux mannequin d'accouchée en travail; l'appareil permet la démonstration pratique de la descente du fœtus et de ses diverses présentations. Cet appoint didactique va servir à former des générations d'accoucheurs et de sages-femmes<sup>42</sup>. Toutefois, ces vocations demeurent longtemps en nombre insuffisant pour assurer la relève de toutes les matrones et mères-sages des campagnes et des banlieues. Les complications qui en résultent ne peuvent que confirmer le dicton populaire prétendant alors que « toute accouchée a un pied dans la tombe ». A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'obstétrique française regagne du prestige avec Jean-Louis Baudeloque de Paris, professeur d'obstétrique et auteur d'ouvrages largement diffusés auprès des médecins et des sages-femmes<sup>43</sup>.

A Genève, le docteur Léon Gauthier rappelle qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les sages-femmes suivent quelque temps la pratique obstétricale d'un maître chirurgien, voire d'une collègue, obtenant ainsi une attestation d'apprentissage. Dès 1751, à

la suite de plaintes répétées pour complications, les autorités demandent aux maîtres chirurgiens Guyot et Sabourin de donner alternativement un cours d'obstétrique, suivi d'un examen d'aptitude. Le docteur Gauthier estime importante la mortalité durant la petite enfance: 80 % des varioles, par exemple, se déclarent avant cinq ans. Dans les familles, il faut souvent avoir sept enfants pour en garder trois<sup>44</sup>.

Dans le Pays de Vaud, un cours pour sages-femmes est inauguré en 1778 aux Bains d'Yverdon. Il est donné par Jean-André Venel, élève de l'accoucheur François-David Cabanis de Genève. Dans l'histoire médicale, cependant, Venel est plus souvent cité comme fondateur du premier hospice orthopédique au monde, ouvert en 1780 à Orbe, en charge des malformations de l'appareil locomoteur.

Le chirurgien Matthias Mayor assume la formation des sages-femmes de 1809 à 1847 à Lausanne. Il rédige un manuel à leur portée et insiste sur le rôle éminent de leur activité, dans la diffusion de l'hygiène dans les campagnes. Enfin, selon Yves Saudan, la première maternité de la région lausannoise est ouverte en 1874 à Montmeillan<sup>45</sup>.

Dans le Canton du Valais, les pratiques obstétricales sont résumées d'une façon lapidaire à l'occasion d'une séance du Conseil de St-Maurice, remontant à novembre 1754. «Les accouchées sont assistées par des matrones subventionnées par les communes; les sages-femmes instruisent les candidates à la profession, de tout leur savoir et connaissance»<sup>46</sup>.

A partir de 1804, la législation cantonale prévoit une formation dûment attestée des sages-femmes. Chaque dizain devrait envoyer une élève au moins pour suivre une instruction appropriée. Prétextant leur autonomie, nombre de communes veillent d'abord à s'attacher leurs matrones ou sages-femmes expérimentées, garantes espérées d'une relève. Les options de l'Etat n'ont donc qu'une audience relative, concrétisée par l'organisation irrégulière de cours donnés à Sion, Martigny, Viège ou Loèche par les docteurs E. Gay (1806-1810), M. Clavaz (1841-1847), F. Mengis, H. Grillet (1851-1861) C.-L. Bonvin (1867-1893). En 1889, le Valais compte néanmoins 197 sages-femmes, pour 76 à Genève<sup>47</sup>.

La création des facultés de médecine de Genève et Lausanne, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, implique l'ouverture de maternités qui vont bientôt former, avec celles de Fribourg et de Saint-Gall, un contingent bienvenu de sages-femmes valaisannes.

Celles-ci sont au nombre de quatorze en Entremont, lorsqu'arrive le docteur Luder, lui-même formé en obstétrique et ouvert à une collaboration. Éloigné des grands centres hospitaliers, le canton ne compte encore aucun gynécologue. Par tradition, les femmes y enfantent le plus souvent à domicile, avec l'aide de matrones, depuis longtemps relayées par des sages-femmes diplômées. Celles-ci apprécient le recours à un médecin qualifié pour un bilan prénatal ou lors d'accouchements présumés difficiles, comme les présentations atypiques du nouveau-né ou les extractions par forceps.

Le cas échéant, la sage-femme prépare la parturiente en respectant au mieux les règles de l'asepsie ; elle dispose de désinfectants, ainsi que de linges et d'instruments stériles. Au moment où l'accoucheur doit intervenir, la sage-femme, dûment instruite, fait couler goutte à goutte de l'éther sur la compresse recouvrant un petit masque en fin treillis, appliqué sur le nez et la bouche de la patiente en travail. Cette brève narcose « à la Reine », en souvenir de Victoria d'Angleterre qui en a bénéficié jadis, apaise les douleurs de la parturiente, sans toutefois interrompre les contractions de l'utérus ; l'obstétricien est alors en mesure de mener à bien son intervention. En cas d'épisiotomie, c'est-à-dire lors d'une incision latérale de la vulve, facilitant la sortie du nouveau-né, le médecin apprécie également la collaboration de la sage-femme au moment de la suture du périnée, réalisée sous narcose ou en anesthésie locale.

*« Sur un lit bas gisait la jeune femme. Il faisait chaud et j'étais incommode. On ouvrit la fenêtre. La femme gémissait. Un examen gynécologique fait après toilette de la patiente permettait un diagnostic. Il y avait indication à extraire le bébé. Le moment devenait solennel. Le médecin se chargeait avec calme et douceur de la belle responsabilité d'extraire le bébé. J'ai vécu souvent ces moments solennels, un peu émotionnants. L'anesthésie en collaboration avec la sage-femme captait toute notre attention. Puis on apportait les forceps stériles et, dans ce beau silence fait de l'amour et du devoir des hommes, le médecin avec des gestes doux et puissants à la fois extrayait le bébé. Je n'ai jamais vécu de joie si profonde que le premier vagissement du bébé enfin remis à sa mère qui le reçoit avec ce geste émouvant de la première prise de possession maternelle. »*

En fin de carrière, le docteur Lude confie parfois à son fils médecin certains souvenirs de sa longue pratique. Au-delà des douleurs de l'enfantement supportées avec dignité, le praticien évoque avec admiration la personnalité souvent remarquable des femmes de la région. Mères de famille nombreuse, infatigables à la

maison comme au champ, toutes semblent animées par l'amour d'autrui, qui vaut à leurs yeux tous les courages et tous les sacrifices. Il relève aussi le dévouement et la compétence des sages-femmes, infirmières visiteuses et enseignantes, dans leur collaboration éminente au progrès de la salubrité, de l'hygiène domestique, des soins aux enfants et de la nutrition, partout dans les villages de l'Entremont. A ce propos, il cite en exemple M<sup>me</sup> Petriccioli-Serex et M<sup>lle</sup> Marie-Louise Perraudin, infirmières visiteuses, ainsi que M<sup>me</sup> Sophie Moulin, sage-femme de Vollèges qui, le voyant parfois à bout en fin de journée, lui improvisait un petit repas de réconfort.

## LA LÉGENDAIRE ENDÉMIE THYROÏDIENNE

Le goitre est une augmentation de volume de la glande thyroïde. La fréquence de cette affection chez les habitants des Alpes est déjà signalée par Galien, médecin grec célèbre, vivant à Rome au II<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Il est maintenant prouvé que la persistance immémoriale de cette protubérance du cou résultait d'un apport insuffisant d'iode à l'organisme humain. Il est également établi que cette carence affectait toutes les populations vivant sur des sols pauvres en iode. Il s'agissait, en fait, des vallées couvertes de glaciers jusqu'au dixième millénaire avant J.-C., celles-ci étant ensuite progressivement inondées, au terme de cette dernière glaciation du quaternaire. Au plan mondial, cela représente aujourd'hui encore, de vastes zones montagneuses comme l'arc alpin, les grandes chaînes américaines, les plissements géologiques de l'Himalaya, de la Chine et de l'Afrique centrale. Dans ces régions souvent éloignées des mers, le manque d'iode explique la fréquence du goitre simple, c'est-à-dire exempt d'autres symptômes<sup>48</sup>.

Toutefois, ce déficit en iode, dès lors qu'il est associé à une hygiène précaire, à des eaux plus ou moins souillées et à la malnutrition qui en résulte, génère dans le passé, au sein des populations en cause, une endémie spécifique de goitreux, à la voix rauque par compression du nerf récurrent, affectés d'un retard mental, d'une fatigabilité musculaire, d'anomalies du squelette et d'indigence sexuelle. Connue sous le nom de crétinisme, cette entité disgracieuse est liée à une sécrétion défailante d'hormones iodées de la glande thyroïde, essentielles au métabolisme et au développement de l'organisme. L'affection n'est pas liée au patrimoine génétique; elle n'est donc pas héréditaire, sauf consanguinité. En revanche, le fœtus d'une mère atteinte d'insuffisance thyroïdienne par manque

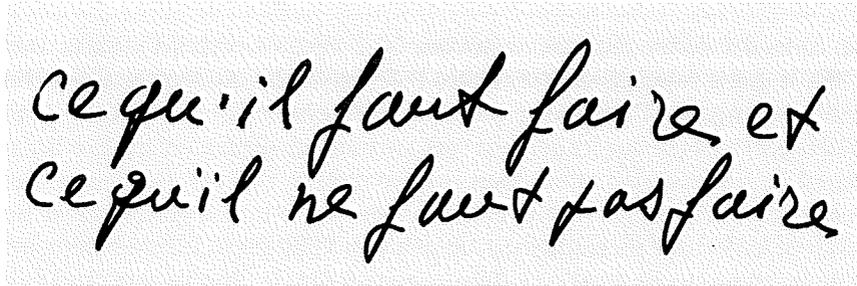
d'iode sera exposé à la même carence dans le sang et présentera à la naissance un crétinisme dit congénital, c'est-à-dire lié à son développement intra-utérin<sup>49</sup>.

En Europe, les régions d'endémie le plus souvent citées jadis sont la Savoie, le Piémont, le Dauphiné, la Haute-Bavière, les montagnes d'Autriche et la Lombardie. La Suisse mentionne surtout la Plaine de Rhône, de St-Léonard au Lac Léman, le Mittelland Bernois et les Alpes Vaudoises.

Au cours des siècles, le goitre endémique fait l'objet d'évocations inédites. Vers 1290, le grand voyageur vénitien Marco Polo signale des goitreux en Chine. En 1527, le singulier Paracelse, philosophe, médecin et fils de médecin, natif d'Einsiedeln, trouve que les goitreux sont rarement intelligents et que leur maladie est liée à la consommation d'eaux riches en métaux. En 1717, J.-J. Scheuchzer relève dans «Hydrographia Helvetica» la liste des sources à goitre, établie au siècle précédent par des naturalistes. Toujours au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Doyen Décoppet d'Aigle estime que les nombreux goitres observés dans le Chablais sont dus à l'air épais et humide, ainsi qu'à la débauche. Cette dernière appréciation est confirmée par le caustique Prieur Darbellay de Liddes, tandis que le savant Prieur Murith de Martigny estime que le goitre endémique est héréditaire. Son correspondant Horace Bénédicte de Saussure pense que la corruption de l'air (miasmes) dans les marécages favorise le développement de cette maladie. Physicien et grand connaisseur des Alpes, il précise que les crétins se rencontrent généralement en dessous d'une altitude de 500 toises, soit 1000 mètres<sup>50</sup>. C'est ainsi qu'en Valais, on les trouve dans la Plaine du Rhône, plutôt que dans les vallées latérales. L'historien Bertrand confirme ces observations, ajoutant qu'une tradition ancestrale veut que les dames de Sion vivent dans la salubrité des Mayens les mois précédant et suivant leurs couches<sup>51</sup>. En 1795, Chrétien Desloges, médecin valaisan de l'école de Montpellier, donne un pronostic ultérieurement contesté sur l'origine du goitre: «On inculpera les terres par lesquelles les eaux filtrent, mais on se trompe»<sup>52</sup>.

En 1750, le Comte Timoléon Guy François de Maugiron présente à la Société Royale de Lyon un mémoire portant sur «les idiots à gros goitres nommés crétins, monstres humains assez communs dans les Alpes, en particulier dans le Valais, où ils naissent en assez grande quantité»<sup>53</sup>. A l'époque, l'auteur ignore très probablement la présence du goitre endémique dans toutes les contrées du monde où le sol est pauvre en iode. D'origine franco-provençale et tiré du patois valaisan, le terme crétin désigne le goitreux<sup>54</sup>. Il s'agit d'une corruption du mot chrétien, synonyme d'innocent, doux et incapable de mal. Les familles protègent

ces malheureux, leur viennent en aide et les laissent en liberté. Rendus apathiques par manque d'hormone thyroïdienne, ils sont le plus souvent dispensés de travail et paressent des heures durant au coin des rues et au bord des chemins. Ils sont dès lors les premiers autochtones à éveiller l'attention des étrangers de passage, alors que la population active vaque à ses travaux dans les champs, les ateliers ou à domicile.



Ce qu'il faut faire, et  
ce qu'il ne faut pas faire

*En-tête manuscrite des prescriptions d'hygiène du docteur Lude.*

Il arrive ainsi que des écrivains voyageurs, et parmi eux des Français correspondants d'académie, les estiment plus nombreux qu'ils ne sont en réalité. Dans leurs publications, certains auteurs les décrivent comme des infirmes privés d'intelligence, réduits au rang d'animal et n'ayant d'humain que l'apparence. A l'inverse, des historiens locaux, comme Bertrand, savent plus tard distinguer, sans toutefois l'expliquer, le crétin hypothyroïdien du goitreux intelligent, ce dernier ne présentant pas de déficit hormonal<sup>55</sup>. Pour sa part J. Eschassériaux, résident français en République valaisanne au début du XIX<sup>e</sup> siècle, évoque ainsi le fléau des goitreux : « Des traits hideux, informes, la stupidité, la morne tristesse, signalent tous les âges de cette race infortunée »<sup>56</sup>.

Concernant la lutte contre le crétinisme, les premières mesures envisagées dans les zones d'endémie visent à améliorer les conditions générales d'hygiène des populations. Dans la plaine du Rhône jusqu'à Martigny, cette option passe par l'assèchement trop souvent repoussé des marécages et des eaux stagnantes, souillées par des germes infectieux et des matières organiques. Cette pollution invétérée, dans une région aux étés torrides, entretient dans les localités des épisodes répétés de dysenteries (diarrhées estivales), de fièvres putrides (typhoïdes), sans parler des fièvres intermittentes du paludisme. Dans le Chablais, l'assainissement moins problématique de la plaine favorise bientôt le développement d'une hygiène publique contribuant à la régression du crétinisme. C'est ainsi

qu'à Aigle, Wild compte 60 crétins en 1778, Bezencenet en dénombre 30 en 1828 et Morax n'y relève aucun goitreux de moins de cinquante ans en 1896<sup>57</sup>.

Quant au traitement et à la prévention du goitre lié au déficit d'iode dans les sols filtrant les eaux, ils trouvent une ébauche de solution dans une anecdote rapportée par l'historien Gauthier: en 1730, un pauvre marchand de chevaux d'Yverdon nommé Jourdan est expulsé de Genève pour avoir joint à son négoce la vente de pilules contre le goitre. Il s'agissait au mieux d'une préparation à base d'éponge calcinée, médication en usage à l'époque<sup>58</sup>.

En fait, l'éradication élective du goitre et surtout du crétinisme endémique est d'abord liée à la découverte de l'iode par le chimiste Bernard Courtois, en 1811 à Paris. Ses premières applications thérapeutiques sont réalisées vers 1820 à Genève, par le docteur Jean-François Coindet<sup>59</sup>. Dans certaines régions de la Cordillère des Andes, l'usage d'un sel iodé remonte à 1833; cette supplémentation y est remplacée ultérieurement, dans les zones d'endémie sévère, par de l'huile iodurée<sup>60</sup>. Sur la base des travaux de Coindet, des enquêtes sont diligentées dès 1840 dans les cantons par la Société helvétique des sciences naturelles. A l'époque, le docteur Grillet, du Conseil de Santé valaisan, relève les taux respectifs de crétins dans certaines communes: 0,85% à Conthey, 1 à Chamoson, 1,2 à Savièse, 1,7 à Arbaz, 2,2 à Sion, 3 à St-Léonard, 4,5 à Bramois<sup>61</sup>.

Les grands travaux d'assainissement de la plaine du Rhône valaisanne sont mis en œuvre à partir de 1856, à une époque où le Conseiller d'Etat Antoine Luder, grand-père du docteur de Sembrancher est à la tête du Département des Ponts et Chaussées. Aux Etats-Unis, de l'iodure de sodium est distribué dans les écoles dès 1916. Avec l'appui du Bureau Fédéral de la Santé, le docteur Otto Bayard, Médecin de District à Viège, introduit l'usage d'un sel de cuisine iodé en 1918, dans les villages de Grächen et Törbel<sup>62</sup>. Aussi efficace qu'aisément réalisable, cette mesure de prévention est chaudement recommandée par le Conseil de Santé du Valais, dans sa séance du 10 novembre 1922<sup>63</sup>; elle se généralise dès 1924 dans toute la Suisse et fait disparaître le crétinisme en quelques décennies, au cours d'une période où, de surcroît, l'hygiène publique est partout en progrès.

A propos de l'endémie thyroïdienne, l'histoire de la médecine relève qu'en 1754, le philosophe des Lumières Jean Le Rond d'Alembert, fils de madame de Tencin, fait publier dans l'Encyclopédie deux articles intitulés «Cretins»<sup>64</sup> et «Vallais». L'amalgame fait l'objet de protestations; il est jugé discriminatoire. Dérivée du mémoire de Maugiron, la première de ces deux publications occulte indûment

dispensaire de Lausanne depuis 1911. Cette spécialiste conseille d'engager une véritable campagne d'information dans la presse, par des brochures, lors de conférences au personnel infirmier, aux enseignants, aux responsables communaux, au clergé. Par ailleurs, les visites médicales scolaires doivent être maintenues. Dans la population, personne ne peut plus ignorer que la tuberculose est contagieuse, qu'elle relève impérativement d'une prise en charge médicale, d'un suivi au dispensaire, ainsi que d'une hygiène préventive des patients et de leur entourage<sup>74</sup>. A défaut d'un sanatorium cantonal, la doctoresse préconise la création de pavillons d'isolement, comparables à ceux de Mottet ou de La Côte dans le Pays de Vaud<sup>75</sup>.

Au printemps 1928, le Valais organise à dessein des journées d'information publiques sur cette maladie transmissible. Des conférences avec projections sont données dans chaque région par des médecins. En juin, les Chambres Fédérales acceptent la loi sur la lutte contre la tuberculose, péniblement élaborée à la suite d'une série imposante de projets. Dès lors, confédération, cantons et communes réunis engagent la lutte contre ce fléau social, avec le concours d'associations antituberculeuses, judicieusement confiées à l'initiative privée<sup>76</sup>.

La même année, le Conseil de Santé invite le professeur Galli-Valerio de Lausanne. Celui-ci insiste sur l'hospitalisation des bacillaires, la désinfection des domiciles concernés et la création de ligues régionales. Celles-ci sont fondées à Sierre, dans le Haut-Valais groupé, à Martigny et Conthey en 1929, à Sion et Monthey en 1930, à St-Maurice en 1932<sup>77</sup>. L'année précédente, le Valais s'était doté d'un laboratoire central de bactériologie, essentiel à la fiabilité du dépistage et à sa généralisation. L'assurance-tuberculose se développe à partir de 1932; elle contribue à la couverture des frais de traitement dans les milieux modestes.

En complément au dispensaire de Martigny, avec l'aide de nombreux bénévoles et en accord avec ses confrères Seltz et Micheloud, le docteur Luder fonde en 1936 une Ligue d'Entremont, dotée d'infirmières visiteuses dont la collaboration s'avère déterminante. Cette croisade moderne contre la maladie rappelle les secours traditionnellement organisés par les confréries charitables d'antan, partout actives dans les bourgeoisies et les paroisses. La Ligue sensibilise les populations au risque de la contagion. Elle fait accepter aux familles réticentes le dépistage, la prévention et le suivi de cette affection, souvent considérée comme une maladie honteuse<sup>78</sup>.

Les bacillaires sont isolés et soignés dans les pavillons des hôpitaux régionaux, puis, après des années de tentatives infructueuses, au sanatorium de Montana



*Montana, devenue station de cure internationale.*

dès 1941. La direction médicale du Sanaval est confiée au docteur Hans Mauderli, remplacé en 1954 par le docteur Gabriel Barras. Ces médecins compétents s'avèrent à la hauteur de leur double tâche de spécialiste et de directeur d'un établissement pour malades chroniques dans une région viticole. Le Sanaval prend aussi en charge le traitement chirurgical de la tuberculose pulmonaire. Ces interventions thoraciques sont réalisées par le docteur Egger de Zurich, secondé dès 1950, puis remplacé par le Professeur A. P. Naef de Lausanne.

Dès 1945, la générosité de Madame Wander, épouse d'un industriel bernois fort connu, permet à la fondation «Fleurs des Champs» d'abriter un sanatorium infantile de 58 lits, tandis que la fondation Jean-Jacques Mercier prend en charge le préventorium des Taulettes.

A cette époque et comme Davos et Leysin, Crans-Montana est devenu une station de cure internationale, dont le précurseur a été le médecin genevois Théodore Stephani, arrivé sur le Plateau en 1897, pour transformer l'Hôtel du Parc en sanatorium<sup>79</sup>.

En réalité, la tuberculose n'est progressivement maîtrisée qu'à partir de 1945, sous l'effet de médicaments spécifiques comme la Streptomycine de Waksman (1944), le PAS de Lehmann (1946) et l'Isoniazide-Rimifon Roche (1951). Les conditions économiques prévalant dès 1950 favorisent également une amélioration de l'hygiène, de l'alimentation, du logement et des conditions de travail. En Valais, la première action généralisée en faveur de la vaccination antituberculeuse au BCG remonte à 1955.

Aujourd'hui, la tuberculose n'a plus qu'une faible incidence sur la santé publique en Suisse. L'affection reste cependant sous contrôle. La réactivation d'une infection ancienne n'est jamais exclue. Par ailleurs, la baisse du système de défense immunitaire de l'organisme liée au sida expose à des complications tuberculeuses. Il arrive aussi que des migrants se présentent dans notre pays avec des tuberculoses méconnues ou mal traitées. L'Organisation Mondiale de la Santé insiste sur le risque actuel de dissémination de souches bactériennes multirésistantes aux traitements combinés en usage<sup>80</sup>.

## L'UNIVERS DES MICROBES

La lutte contre la tuberculose invite à un retour au lointain passé. En 1546, le médecin italien Girolamo Fracastoro publie un mémoire intitulé «La Contagion». L'auteur y soutient que la syphilis, la variole et la phtisie (tuberculose pulmonaire) sont dues à des corpuscules qu'il nomme «seminaria», c'est-à-dire germes. Malgré l'invention du microscope en 1590 par le Hollandais Jansen, l'intuition géniale de Fracastoro n'est pas prise en compte par les savants de l'époque. Ceux-ci attribuent longtemps encore les infections à des miasmes (émanations de substances en décomposition), à la génération spontanée (apparition d'êtres vivants à partir de la matière inerte), ou à d'autres hypothèses infondées<sup>81</sup>.

Ce n'est que trois siècles plus tard que le chimiste Louis Pasteur, homme de foi et de science, est chaleureusement reçu à l'Académie Française par le rationaliste Ernest Renan, pour avoir mis en évidence certains germes infectieux, apportant ainsi la preuve expérimentale de l'origine des contagions<sup>82</sup>. Cette découverte primordiale ouvre la voie aux mesures d'hygiène hospitalière fondant l'antisepsie, développée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Lister dans son hôpital écossais de Glasgow, et bientôt l'aseptie, c'est-à-dire la haute stérilité des salles d'opération<sup>83</sup>.

Entre-temps, le docteur Semmelweis avait été révoqué en 1847 de son poste à la Maternité de Vienne pour avoir dénoncé la prise en charge des accouchées par des médecins ayant préalablement disséqué des cadavres. Semmelweis préconisait à ses confrères le lavage et la désinfection des mains avant toute intervention obstétricale. Dans son service, cette mesure avait abaissé de 20 % à 3 % le taux de mortalité des parturientes par fièvre puerpérale (septicémie). Englués dans leur routine, les chefs de service hospitaliers avaient chassé de Vienne l'infortuné précurseur, qui subit les mêmes rebuffades à Budapest. Désespéré de ne pouvoir convaincre, sombrant dans une grave dépression, l'incompris se blessa volontairement et souilla sa plaie, mourant bientôt de la septicémie dont il dénonçait à la fois les causes et les graves complications<sup>84</sup>.

## 1932, L'ANNÉE DES GRANDS CHANGEMENTS

Après la récession liée à l'effondrement boursier de New York en 1929, l'espoir renaît avec le plan de relance de Franklin Roosevelt. « The New Deal » conçu en 1932 lui vaudra la présidence des Etats-Unis l'année suivante. Toutefois, dans les pays industrialisés comme la Suisse, la crise économique provoque de graves affrontements urbains entre les chômeurs, les grévistes et les forces de l'ordre. En novembre 1932, un régiment valaisan est envoyé en renfort à Genève au lendemain d'une fusillade qui a fait treize morts et soixante-cinq blessés. La même année, Hitler engage des pourparlers avec les milieux d'affaires allemands. Face au péril communiste, il leur promet de rétablir l'ordre dans le pays, prend bientôt le pouvoir et lance la course aux armements. Ces derniers seront testés dès 1936 par la Légion Condor, durant la guerre civile espagnole<sup>85</sup>.

A Sembrancher, le docteur et son épouse ont déjà leurs six enfants en 1928 : Jean né en 1921, Elisabeth en 1922, François en 1924, Colette en 1925, Monique en 1927 et Louis en 1928. Un réaménagement de la maison s'impose. Il est réalisé en 1932, avec l'installation du chauffage central et la construction d'une deuxième salle de bains et de deux chambres à coucher dans les combles. De plus, la spacieuse Grand'Salle voûtée du deuxième étage fait l'objet d'un agencement de qualité, conçu par la maîtresse de maison. Grande bibliothèque, coffre et vaisselier armoriés, commode Empire et morbier du XVI<sup>e</sup> siècle sont adossés aux murs tapissés. Quelques portraits d'ancêtres sont accrochés au-dessus des meubles bas. Le centre de la pièce est occupé par une grande table ronde ancienne, entourée de sièges assortis. Suspendu à la clé de voûte, un lustre de bronze doré à huit bougies éclaire cet ensemble heureux de divers styles. Trois

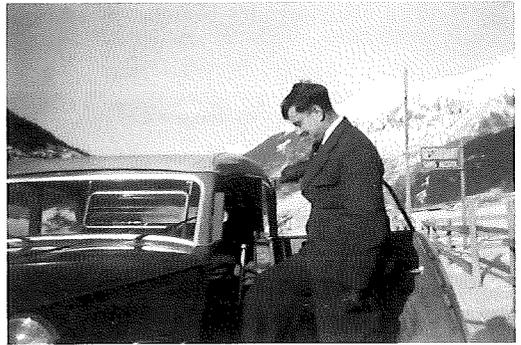


*La maison de la famille Lude à Sembrancher.*

grands fauteuils Louis XIII et un canapé Henri II, disposés autour d'un guéridon, font office de salon dans l'angle situé entre les deux grandes fenêtres de la salle. C'est dans cet imposant décor d'antiquités que vont se dérouler pendant quarante ans les réunions de famille, les joyeux Noël, les visites d'amis, mais surtout les fameux repas entre confrères, plaisantes agapes autant qu'interminables débats d'idées.

Un grand changement d'ordre professionnel survient également en 1932: le nouvel hôpital de Martigny est inauguré en début d'année. Pour les médecins de la région admis à y exercer, il s'agit d'une avancée significative au service de leur clientèle et au profit général de la santé publique. C'est ainsi que le nombre des journées d'hospitalisation passe de treize mille en 1931 à dix-huit mille au cours de l'année suivante. Cette progression concerne d'abord le service de chirurgie et le pavillon d'isolement des tuberculeux<sup>86</sup>. Ces derniers commencent d'ailleurs à bénéficier des prestations de l'assurance-tuberculose, dont les modalités sont établies par décrets. Enfin, le corps médical valaisan bénéficie des prestations devenues indispensables d'un laboratoire central de bactériologie, implanté à Sion l'année précédente.

Quant à l'infatigable praticien motorisé de l'Entremont, il change de voiture en 1932: la vieille Ansaldo italienne est remplacée par une grosse Studebecker. Cette puissante limousine américaine va sans doute faciliter les déplacements professionnels en montagne. De plus, ses strapontins offrent aux enfants des places supplémentaires. En période de vaches maigres, toutefois, un véhicule consommant autant de carburant constitue un vrai poids lourd budgétaire.



*Le docteur Lude et sa DKW à Bourg-St-Pierre.*

## L'AVANT-GUERRE

Durant les années précédant le conflit mondial de 1939, les enfants du docteur suivent leur scolarité primaire à Sembrancher. Les enseignants y sont sévères et compétents. Lorsqu'ils se retrouvent en famille, garçons et filles constituent une joyeuse maisonnée, toujours en quête de jeux et de promenades. Les rares jours de congé, ils forment parfois des couples selon leurs affinités: Jean et Elisabeth, François et Monique, Colette et Louis. Ils s'inventent alors des cérémonies pompeuses de mariage en se donnant des noms de familles nobles. Ils organisent aussi des soirées dansantes au son du gramophone. En été, dans le grand jardin séparé du cimetière communal par un gros mur, ils vont parfois jusqu'à parodier ce qu'ils observent en secret lors des sépultures: avec des camarades d'école, ils forment un cortège funèbre, prennent un air de deuil et portent en terre une veille poupée dans un carton à chaussures. Servant de messe du curé Pellouchoud, François règle la cérémonie et chante des passages du «De Profundis».

Entre 1929 et 1934, leur mère loue périodiquement une caméra dont les courts métrages égayent, avec «Charlot Concierge» et «Félix le Chat», les projections très prisées du Pathé-Baby, dont la manivelle est confiée à un aîné. Les séances sont réservées aux jours maussades, quand toutefois les enfants n'ont pas démerité. Ils peuvent alors inviter leurs voisins et amis. François commente les films et anime la réunion avec un talent inné de conteur intarissable. En son absence, Elisabeth remonte le gramophone et gratifie l'assistance des «Cloches de

Corneville» avec ses airs populaires comme «Va, petit mousse, le vent te pousse».

Dans la famille, les soirées estivales sont parfois consacrées à la lecture. Les filles abandonnent «La Semaine de Suzette» pour des livres choisis par Elisabeth. Dès 1936, la diffusion d'œuvres littéraires se développe en Suisse Romande, grâce à la Guilde du Livre de Lausanne, fondée par Albert Mermoud. Bientôt membre de cette association, Elisabeth fait connaître à chacun des succès comme «Derborence» de Charles-Ferdinand Ramuz, ou «En gagnant mon pain» de Maxime Gorki.

De nature réservée, Jean manifeste des dispositions précoces de chercheur. Il se plonge pendant des heures dans des traités de sciences. Il monte bientôt un laboratoire de chimie au lignier dans le sous-sol et en interdit l'accès, «pour éviter une explosion». Il lui arrive en effet de fabriquer de la poudre noire pour faire des exercices de tir dans la cour du garage avec un vieux fusil à pierre monté sur des roues de poussette. Les belles nuits d'été, il invite ses frères à scruter au télescope le ciel et ses constellations. Il cherche aussi à capter des émissions de radio sur son petit poste à galène. Tout fait penser qu'il sera ingénieur.

En juillet et août, la vie est très animée à Sembrancher. Par beau temps surtout, un flux irrégulier de voitures gagnant le Gd-St-Bernard encombre la Grand-Rue. Le matin vers dix heures, Montreux-Excursions gare ses bus décapotés devant l'Hôtel National, pour ménager une pause à ses touristes anglais. La mode féminine est au chapeau cloche; les hommes portent une casquette. Le ralentissement du trafic laisse aux garçons du bourg le temps de déchiffrer sur les plaques la provenance des voitures et d'apprendre à en reconnaître les marques respectives, petite Amilcar, Citroën à moteur flottant, prestigieuses Horsch et Delahaye, ou bolide Bugatti.

L'ambiance du village est aussi agrémentée par des familles originaires du lieu mais habitant Genève ou Paris. Ces citadins viennent passer leurs vacances au bon air des Alpes; les enfants du docteur s'en font des amis pour les pique-niques ou les randonnées en montagne. L'été est aussi la saison du jardinage en famille. Les aînés apprennent aux petits à désherber les plates-bandes, à les arroser, ou à cueillir groseilles et framboises. La tâche accomplie est discrètement vérifiée par une mère omniprésente.

De son côté, la population de la commune s'affaire aux travaux agricoles, à la cueillette des fraises de montagne, aux activités artisanales et à l'exploitation de



*Le docteur Lude en compagnie de ses enfants, au Gd-St-Bernard. De gauche à droite : Monique, Elisabeth, Louis, Colette, Jean et François.*

plusieurs carrières. D'excellentes dalles de grès calcaire grenu y sont taillées par une main-d'œuvre locale, secondée par des saisonniers italiens.

L'été est aussi la saison des escapades familiales en voiture. Lorsqu'il est appelé pour une visite au Gd-St-Bernard, notre docteur invite parfois sa femme et ses enfants à l'accompagner ; c'est la grande aventure. Chacun a sa place dans la spacieuse Studebecker ; le trafic routier est dense à certaines heures ; le croisement de grands autocars peut s'avérer problématique sur une chaussée étroite et sinueuse, bordée par endroits de précipices. Les lacets de la Combe des Morts font peiner les moteurs qui se mettent à chauffer ; l'arrivée au col est un gymkhana de véhicules disparates, en mal de parage. Un privilège secret veut que le docteur sache où garer sa voiture.

Au Gd-St-Bernard, l'accueil des chanoines est chaleureux. L'infirmier s'éloigne avec notre médecin tandis que sa famille est invitée à la découverte de l'hospice : le musée toujours bondé, la chapelle avec le tombeau de Desaix, l'impressionnante galerie des prévôts dans le grand escalier accédant au salon, la morgue

réservée aux aînés et enfin le chenil et ses puissants saint-bernards, avec leurs chiots vacillants. La visite se termine par une promenade vers la grande statue de Bernard de Menthon, sur le versant italien du col. C'est le lieu choisi pour une photo de famille. Le retour en fin de journée est le moment propice à la sieste des petits.

Il y a encore d'autres sorties estivales, programmées en famille, mais en l'absence d'un docteur très occupé. Au volant de la Studebecker, sa femme conduit parfois toute la marmaille au Bouveret, pour une baignade sur la rive du Léman. Les enfants apprécient cette expédition chez les lacustres. Ils aiment à barboter quand ils ont encore pied, puis se mettent avec courage à la brasse ; ici encore les grands aident les petits. La séance de natation est suivie d'un pique-nique bienvenu sur la plage. A l'aller comme au retour, les aînés commentent l'itinéraire et ses châteaux.

Toutefois, le voyage le plus rare autant qu'inédit reste la visite à Tante Lilly, sœur cadette de Madame Luder, religieuse cloîtrée chez les Visitandines de Fribourg. Si le trajet est long, il est semé de découvertes, le Château d'Aigle, celui de Chillon, les grandes forêts de la Gruyère, puis l'arrivée à Fribourg avec son site médiéval et son pont suspendu. Fort bien reçue dans le parloir du Couvent, la famille attend en silence l'apparition derrière une grille d'une Sœur engoncée dans une tenue noire, portant lunettes, le visage enserré de blanc. Souriante, la religieuse a un mot aimable pour chacun ; elle s'enquiert des progrès des enfants au catéchisme et leur passe sous la grille des images pieuses. Limitée par la Règle du Couvent, l'entrevue prend fin sur des souhaits de bonne et sainte vie. Après cet intermède de sage recueillement, la rentrée en voiture se passe dans une ambiance détendue qui dérive en chahut.

Pour revenir à Sembrancher, l'hiver y est vraiment la saison morte, comme dans tous les villages de montagne à l'époque. Les routes sont plus ou moins ouvertes par des « triangles » attelés. Équipé d'une longue veste doublée, d'une culotte d'équitation, de bottes lacées, d'un casque à calotte souple et mentonnière, le tout en cuir, notre docteur se déplace dans les vallées à moto-skis. Un sac à dos remplace la sacoche du médecin. Par chance, l'habitat régional est fait le plus souvent de localités compactes où les visites à domicile sont moins problématiques que dans les fermes isolées qu'on trouve dans d'autres régions.

Pour les enfants, la scolarité hivernale compte peu de jours de congé dans les régions agricoles. Les jeudis et dimanches après-midi, toutefois, les jeunes

s'adonnent aux plaisirs de la luge et du ski. Quand la neige est bien tassée sur les routes, il arrive que Jean, François ou Louis fassent du skijöring : ils chaussent leurs skis à la sortie du village et s'agrippent tour à tour à une corde tirée par la fameuse moto-ski du docteur. Cette prestation sportive inédite, partagée avec un père si souvent absent, fait la joie de ses garçons et suscite la curiosité des rares passants.

L'hiver est aussi la saison privilégiée de la lecture ; il arrive que les médecins de campagne en profitent pour découvrir le best-seller d'un lointain confrère. En 1935, Alexis Carrel publie « L'Homme, cet inconnu ». Français intégré au prestigieux Institut Rockefeller de New York, ce chirurgien reçoit le Prix Nobel en 1913 pour ses recherches sur les cultures de cellules et de tissus de l'organisme. Constatant les faiblesses de la civilisation industrielle, son livre propose d'en remplacer les dogmes et plaide pour le développement d'une science véritable de l'homme dans sa globalité physique, intellectuelle et affective. L'auteur insiste sur l'importance des recherches pluridisciplinaires, étayant une conception renouvelée du progrès humain<sup>87</sup>.

Dans son ensemble, le corps médical suisse ne manque pas d'être interpellé par ces options novatrices. Bien que leur activité quotidienne soit plus proche des malades que des laboratoires, les praticiens eux-mêmes s'intéressent à cette évolution. Le livre de Carrel connaît ainsi une large diffusion ; ses idées sont partout discutées. C'est le cas, par exemple, lors des soirées entre confrères, dans la Grand'Salle du docteur de Sembrancher. Les travaux de recherche en réseaux dans des centres de compétence leur semblent prometteurs ; au vrai, cette programmation américaine ne fait que relayer l'essor médical allemand du XIX<sup>e</sup> siècle. Celui-ci était né de la puissance politique et industrielle acquise par la « Realpolitik » de Bismarck, le chancelier de fer.

Dans un pays comme la Suisse, cependant, où les universités sont cantonales, le fait que la science médicale soit développée dans le cadre de fondations privées les étonne, ceci d'autant que les budgets sont financés en l'occurrence par un magnat du pétrole. Nos généralistes émettent également des réserves quant aux chances de voir cette recherche de pointe résoudre tous les problèmes de l'humanité. Par ailleurs, Carrel est unanimement désavoué, lorsqu'il écrit : « L'établissement par l'eugénisme d'une aristocratie biologique héréditaire serait une étape importante vers la solution des grands défis de l'heure présente » ; ce point leur semble se rapprocher par trop de certaines théories du national-socialisme<sup>88</sup>.

Pour revenir à l'entre-deux-guerres, les enfants du docteur de Sembrancher voient de moins en moins leur père. Il est toujours pressé et apparaît parfois au cours d'un repas, s'installe pour manger à la hâte, dans sa tenue habituelle de touriste anglais: veston, gilet et culotte de tweed, chemise blanche et cravate. Dans le contexte traditionnellement pénible des Alpes, il se dévoue inlassablement à une clientèle dispersée dans les vallées de l'Entremont. Fort diversifiée, sa pratique est à la fois celle du docteur en consultation, du généraliste motorisé, de l'accoucheur souvent nocturne et du chirurgien hospitalier à Martigny.

*Une fois j'ai pleuré.  
J'étais auprès du lit  
Où gisait ce jeune homme.  
Je n'avais pas eu la grâce  
Que Dieu accorde à ceux  
Qui pensent et qui cherchent  
La connaissance.  
Le garçon râlait doucement,  
Les yeux clos. Moi je mentais:  
« Tu vois ça va déjà mieux. »  
Alors il a ouvert les yeux.  
Il a parlé doucement  
Avec un beau sourire.  
Moi, je n'ai pas compris.  
Il m'a encore dit: « Plus près, plus  
près ! »  
Et je me suis baissé*

*Afin que mon oreille  
Soit très près de sa bouche.  
Alors il n'a plus parlé.  
Il a mis ses deux bras  
Autour de mon cou  
Et m'a embrassé comme un frère.  
Ses lèvres moites de mourant  
Étaient douces. Et après,  
Pour me faire plaisir,  
Il a mis deux francs dans le creux  
De ma main. Et il m'a dit, à moi  
Rien qu'à moi, dans l'oreille:  
« Ça, c'est pour vous, la bonne-  
main. »  
Après je suis parti. J'ai pleuré  
Tout un soir. Et lui,  
Il est parti le lendemain. »*

En plus de ces activités, il assume dès 1934 la charge officielle de médecin de district: garant de l'hygiène et de la santé publique, il organise les vaccinations, ainsi que les visites médicales scolaires. En collaboration avec les autorités des six communes de l'Entremont, il veille à la salubrité des infrastructures dans les villages. La Ligue antituberculeuse impose également sa présence au dispensaire de Martigny, ainsi qu'à des séances administratives. Cet engagement professionnel laisse peu de temps à des responsabilités familiales qu'il confie à son épouse.

Avec les années, un tel surmenage conduit à une vague sensation de trouble mal défini qui l'accable en 1937. Alarmée, sa femme demande un rendez-vous au Professeur Louis Michaud de Lausanne. Sans délai, celui-ci accorde à son ancien

élève un séjour d'observation au nouvel hôpital Nestlé. Le verdict académique est rassurant mais clair : l'irrégularité des horaires, l'accumulation des heures de travail, l'exercice solitaire d'une médecine à risques imprévisibles, des repas à la sauvette, parfois nocturnes, toujours riches en viandes, œufs et fromage gras, telles sont les causes de l'indisposition évoquée. En fait, le conseil professoral de repos et de modération n'est que temporairement suivi par un praticien de montagne contraint d'assumer à la fois les exigences d'une clientèle et les besoins de sa famille. Faute d'un remplaçant fiable, le docteur Luder prendra ses premières vacances en 1950, chez sa fille Colette au Portugal, après trente ans de pratique sans relâche.

Pour un médecin relativement isolé, de telles prestations ne sont réalisables au quotidien qu'avec l'aide compétente d'une épouse dévouée. En plus de ses obligations de mère de famille nombreuse et de maîtresse de maison dotée de personnel, celle-ci met également à profit sa formation paramédicale pour seconder son mari. Quand celui-ci s'absente pour ses tournées de visites, elle prend soin de son cabinet de consultation, lave et stérilise les instruments, les range dans leur armoire vitrée. Elle veille à remplir les flacons de désinfectants alignés dans une petite armoire métallique : il y a de l'alcool iodé, très efficace mais fort douloureux au contact des plaies, de l'eau oxygénée, qui mousse sur la peau, et bientôt du Mercurochrome, rouge et indolore.

Viennent ensuite les examens de laboratoire élémentaires qu'elle a appris à réaliser : vitesse de sédimentation du sang, dépistage de sucre ou d'albumine dans les urines. Le matériel de pansement et sa réserve sont régulièrement contrôlés. De même, les deux trousse d'urgence spécialement réservées aux accouchements et aux accidents sont inventoriées et repourvues. Cependant, cette précieuse collaboration implique surtout la gestion quotidienne des appels téléphoniques ; il s'agit là d'une tâche délicate, exigeant des connaissances médicales, beaucoup de discrétion et de savoir-faire.

Périodiquement, la femme du docteur remet de l'ordre dans l'armoire des échantillons médicaux. L'un ou l'autre de ses aînés participe à la séance qui consiste à trier un certain nombre de petits emballages jetés en vrac dans une corbeille au fur et à mesure de leur livraison et de les classer ensuite dans les casiers d'une grande armoire. On trouve à l'époque de l'huile de foie de morue, riche en vitamine D, indispensable au développement des os ; sa carence engendre le rachitisme. Il y a le Lactéol en pastilles pour traiter les diarrhées, les sirops contre la toux, les gouttes nasales, les médicaments pour le cœur, pour la pression du

sang, les comprimés et suppositoires contre la douleur et la fièvre. Les premières hormones font leur apparition avec le Progynon de Schering en Allemagne, pour la régulation du cycle menstruel. Restent les innombrables pommades, baumes et lotions pour les maladies de peau. Cette liste est loin d'être exhaustive; elle comprend aussi une brochette d'ampoules injectables rangées dans les trousseaux d'urgence; il s'agit surtout de tonicardiaques et de puissants sédatifs de la douleur, dérivés de la morphine.

Toutefois, aux médicaments en usage à l'époque vont bientôt s'ajouter des acquisitions majeures dans la lutte contre les infections. Il s'agit d'abord des sulfamides, agents anti-infectieux auxquels une série de germes sont sensibles. En 1932, le médecin et chercheur allemand Gehrard Domagk essaie sur sa propre fille, atteinte de septicémie à streptocoques, un sulfonamide dont l'action se révèle remarquable. La découverte du premier sulfamide vaut à ce scientifique un Prix Nobel en 1939<sup>89</sup>.

Au début du siècle, le médecin écossais Alexander Fleming fait de la recherche auprès du fameux bactériologiste A. Wright, dans les laboratoires du Saint Mary's Hospital de Londres. En 1928, Fleming observe par hasard que des moisissures ont détruit les staphylocoques d'une de ses cultures. Il tente en vain d'isoler cette moisissure. Celle-ci est identifiée deux ans plus tard par un mycologue américain: il s'agit du *Penicillium notatum*. Après quelques expériences de laboratoire, Fleming se risque à soigner son assistant qui souffre d'une sinusite purulente; la guérison est spectaculaire. L'étude complémentaire de la pénicilline est menée par Florey d'Oxford en 1934. Les hôpitaux des armées alliées l'utilisent avec grand succès dès 1940. Sa production industrielle débute en 1943. Le monde scientifique considère que Fleming a fait la découverte la plus importante depuis Pasteur et un Prix Nobel lui est décerné en 1945<sup>90</sup>.

## UNE FAMILLE SUISSE DURANT LA GUERRE

Le conflit mondial de 1939 à 1945 va durablement ajouter aux responsabilités familiales et professionnelles de notre docteur, pour ce qui regarde surtout le budget des études secondaires des enfants, ainsi que le temps imparti à ses patients. Durant ces années de guerre, la population d'un petit pays neutre est inquiète. Les particuliers écoutent régulièrement les nouvelles radiodiffusées, surtout lorsque les bruits de bottes se rapprochent de la Suisse, comme en 1940 et 1944. Mobilisé dans la région pour de longues périodes, le premier-lieutenant

médecin Luder est néanmoins autorisé à poursuivre sa pratique civile dans un district frontalier en manque de soins.

L'infirmerie militaire de son unité se trouve près de la Cantine de Proz. L'officier médecin se déplace le plus souvent à moto. Il a remplacé la Studebecker trop dispendieuse en essence par une DKW allemande, solide et économique. Au cours des années de mobilisation, son épouse déjà bien occupée est incorporée dans la DAP, la défense aérienne passive. Pour une ménagère, les restrictions imposées par l'économie de guerre exigent de bonnes relations avec qui pourrait lui procurer un appoint en beurre, viande, farine et œufs. Le charbon se fait rare et est partiellement remplacé par le bois d'affouage, livré par la bourgeoisie et débité par les garçons.

Jean, l'aîné, fait son école de recrue dans l'infanterie de montagne en 1940. Au cours de ses études au Polytechnicum de Zurich, il est astreint à des périodes répétées de service au Tessin, à Genève, puis en Entremont. Elisabeth accepte de suivre un cours de samaritaines en automne 1940, formation donnée à l'hôpital de Martigny et suivie d'un stage. Avec d'autres confrères de la région, le docteur Lude participe à cet enseignement, donné le plus souvent en soirée. C'est au cours de cette période qu'Elisabeth est désignée pour accueillir avec fleurs, corbeille de fruits et embrassades le populaire général Guisan, en visite à l'hôpital auprès des patrouilleurs alpins blessés lors d'une chute en haute montagne dans le Val Ferret. Quant à François, il accomplit son service en 1944 dans les troupes motorisées, instruites à Thoune puis déplacées à Bâle-Campagne. Ignorant sans doute l'action préventive de l'eau fluorée de Sembrancher, son médecin d'école de recrues observe avec stupeur que cet étudiant n'a pas une seule dent cariée à vingt ans, contrairement aux autres soldats de sa compagnie.

Durant la guerre, des militaires stationnent parfois à Sembrancher. La maison du docteur héberge alors des officiers de Genève ou Lausanne, heureux de partager les soirées à la Grand'Salle en ces temps difficiles. Lors des déplacements nocturnes de la troupe, la marche à souliers cloutés des fantassins résonne sur les pavés du village, assourdie par le roulement des charrettes et des fourgons. Les lendemains de telles manœuvres, les médecins motorisés peuvent s'attendre à l'une ou l'autre crevaison de pneu par les clous perdus sur les routes.

Hiver comme été, par ailleurs, des unités alpines de l'armée s'entraînent dans les montagnes de l'Entremont. A l'initiative d'officiers comme Rodolphe Tissières, bientôt Préfet de Martigny, et Roger Bonvin, plus tard Conseiller Fédéral, une

première «Patrouille des Glaciers» est organisée en avril 1943. Elle se court par équipes de trois, de Zermatt à Verbier, sur l'itinéraire de la Haute Route. Pleinement réussie, cette épreuve d'endurance est encore organisée en 1944 et 1949; lors de cette dernière course, la cordée de Maurice Crettex, Robert Droz et Louis Theytaz disparaît dans une crevasse. Ce drame interrompt la compétition jusqu'en 1984. Elle deviendra bientôt une rencontre internationale très médiatisée<sup>91</sup>.

Enfin, au cours d'une guerre isolant la Suisse, l'essor du ski dans la population civile contribue au premier développement durable des saisons hivernales dans les stations du pays, notamment à Verbier. Pour les praticiens de la région, la prise en charge de ce nouveau type de clientèle représente un surcroît d'activité, du moins jusqu'à l'engagement, d'abord saisonnier, de médecins dans les stations.

## UNE NUIT DE SAINT-SYLVESTRE

En 1944, les armées allemandes sont acculées partout à la défensive, en Pologne, en Italie et en France. La proximité des combats engage le général Guisan à mobiliser des troupes aux frontières. L'afflux de réfugiés civils et militaires ne cesse d'augmenter en Suisse, au moment où la population est encore soumise à des restrictions<sup>92</sup>.

En cette fin d'année, le docteur de Sembrancher et son épouse se réjouissent de recevoir leurs chers enfants à la maison pour les fêtes. Après Noël, la coutume veut qu'un joyeux réveillon réunisse toute la famille à la Grand'Salle, pour la veillée du 31 décembre. Ce soir-là, peu après de chaleureuses retrouvailles, l'infirmier de l'hospice du Gd-St-Bernard téléphone pour demander une visite apparemment urgente: cherchant un abri dans l'hôpital Saint-Louis, édifié jadis par le prévôt Luder, deux fugitives italiennes ont pénétré dans le chenil où les chiens excités ont lacéré leurs manteaux de fourrure jusqu'à blesser les malheureuses. Une fois de plus, la déception de voir compromise une soirée tant attendue, s'ajoute à la perspective toujours dangereuse d'une équipée nocturne dans les montagnes en hiver.

Une colonne de secours est constituée à la hâte, avec un patrouilleur alpin expérimenté, Luc Voutaz, assisté du dévoué Tony Vernay. Rompu aux randonnées à skis, le docteur décide pour la première fois que son cadet Louis alors âgé de 16 ans, l'accompagne après deux cours d'entraînement dans le cadre de

l'Instruction Préparatoire soutenue par la Confédération. Les secouristes se retrouvent bientôt dans la DKW. Chaîné, le véhicule grimpe péniblement jusqu'à Bourg-St-Pierre, sur une route enneigée. Equipés de leur passe-montagne et de leur anorak, les sauveteurs chaussent des skis à peaux de phoque et s'enfoncent en file indienne dans une nuit de tempête. Arrivés à la Cantine de Proz, transis par les rafales glacées, ils trouvent prudent de se réfugier dans un hangar pour se barder le torse de feuilles de journaux, intercalées entre chemise et chandail. Il s'agit là d'une protection en usage chez les montagnards.

La marche reprend dans la bourrasque, le long des poteaux qui balisent le cheminement. L'effort le plus rude, en même temps que le pire danger, commence au bas de la Combe des Morts. Les skieurs attaquent la rampe, s'aidant de leurs bâtons plantés dans la neige profonde. Essoufflés, ils suivent les traces du guide à la lueur d'une lampe de poche. Soudain, en pleine grimpe, les tourbillons de neige scintillent dans la tourmente : le projecteur de l'hospice éclaire la dernière étape de l'itinéraire.

A l'entrée du grand corridor, l'accueil des chanoines est chaleureux. Débarrassés des survêtements cartonnés par la bourrasque, tous les équipiers manifestent joyeusement leur satisfaction, une fois dans la pièce bien chauffée jouxtant la grande cuisine. Tous apprécient une collation bienvenue. L'infirmier conduit bientôt le médecin au chevet des victimes. Localisées surtout dans le dos, leurs profondes griffures de peau sont désinfectées et pansées, après administration d'antibiotiques et de médicaments soulageant la douleur. Il est minuit lorsque les skieurs vont prendre quelques heures de repos.

Tout le monde se retrouve le lendemain matin pour un solide petit-déjeuner. Les chanoines viennent tour à tour échanger des vœux de Nouvel An. Le docteur s'en va revoir ses patientes et donne ses instructions pour la suite du traitement. Avant de penser au retour, les équipiers se proposent gaillardement d'aller souhaiter une Bonne Année aux gardes italiens, de l'autre côté de la frontière. Traversant le lac enneigé à skis, ils s'approchent de l'Albergo et à leur grande surprise, repèrent devant l'entrée un soldat en gris-vert, chaussé de bottes de feutre, coiffé de la casquette à longue visière des Alpenjäger de la Wehrmacht. L'homme porte son fusil à la bretelle. Cachant sa surprise, le docteur donne son identité et présente des vœux en Hochdeutsch. Rassuré, l'Allemand conduit son visiteur inattendu dans le bureau de l'officier, puis les autres patrouilleurs dans un cantonnement où des soldats de tous âges peu loquaces somnolent, cuvant peut-être leur beuverie de fin d'année. Un capitaine arborant le ruban de Russie vient bien-

tôt gratifier les visiteurs suisses d'un salut hitlérien énergique. Il tient à leur montrer l'armement de ses hommes. Ancien officier d'infanterie, le docteur explique à voix basse que le canon chromé de leur mousqueton, ainsi que la cadence de tir de leur mitrailleuse surpassent l'équipement suisse. L'officier congédie l'équipe en claquant les talons et la fait raccompagner par le garde. Fiers de cette aventure bien particulière, les Suisses regagnent leur patrie. Tout guillerets, ils racontent à l'hospice leur rencontre inopinée, avant de prendre congé des chanoines.

Le moment est venu de descendre avant l'éventuel redoux de l'après-midi, avant-coureur d'avalanche. Skis aux pieds, les secouristes plongent dans la Combe bien nommée, par vent debout soulevant des tourbillons de neige et donnant l'impression d'une course de vitesse dans le jour blanc. L'homme de tête fait régulièrement l'appel des suiveurs, veillant à ce que personne ne s'écarte du tracé. Dans la Plaine de Proz, le vent est toujours aussi violent et chacun active la descente en poussant des bâtons. La tourmente s'apaise au voisinage des forêts. Les patrouilleurs se regroupent et rejoignent en plaisantant la DKW couverte d'un grand manteau blanc.

Les mains gantées dégagent le véhicule, la serrure de la portière est dégelée au briquet, le docteur se met au volant et ses coéquipiers poussent la voiture dans la pente de la route mal dégagée jusqu'au démarrage hoquetant du rustique moteur deux-temps. La rentrée se fait prudemment, sur une chaussée glacée par endroits. A l'arrivée au village, les quatre skieurs se séparent, heureux d'être sortis indemnes de cette expédition. Le docteur félicite son cadet d'avoir, comme ses frères, bravement réussi un véritable rite de passage. A la maison, toute la famille accueille les braves avec les vœux les plus chaleureux de bonne année. Chacun écoute soulagé le récit de cette expédition agrémentée d'une visite chez les Allemands. La joie de se retrouver sains et saufs vaut bien un réveillon différé<sup>93</sup> !

Au vrai, ce fameux col a toujours eu un protecteur, ceci depuis l'Antiquité: le dieu celte Penn d'abord, veillant sur ses Alpes Pennines, le Jupiter des Romains ensuite, gardien du Mont-Joux et enfin Saint Bernard, Patron des montagnards, invoquant le Dieu des chrétiens. Les historiens ne manquent jamais de citer en majuscule ces Gardiens Providentiels, sans toutefois nommer leurs obscurs serviteurs. Comme le soldat inconnu, ces besogneux n'ont fait, en somme, que leur devoir, en l'occurrence gratuitement, une nuit de Saint-Sylvestre ! La sagesse veut que, pour des anonymes sans grade, récriminer ne fait qu'amenuiser les mérites.

*« Mon pays ? Une montagne déchirée par une vallée. En haut, la neige, le froid, le désert de glace où hurle le vent. Ou bien, en été, un chaos de pierres. Quand la neige a fondu, on trouve quelquefois un squelette d'homme dans un ravin. On le met à la morgue, un charnier; on écrit son nom quand on le sait, dans un obituaire: de profundis. C'est tout.*

*La montagne est un passage où toujours la mort guette sa proie; chacun sait ça. Il fallait prendre garde.*

*Un homme a pensé à cela, il y a mille ans. Il était monté sur le Mont-Joux. Il avait vu les hommes morts de faim, de froid, ou bien assassinés par des brigands. Il s'appelait Bernard. C'était un homme de bien. Il faut faire quelque chose, s'est-il dit. Alors il est venu sur le haut passage de la montagne avec une troupe d'Aostans.*

*Ce sont ceux de l'autre côté de la montagne, des durs, et ils ont construit un hôpital sur le col, comme on dit. Dedans, ils ont mis des chiens, parce qu'ils sont fidèles et des prêtres parce qu'ils sont pour la charité. Depuis mille ans, ceux-là montent la garde sur le Mont-Joux et ils sauvent les voyageurs. Maintenant, tout le monde trouve ça naturel; moi je trouve que c'est beau ça ! (...)* »

## LES LOISIRS D'UN MÉDECIN DE CAMPAGNE

Le récit des conditions de vie du docteur Luder se rapproche sans doute de la biographie légendaire du praticien désintéressé, perdu dans ses montagnes, dévoué jour et nuit à ses patients. En réalité, même s'il est privé de vraies vacances durant des décennies, le médecin de Sembrancher veille à s'accorder quelques rares instants d'une détente aisément accessible, la plus sociale étant le tir. L'après-midi des dimanches d'été, la Société de Cible de la localité réunit ses membres au stand, pour des joutes disputées au mousqueton d'ordonnance de l'armée. Le plus populaire de ces concours est le « Tir au Cochon », au cours duquel chacun vise au mieux pour toucher le meilleur morceau de la bête dessinée sur la cible. Après chacune de ces compétitions estivales, le plus fin guidon du jour porte fièrement le drapeau de la Confrérie, en tête d'un défilé au tambour, dans la Grand-Rue bordée de curieux. Le rituel se termine à la pinte : le capitaine proclame les résultats au cours d'une bonne verrée. Trois fois l'an, la Cible organise au restaurant un repas de fricassée de porc, servie à l'issue

*« Vous avez vu passer la Cible  
Les dimanches, au pas, crânement  
Quand le tambour battait la charge  
Le chemin n'était pas trop large  
Pour nous laisser tous passer.  
Vous nous avez vus, ou non ?*

*Le roi du tir venait devant  
Cambré comme un Artaban.  
Il portait haut tant qu'il pouvait  
Le vieux drapeau. Nous on venait  
Derrière, sur deux rangs, sur trois rangs.  
Fiscaux, lieutenant, capitain.*

*Fallait nous voir défiler  
Tout le monde était en bas  
Pour regarder. Les femmes  
Souriaient. Toute la gamenaille  
Mains aux poches, moque en bas  
Criait: « Voyez passer la Cible ! »*

*Et nous sur les pavés ronds  
Peu commodes aux agaçons,  
Au son du tambour, rataplan !  
Nous boitions en cadence.  
Il y en avait qui étaient saouls:  
C'étaient ceux qui boitaient le moins. » (...)*

d'une assemblée statutaire. Pendant la bonne saison, les sociétaires veillent à se mesurer dans des tournois cantonaux ou dans les rencontres de la Société Suisse des Carabiniers. Le docteur de la Cible y décroche des « Distinctions » en 1934, 1942-43-46-49<sup>94</sup>.

Pourtant, ses performances de tireur ne feront jamais de lui un chasseur: la traque de la faune en montagne prend trop de temps et risque de priver de médecin un cas urgent. En réalité, à part son pistolet d'officier et son mousqueton de la Cible, le docteur possède un revolver de petit calibre, caché dans la boîte à

gants de sa DKW. Le cas échéant, l'arme sert à achever les lièvres et autre gibier qui, parfois attirés dans la nuit par la lueur des phares, viennent se blesser contre la voiture en marche.

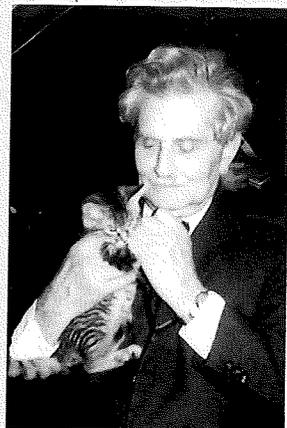
Pour revenir aux moments de loisirs de notre praticien, il faut savoir que son délassément le plus secret et le plus apprécié reste sans aucun doute l'écriture. Il ne s'agit pas pour lui de tenir un journal professionnel, ni de rédiger un mémoire. Des études classiques l'ont formé aux valeurs humanistes; un penchant littéraire va susciter l'évocation de ses souvenirs. Quand pointent les soucis, le désenchantement ou la solitude, en un mot tout ce qui lui «fait mal au ventre», comme il dit, rien ne lui semble plus gratifiant que de s'asseoir à son bureau pour écrire. S'évadant du quotidien, il trouve refuge dans le silence et redonne vie aux images et aux émotions qu'il porte en lui. Par touches successives, il façonne en artisan des manuscrits rappelant un passé ancestral, les péripiéties de sa profession, sa vie de famille, le cadre social de sa pratique. Il lui arrive même de pousser la fiction jusqu'à donner la parole à ses chats, témoins muets de ces intermèdes poétiques, dont il émerge plus serein<sup>95</sup>.

*Pourquoi faire un sonnet pour le chat de gouttière  
Qui m'a quitté un soir pour ne pas revenir?  
Pourquoi garder au cœur son humble souvenir?  
C'était mon vieil ami, une ombre familière.*

*Mousquetaire des chats, il aimait l'aventure  
Nocturne, mais toujours le matin revenait  
Glorieux et fatigué, dormir à mon chevet  
Le sommeil du héros, fidèle à la nature...*

*Or, un matin d'automne, il n'est pas revenu;  
On me l'a rapporté, triste chose mourante.  
Il m'a bien regardé la prunelle émouvante...*

*Puis il s'en est allé dans le grand inconnu,  
Grossir de saint François la cohorte mourante  
Des ânes, des moutons, des bêtes innocentes.*



A partir de 1950 surtout, il soumet parfois sa prose à ses enfants en visite, à son fils cadet par exemple, alors étudiant en médecine à Lausanne et dont plusieurs

professeurs sont ses anciens condisciples. Il est alors émouvant de voir un docteur esseulé, lisant un poème sous sa lampe de bureau, en surveillant d'un œil inquiet la réaction d'un futur confrère. Durant les vacances universitaires, ce dernier lui fait volontiers office de chauffeur : dans la voiture, père et fils évoquent leurs activités professionnelles ; ils débattent avec conviction de la valeur respective d'une expérience acquise au chevet des malades et des espoirs liés aux acquisitions récentes de la médecine. A vrai dire, ces moments privilégiés de joutes intellectuelles sont aussi rares que furtifs. Les attentes de ses patients rendent bien vite le praticien à ses obligations, dans ce qu'elles peuvent avoir de routinier et parfois d'inédit.

## UNE JOURNÉE DE PRATICIEN

A titre d'exemple, voici le déroulement habituel des mercredis de notre docteur durant des dizaines d'années. Le matin est réservé à des visites dans la vallée de Bagnes. Annoncée parfois de bouche à oreille, son arrivée dans un village peut déjà lui valoir l'un ou l'autre malade surnuméraire. Vers la fin de la matinée, une brève consultation a lieu à Sembrancher. Après un repas pris sur le pouce, une halte est prévue au cabinet médical d'Orsières. Dans l'après-midi, des visites et une consultation sont réservées aux populations de Liddes et des hameaux voisins. Bourg-St-Pierre bénéficie des mêmes prestations vers le soir.

Il faut admettre qu'une telle activité défie une programmation par trop stricte. Dans la réalité, l'entregent de son épouse facilite la gestion des appels téléphoniques pour les consultations et visites prévues dans la journée. Le seul exemple du mercredi rappelle aussi qu'en plus de son activité spécifiquement médicale, le praticien assume presque chaque jour des déplacements d'une bonne cinquantaine de kilomètres en voiture ou à moto, sur des routes de montagne étroites et sinueuses, ceci en toute saison et par tous les temps, dans les trois vallées du district. Il y a lieu d'ajouter enfin que, dans une région montagneuse aussi étendue, l'urgence nocturne est au moins hebdomadaire et qu'au cours de l'hiver, le dégagement des routes enneigées reste aléatoire.

## LES AVANCÉES DE LA MÉDICALISATION

Fort opportunément, l'après-guerre ouvre en Valais l'ère des réaménagements routiers, des grands barrages et de l'expansion immobilière des localités et des

stations de montagne. Ce développement implique de nouvelles structures de santé publique. Partout le nombre des médecins augmente ; leurs spécialisations se diversifient : pédiatres, internistes, chirurgiens, urologues et psychiatres s'installent en ville et épaulent les généralistes. Les hôpitaux régionaux spécialisent leurs différents services, désignent des médecins-chefs et leur confient des assistants. Enfin, des anesthésiologistes entrent en fonction. Leur activité mérite une mention particulière.

## L'ANESTHÉSIE

Née au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans les pays anglo-saxons, l'anesthésie tend à maîtriser les douleurs opératoires, par l'inhalation de protoxyde d'azote, d'éther ou de chloroforme. Cette acquisition majeure permet de réaliser des techniques chirurgicales plus élaborées. L'histoire de la médecine rappelle qu'à cette époque, la Reine Victoria d'Angleterre décide d'accoucher sous narcose au chloroforme. L'archevêque de Canterbury s'élève contre ce choix, au motif biblique que la femme doit accoucher dans la douleur. La souveraine fait sèchement observer au prélat que c'est elle, et non lui, qui est exposée aux souffrances de l'enfantement<sup>96</sup>.

Au XX<sup>e</sup> siècle, la pratique de l'anesthésie se généralise progressivement. A titre d'exemple, un retraité se souvient aujourd'hui encore de son opération de l'appendicite en 1940 à Martigny. Alors âgé de 12 ans, il garde le souvenir d'avoir respiré dans un masque de caoutchouc une curieuse odeur de pharmacie, en fait un mélange d'éther et de chloroforme, contenu dans une grosse boule chromée en mains d'une bonne sœur : c'était l'appareil d'Ombredanne alors en usage à l'hôpital, où seront réalisées dès 1951 des narcoses au protoxyde d'azote<sup>97</sup>.

Entre 1939 et 1945, la chirurgie de guerre connaît un développement forcé. La survie des grands blessés est tentée dans l'urgence par l'apaisement de la douleur et par la sauvegarde des fonctions vitales cardio-respiratoires. Ces premières mesures préparent à des opérations plus ou moins longues sous anesthésie. L'expérience médicale acquise lors des hostilités conduit à la formation de spécialistes en anesthésiologie et réanimation. Ceux-ci exercent aujourd'hui une activité essentielle dans les services hospitaliers et sur les lieux mêmes de certaines urgences.

Pour les médecins de campagne, souvent loin de tout, l'anesthésie locale par spray ou infiltration a été d'un précieux secours lors des petites interventions

réalisées en cabinet de consultation ou au domicile des patients. Pour ces derniers, le fait de ne pas souffrir lors d'une incision d'abcès ou d'une suture de plaie les réconciliait avec un docteur dont certaines manipulations à la fois rapides et douloureuses, comme la réduction d'une fracture du poignet, étaient injustement assimilées à une brusquerie sans égard.

*«Les histoires de médecin racontent la souffrance des hommes. Rien n'est sacré comme la souffrance. Le récit sur un ton badin du désarroi d'un malade est une sorte de sacrilège. Je ne ferai jamais ce récit autrement que pour compatir et pour dire mon admiration pour la sérénité d'un malade. Dans notre race, j'ai tellement admiré le noble et courageux comportement de ceux qui souffrent ! La souffrance les anoblit.*

*Si je conte l'histoire d'un patient, qu'on sache que ce malade-là n'a pas existé. Celui dont je parle est l'image robot de mille patients semblables, choisis de ceux de notre race et je décris l'attitude de mille des nôtres devant la maladie, la souffrance, la mort. J'ai vu des héros naturels, pleins de simplicité. J'en ai vu cacher simplement leur mal par une sorte de pudeur : c'était comme s'ils se gênaient d'avoir mal et de « déranger » tant de monde autour d'eux. Je suis souvent venu chez un malade qui avait attendu longtemps avant de m'appeler. Puis on m'appelait d'urgence et je me faisais attendre. Il ne manifestait pas d'impatience, disait seulement quand j'arrivais : « Toi, tu te fais attendre ! » Je faisais mon métier et la douleur s'atténuait. Le patient devenait calme et me regardait gentiment. Moi, je pensais : « Il va me remercier. » Alors il me disait : « Toi, tu es formidable pour la moto. » Il me disait ça pour me faire plaisir ; parce que je l'avais soulagé. Mais on n'avoue pas qu'on a souffert. Chez nous, on a la pudeur de la souffrance. Avouer qu'on a calé devant le mal... jamais !*

*J'aimais servir ces gens-là ! J'aime raconter cela, non pour me vanter, je faisais mon métier. Je servais. Quoi de plus naturel ? Mais servir des gens comme eux vous grandissait dans votre conscience et vous donnait joie. Je ne saurais m'en prévaloir. Combien d'entre eux, du reste, dans leur rude franchise et leur sincérité, n'ont pas manqué de me reprocher mes échecs et de me dire leur déception de me trouver en dessous de leur idéal.»*

## LA PRÉVENTION DE LA CARIE DENTAIRE

Après la Seconde Guerre mondiale, l'intervention de l'Etat du Valais dans les problèmes de santé et d'hygiène implique un engagement plus poussé des médecins de district, au profit des écoles, des grands chantiers et des stations touristiques

d'altitude. En Entremont, cette charge est assumée par le docteur Luder pendant plus de 25 ans<sup>98</sup>. Ses visites médicales scolaires conduisent d'ailleurs à une observation inédite : comme leurs parents, les élèves de Sembrancher ont moins de dents cariées que les habitants des communes voisines. Le docteur n'ignore pas que son village capte une source d'eau potable au pied du Mont-Catogne, non loin de la mine des Trappistes. Cette dernière était d'ailleurs exploitée par son ancêtre Bruno au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour son plomb argentifère. Lors des deux guerres mondiales du XX<sup>e</sup> siècle, toutefois, l'industrie de l'aluminium en fait extraire la fluorine formant la gangue des maigres filons de métaux trouvés jadis. Renseigné par la presse médicale sur les travaux scientifiques américains préconisant le fluor dans la prévention de la carie dentaire, le médecin de Sembrancher en conclut que les habitants du bourg consomment de l'eau potable fluorée : des géologues ont d'ailleurs localisé plusieurs bancs de fluorure de calcium au voisinage du Catogne<sup>99</sup>. Même si comparaison n'est pas raison, le constat inédit de notre docteur fait modestement penser à Edward Jenner. Médecin dans la campagne anglaise en 1772, il apprend d'une paysanne qu'elle se sait protégée de la variole parce qu'elle a fait le cow-pox, ou maladie des pis de vache, en trayant son bétail. Cette simple observation conduit Jenner à des recherches débouchant dès 1801 sur la prestigieuse vaccination antivariolique<sup>100</sup>.

En 1947, lors d'une séance du Conseil de Santé tenue à Sion, le docteur de Rivaz propose d'étendre à tout le Valais l'activité d'un service dentaire scolaire. Vice-président de ce Conseil durant deux décennies, le docteur Luder intervient, une fois de plus en faveur des régions de montagne. A son avis, le développement d'une assurance infantile assortie d'un complément pour soins dentaires aurait une valeur incitative dans les milieux à revenus modestes. Sans soutien approprié, il est en effet prohibitif pour un père de famille nombreuse habitant dans une vallée, de conduire en ville chacun de ses enfants chez un dentiste. Dérivées des expériences faites en matière d'assurance en cas de tuberculose, ces options du Conseil de Santé seront concrétisées dès 1950 en Valais et aboutiront de surcroît à la mise en service de cliniques dentaires ambulatoires<sup>101</sup>.

C'est à l'issue de ce Conseil, au cours d'une discussion informelle entre confrères, que le médecin de Sembrancher fait à nouveau état de la bonne santé dentaire de ses compatriotes, liée sans doute à la consommation d'eau fluorée. L'année suivante, il en parle également au nouveau médecin cantonal, le docteur Pierre Calpini. Cette observation inédite intéresse bientôt la Commission du Fluor de l'Académie Suisse des Sciences Médicales, présidée par le Professeur J.-A. Held, de l'Ecole Dentaire de Genève. A la demande de ce dernier, le médecin

de Sembrancher réunit des volontaires de tous âges pour un examen réalisé les 17 et 18 mars 1952. A titre comparatif, une investigation analogue est conduite dans le village voisin du Châble, où l'eau potable est pauvre en fluor<sup>102</sup>.

L'intérêt de ces recherches est double. En premier lieu, elles apportent la preuve que la consommation habituelle d'une eau contenant, comme à Sembrancher, 1,0 à 1,4 milligramme de fluorures par litre représente une mesure préventive efficace contre la carie dentaire, ceci sans effet secondaire nuisible<sup>103</sup>. Cette observation est déterminante au moment où, dans la Plaine du Rhône, les émanations de fluor des usines d'aluminium sont déclarées nuisibles aux cultures et surtout à la santé des ouvriers<sup>104</sup>. En second lieu, l'étude en cours à Sembrancher prouve que la consommation d'eau fluorée à dose appropriée n'altère en rien l'effet préventif avéré du goitre endémique par le sel ioduré, consommé en Suisse depuis 1924. En effet, aucun des jeunes nés et domiciliés dans le village ne présente de goitre en 1952<sup>105</sup>. Cette observation décisive permet à l'Académie de préconiser l'adjonction de fluorures protégeant de la carie dentaire au sel de cuisine, déjà ioduré pour prévenir l'endémie thyroïdienne alpine.

Quelques années plus tard, le Professeur Besombes organise à Sembrancher un congrès de la Ligue pour la Santé Dentaire dès l'Enfance. C'est à ce village protégé et à son médecin que cette société savante dédie ses travaux. Ceux-ci rappellent que la consommation régulière de l'eau de source du Catogne, naturellement fluorée à dose stable et appropriée, représente un exemple inédit de la prévention des caries dentaires. C'est à ce titre que Sembrancher est cité en 1972 par Peter Adler, dans «Fluor et Santé», volumineux ouvrage de référence, publié par l'Organisation Mondiale de la Santé<sup>106</sup>.

## LA FORMATION CONTINUE DU MÉDECIN

A l'heure actuelle en Suisse, la participation régulière à des cours de perfectionnement s'est imposée dans le corps médical en activité. Dans le passé, la fréquentation de congrès scientifiques était rarement possible pour un praticien en charge d'une grande clientèle vivant dans une région périphérique. Voici néanmoins les modalités de la formation continue dont notre docteur a bénéficié entre 1920 et 1968.

Au début de son activité, les sources de sa documentation se limitent à une revue comme «Médecine et Hygiène», éditée à Genève, et aux rapports adressés par les

spécialistes au praticien. Vers 1930, le docteur Luder acquiert à grands frais «l'Encyclopédie Médico-Chirurgicale» en 40 volumes, publiée chez Masson à Paris. Ces volumineux traités sont conçus comme des classeurs dont les chapitres détachables sont ponctuellement réactualisés par abonnement. Ce vaste ensemble de données récentes garantit un apport didactique de qualité : chaque cas particulier peut bénéficier d'éclaircissements détaillés sur l'origine, les symptômes et les traitements de l'affection en cause. A la même époque, les firmes pharmaceutiques multiplient leurs envois d'échantillons et de recommandations thérapeutiques. Ces grands laboratoires engagent aussi des délégués médicaux qui viennent renseigner les médecins installés.

Dès 1934 et pour une durée de 25 ans, la charge officielle de médecin de district oblige le docteur Luder à prendre connaissance des publications médicales émanant des Services de la Santé Publique, aux plans cantonal et fédéral, en matière de vaccinations, de visites scolaires et d'hygiène publique. En 1936, la fondation de la ligue antituberculeuse d'Entremont l'oblige à se documenter sur les modalités de la lutte contre ce fléau, auprès de la doctoresse Olivier et du professeur Galli-Valerio de Lausanne.

Après sa nomination au Conseil de Santé du Valais<sup>107</sup> en 1945, le docteur de Sembrancher reste, durant près de 20 ans, en contact étroit avec le Médecin Cantonal et participe à l'élaboration de nombreuses directives cantonales de santé publique, découlant parfois d'options étudiées à Berne. Ces dispositions seront d'un grand secours dans les chantiers de barrages alpins et de stations de montagne. Enfin, à partir de 1950, l'installation de spécialistes dans les villes valaisannes (radiologues, internistes, pédiatres, ophtalmologues, psychiatres), va encore apporter aux généralistes de nouvelles sources de connaissances, acquises en outre dans de nombreux congrès décentralisés.

## UNE FAMILLE DISPERSÉE

En 1958, après sa présidence de la Société Médicale du Valais, le valeureux docteur Luder est opéré, puis irradié pour un cancer de mauvais pronostic, pourtant guéri sans complication. A l'époque, tous ses enfants ont quitté la maison. Colette, future enseignante de l'Alliance Française, épouse en 1949 Manuel Gomes da Costa, ingénieur portugais, industriel du coton dans la région de Porto. Marié en 1950 à Juliette-Mary Swaine, fille d'un médecin anglais, François, licencié en sciences politiques, fait du journalisme après son Ecole d'Interprète. Polyglotte il devient

ensuite Managing Redactor à l'Union Internationale contre le Cancer à Genève. Monique, future licenciée universitaire en pédagogie, se marie en 1955 à Lisbonne avec Antonio-Carlos Leonidas, membre du gouvernement portugais démocratique. Jean, ingénieur chimiste et docteur en physique de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, occupe divers postes dans la grande industrie. Il épouse en 1954 Marie-Louise Perraudin, infirmière en Entremont et à Lausanne. Louis, médecin diplômé de l'Université de Lausanne, docteur de l'Université de Bâle, spécialiste FMH en chirurgie et en orthopédie installé à Lausanne, épouse en 1958 Martine Huguenin-Dumittan, associée de recherche au Centre Anticancéreux Romand. Elisabeth, secrétaire d'administration, férue de musique, de littérature et de voyages, reste longtemps le pivot dévoué d'une famille éclatée.

## LES DERNIÈRES ANNÉES

A partir de 1961, le docteur Lude diminue progressivement une activité professionnelle dont les déplacements quotidiens ont conduit à la casse cinq motos et dix voitures. En compagnie de son épouse, il multiplie les voyages chez ses filles, à Lisbonne et Porto, ainsi que les visites à ses enfants installés à Sion, Lausanne, Genève et Bâle. Rénovée, la vénérable maison de famille s'anime à nouveau lors des vacances de quatorze petits-enfants, dont dix filles.

Disposant enfin de temps libre, le docteur revoit les écrits de ses maigres loisirs d'antan et compose de nouveaux poèmes. Il met aussi de l'ordre dans les archives familiales remontant à 1668, avec Louys Lude de Château-d'Œx. Voyant les siens quitter la francophonie et se disperser au loin où leur famille est peu connue, il veut les protéger du quidam qui méconnaîtrait leur ascendance et réalise un projet repoussé depuis des décennies : il demande de reprendre le nom d'origine de ses ancêtres «Lude». Le Conseil d'Etat décide d'accepter cette requête le 24 février 1961.

Les dernières années du docteur Lude sont marquées par des réunions d'anciens, célébrant leurs souvenirs de jeunesse entre confrères médecins, sociétaires de la Cible ou camarades officiers. C'est ainsi que le 28 août 1964, la Grand'Salle familiale reçoit solennellement les anciens aspirants de l'Ecole d'Officiers d'Infanterie de la Première Division, instruits en 1915 à Porrentruy. Les cadres de cette «Promotion du Serment au Drapeau» sont représentés cinquante ans plus tard à Sembrancher par le divisionnaire Masson, ancien colonel des services de renseignement de l'armée durant la guerre.

D'autres réceptions ont encore lieu les années suivantes dans la Grand'Salle, notamment celle d'un ami fidèle, Monseigneur Adam, ancien étudiant de Faculté, chanoine valdôtain aussi modeste que cultivé, devenu prévôt du Gd-St-Bernard, puis évêque de Sion. Homme de foi et humaniste, ce prélat clairvoyant admettait que le haut-clergé d'autrefois, avec son cortège de fastes et de prébendes, avait une responsabilité dans les affrontements historiques entre chrétiens et dans les assauts du rationalisme. Il résumait son point de vue par l'adage « Omne malum a cleris » désavouant les clercs indignes.

C'est encore à son domicile que le médecin de Sembrancher accueille les représentants des familles Moulin et Monnet de Vollèges, qui, après l'avoir soutenu dans des circonstances pénibles, viennent avec les conseillers communaux lui témoigner leur reconnaissance pour ses années de pratique.

En 1967, enfin, le docteur Louis Lude est fait bourgeois d'honneur d'Orsières, en hommage de gratitude pour la compétence et le dévouement qu'il a manifestés au cours de sa longue carrière. C'est dans cette grande commune que le nouveau bourgeois a consulté pendant 40 ans, chez Clovis et Odette Joris-Tissières d'abord, puis chez Jean-Marcel et Colette Darbellay-Rausis au terme de son activité.

Affecté par l'éloignement de ses enfants et petits-enfants, mais plus encore par la perte de ses chers patients, le vieux docteur fait une alerte cardiaque en juillet 1972 mais cache l'incident à sa femme. Noël venu, trois générations de Lude se retrouvent en famille, pour une dernière veillée dans leur chère Grand'Salle. En fin de soirée, debout près du sapin illuminé, le grand-père souriant parodie une dernière fois devant les petits, médusés, le maniement de son sabre d'officier de 1915. Il termine sa démonstration par un solennel « Salut au Drapeau ». Il chante ensuite un couplet en allemand qui évoque sa société d'étudiant de Zurich puis, fatigué, il renonce au réveillon et se retire.

Trois jours plus tard, il s'éveille brusquement en pleine nuit, sous les yeux de son veilleur. Tenant la promesse de ne pas craindre ses derniers instants, il se lève prestement pour les affronter, se redresse fermement comme un brave, avant de tomber, foudroyé par un infarctus du myocarde. Son confident savait que cet ultime sursaut témoignerait à la fois de la révolte de l'enfant posthume, orphelin de père avant de naître, de son serment de jeune officier de mourir debout, ainsi que d'un dernier défi du médecin, face à la mort qui lui prenait ses malades. Pour la plupart de ses patientes et patients, il s'agissait, à n'en pas douter, du fidèle serviteur, attendant sa récompense.

Le docteur de Sembrancher décède dans la demeure acquise en 1669 par son ancêtre Louys Lude, originaire de Château-d'Œx. Les descendants de Louys, devenu bourgeois du lieu, avaient occupé durant trois siècles sans interruption, cette maison vénérable dont l'architecture avait été remaniée en 1765. A la mort du docteur, sa famille n'avait pas déploré de décès depuis cinquante ans.

Louis Lude est enseveli dans son village natal le 28 décembre 1972. Lors d'une cérémonie chrétienne, simple et digne, une foule impressionnante et silencieuse vient de tout le district et au-delà, pour rendre un dernier hommage à l'infatigable praticien qui, après les avoir soignés et réconfortés durant près d'un demi-siècle, emporte dans la tombe leurs secrets de famille.

Son épouse dévouée le rejoint treize mois plus tard. Consciente jusqu'au bout, elle demande fermement à son veilleur interloqué de se mettre à genoux et le bénit, lui avouant peu après qu'elle trouve bien longs les derniers moments qui la séparent encore de son mari.

### TESTAMENT

*«Le monde entier traverse en ce moment une crise sans précédent. Le désordre s'implante partout, s'étend, se développe et atteint dans les pays les plus civilisés une contestation générale. Ce terme de contestation m'a toujours amusé et pourtant nous n'avons pas à en rire. Il révèle, concrétise une vraie révolte du peuple contre l'autorité et la façon dont elle entend gouverner le monde.*

*Cette contestation était inévitable parce que ceux qui ont l'autorité et la responsabilité de l'ordre, au lieu de peser leur devoir se sont accroupis autour de l'or du monde et, au nom de cet or, ont organisé la vie sociale. La vie sociale, ça veut dire leur vie de puissance universelle et celle des autres qui les regardent jouir des biens qu'ils ont accumulés par les artifices du capitalisme.*

*Aujourd'hui le peuple se soulève et conteste. Cette contestation est terrible parce qu'elle est logique et ces contestataires n'arrêteront pas avant d'avoir la peau des accroupis. Soyez-en certains, vous les accroupis et vos clients !*

*L'organisation de l'économie mondiale s'écroule dans la révolte et le crime, pour avoir pratiqué une erreur philosophique. Celle-ci a été acceptée par la pensée moderne, par une sorte de distraction stupide et coupable. »*

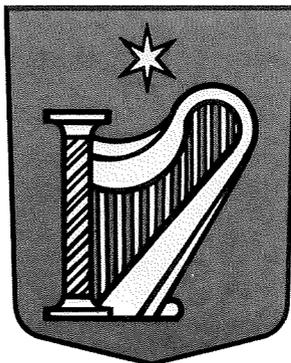
## ÉPILOGUE

La mémoire familiale et de nombreux documents témoignent que le docteur Lude était un médecin perspicace, consciencieux et désintéressé. De surcroît, son attachement aux siens allait jusqu'au sacrifice. En s'installant comme médecin diplômé pour gagner sa vie, il renonçait à publier sa thèse de doctorat et bientôt à obtenir un galon tant désiré de capitaine d'infanterie. Enfin, ses obligations familiales, notamment le coût des pensions liées aux études des enfants, allaient repousser jusqu'à 1950 l'extinction d'une dette contractée par sa mère en 1912, pour assurer sa formation médicale.

Les contemporains de Louis Lude ont gardé le souvenir d'un homme intègre, bienveillant, désarmé face à l'hypocrisie et convaincu à la fois des valeurs humanistes et des bienfaits d'une science médicale attachée au serment d'Hippocrate. Ses écrits sont l'expression même de sa personnalité.

Jeanne Lude, née Contard, avait beaucoup d'allant, secondait au mieux son époux, veillait affectueusement sur l'éducation et les études de ses six enfants. Elle était une maîtresse de maison avisée, jouissant d'une santé robuste et lisant sans lunettes à plus de quatre-vingts ans. Sur le tard, elle privilégia ses petits-enfants, ses amies de Martigny, le cinéma, les voyages, les parties de cartes, la télévision et les mots-croisés.

Au nom de la fratrie  
Louis Lude



*Armoiries de la famille Lude.*

## BIBLIOGRAPHIE

Abréviations:	AC	archives communales
	AEV	archives de l'Etat du Valais
	AF	archives familiales
	AGSB	archives du Gd-St-Bernard
	AVEG	association valaisanne d'études généalogiques

- 1 Delédevant H., Henrioud M., *Le livre d'or des familles vaudoises*, Lausanne, Editions Spes, 1923, s. Lude
- 2 AF, Parchemin signé Banderet, 1668 Château-d'Œx
- 3 AEV, Sembrancher, *registre de paroisse B*, 1600-1865, s. 9, octobre 1670
- 4 Dubuis P. Kraege Ch., *Moments d'histoire 1239-1989 Sembrancher*, St-Maurice, Imprimerie Rhodanique, 1989, p. 71
- 5 AF, *Lettre d'Edmond de la Harpe du 15 octobre 1895* (copie)
- 6 *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Tome IV, Montreux, Heggli, 1928, s. Luder
- 7 AF, *Arbre généalogique familial* (1874)
- 8 *Armorial Valaisan*, Zurich, Orell Füssli, 1946, s. Luder, Lude
- 9 AF, Décision du Conseil d'Etat du Canton du Valais du 24 février 1961, Lude
- 10 Pellouchoud A., *Essai d'histoire de Sembrancher, Annales Valaisannes*, 2<sup>e</sup> série, Tome 15, 1967, p. 66
- 11 AEV, AC Sembrancher, pp. 1-421 / G 16, p. 224
- 12 *Op. cit.*, s. 8 Murith
- 13 Curdy Ph. et alii, *Histoire du Valais*, Tome 1, Annales Valaisannes 2000-2001, pp. 35-37
- 14 *Op. cit.*, s. 4, pp. 11-14
- 15 Quaglia L., *La Maison du Gd-St-Bernard, des origines aux temps actuels*, Martigny, Imprimerie Pillet, 1972, p. 119
- 16 Grenat P.-A., *Histoire moderne du Valais 1536-1815*, Genève, Editeur Victor Pasche, 1904, pp. 267-270
- 17 AEV, AC Sembrancher, pp. 1-421 / DIII 42 1743, p. 149
- 18 *Op. cit.*, s. 8 s. Luder, Lude
- 19 Grellet P., *Annales Valaisannes*, 1949, pp. 77-92
- 20 Vouilloz Burnier M.-F., *Santé publique, Goitre et Eaux thermales, Le Valais au XIX<sup>e</sup> siècle*, in Pont J.-C. et Lacki J., *Une cordée originale*, Genève, Médecine et Hygiène 2000, pp. 234-249
- 21 Donnet A., *La vie de Louis-Antoine Luder, Prévôt du Gd-St-Bernard (1775-1803)*, Sion, Vallesia, 1962, pp. 153-170
- 22 Moret-Rausis L., *La vie d'une cité alpine, Bourg-St-Pierre*, Martigny, Montford, 1956, pp. 99-105
- 23 Bourrienne L. *Mémoires de M. de Bourrienne*, Introduction par Sedeyn E., pp. 118-123, Paris, Arthème Fayard, 1830
- 24 *Op. cit.*, s. 16, pp. 521-523
- 25 *Op. cit.*, s. 15, pp. 484-485
- 26 *Op. cit.*, s. 16, pp. 516-521
- 27 *Op. cit.*, s. 15, pp. 485 et 421
- 28 AGSB, 194, *Op. cit.*, Bulletin 13 AVEG 2003, p. 57
- 29 *Op. cit.*, s. 10, p. 63
- 30 Salamin M., *Le Valais de 1798 à 1940*, Sierre, Editions du Manoir, 1978, p. 142
- 31 *Op. cit.*, s. 8 s. Luder, Lude
- 32 *Op. cit.*, s. 29, pp. 205-206
- 33 Dubuis P., Berthod C., *Une Région un Passage, L'Entremont de la fin du Moyen Age à nos jours*, Edition du Bimillénaire du Gd-St-Bernard, 1989, p. 73

- 34 AF, Ecrits du docteur Lude
- 35 AF, Ecrits du docteur Lude
- 36 AF, Arbre généalogique familial
- 37 AF
- 38 *Op. cit.*, s. 10, pp. 71-73
- 39 Bertrand J.-B., *Notes sur la santé publique et la médecine en Valais jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Annales Valaisannes II, déc. 1939, p. 647
- 40 Dumesnil R., *Histoire illustrée de la Médecine*, Paris, Librairie Plon, Editions d'Histoire et d'Art, 1950, pp. 95-96
- 41 Riverain J., *Dictionnaire des Médecins célèbres*, Paris, Librairie Larousse, 1969, p. 98
- 42 Du Coudray Madame, *Abrégé de l'art des accouchements (1757)*, Paris, Th. Barrois, 1785
- 43 *Op. cit.*, s. 41, s. Baudelocque Jean-Louis, p. 15
- 44 Gauthier L., *La Médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*, Genève, Georg Editeur, 1906, pp. 358 et 378-379
- 45 Vouilloz Burnier M.-F. L'accouchement entre tradition et modernité, *Sierre Monographic* 1995, pp. 243-246
- 46 AC St-Maurice, séance du Conseil, novembre 1754
- 47 *Op. cit.*, s. 45, pp. 124, 150, 165 et 179
- 48 *Encyclopédie Médico-Chirurgicale (EMC)*, Endocrinologie-Nutrition Vol. 1, 10-007-A-10, pp. 1-8, 75015 Paris, EMC 2004
- 49 *Op. cit.*, s. 48 / 10-005-A-10, p. 13
- 50 Reichler C., Ruffieux R., *Le Voyage en Suisse*, Paris, Robert Laffont, 1998, pp. 351-352
- 51 *Op. cit.*, s. 39, pp. 617-618
- 52 Desloges C., *Observations médicales sur la Suisse faites dans un voyage dans plusieurs cantons par le citoyen Desloges*, Paris, Magazine Encyclopédique, 1795, p. 457
- 53 D'Alembert J., « *Cretins* » *Encyclopédie raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. IV, 1754, pp. 902-903
- 54 Cranefield P., *Gesnerus 19*, 1962, pp. 89-92
- 55 *Op. cit.*, s. 39
- 56 Eschassériaux J., *Lettre sur le Valais et sur les mœurs de ses habitants*, 1806, réédition: Genève, Slatkine 1989, p. 32
- 57 Morax J., *Cadastre sanitaire, statistiques médicales du Canton de Vaud*, Lausanne, Librairie F. Rouge, 1899
- 58 *Op. cit.*, s. 44, p. 304
- 59 Linniger-Goumaz M., *De l'éradication du crétinisme et autres phénomènes remarquables, tels qu'on peut les observer dans la région des alpes pennines*, Montreux, Editions de l'Aire, 1989
- 60 Pretell O., *Estado del bocio endémico y del cretinismo en Perú*, Washington DC 20037, Organisation Americana de la Salud, 1982
- 61 *Op. cit.*, s. 39, p. 619
- 62 AEV, Santé Publique 5710 – 2 / 5 Lettre du Médecin de District de Viège du 24 mai 1954 à la Commission Fédérale du Goitre à Berne.
- 63 AEV, Santé Publique 5710 – 2 / 4, p. 22
- 64 *Op. cit.*, s. 53
- 65 Balzac H., *Le médecin de campagne*, préface de Le Roy Ladurie E., pp. 16-19, Paris, Gallimard, IV<sup>e</sup> Edition Folio classique, 1974
- 66 Carrère d'Encausse H., *L'Impératrice et l'Abbé*, Paris Fayard, 2003, pp. 18 et 47-53
- 67 *Op. cit.*, s. 41, pp. 85-88
- 68 *Op. cit.*, s. 41, pp.139-140
- 69 *Op. cit.*, s. 41, pp. 81-84

- 70 Galérant G., *Médecine de campagne, de la Révolution à la Belle Epoque*, Paris, Plon Terres de France, 1988, pp. 236-238
- 71 AEV, Santé Publique 5710 – 1 – 105, p. 3
- 72 Bonvin N., *La lutte contre la tuberculose dans le Canton du Valais (1928-1961)*, Sion Médiathèque, 1994, p. 20
- 73 *Op. cit.*, s. 71, pp. 13-15
- 74 *Op. cit.*, s. 71, pp. 22-23
- 75 Donzé P.-Y., *Histoire des Etablissements Hospitaliers de Suisse Romande*, Genève, Georg Editeur, 2003, p. 189
- 76 *Op. cit.*, s. 72, Annexe II, pp. 188-190
- 77 *Op. cit.*, s. 72, pp. 59-60
- 78 AF, Ecrits du docteur Lude
- 79 Olsommer B., *Petite histoire d'une grande Œuvre de santé du Sanatorium populaire du Valais au Centre valaisan de pneumologie, 1941-1991*, Sion, Valprint, 1991
- 80 Helbling P. et alii, *La tuberculose en Suisse – Epidémiologie, surveillance, transmission*, Swiss Medical Forum N° 21, 2003, EMH Schwabe, pp. 487-497
- 81 *Op. cit.*, s. 41, pp. 59-60
- 82 *Op. cit.*, s. 41, p. 114
- 83 *Op. cit.*, s. 41, pp. 94-95
- 84 *Op. cit.*, s. 41, p. 130
- 85 Praz A.-F., *La crise et les bannières, la Suisse de 1930 à 1939*, 1008 Prilly, Editions Eiselé, 1992, pp. 67-90
- 86 Hôpital de Martigny, Rapport annuel, 1932
- 87 Carrel A. *L'Homme cet inconnu*, Paris, Plon, 1935, pp. 38-39
- 88 *Op. cit.*, s. 87, p. 306
- 89 *Op. cit.*, s. 41, pp. 49-50
- 90 *Op. cit.*, s. 41, pp. 57-59
- 91 Besson P., Desfayes J.-B., La Patrouille des Glaciers, Lausanne, Editions 24 Heures, 1985, s. La tradition et l'esprit, pp. 38-39
- 92 Praz A.-F., *Du réduit à l'ouverture, la Suisse de 1940 à 1949*, 1008 Prilly, Editions Eiselé, 1995, pp. 130-149
- 93 AF, Ecrits du docteur Lude
- 94 AF, Médailier du docteur Lude
- 95 AF, Ecrits du docteur Lude
- 96 *Op. cit.*, s. 70, pp. 143-144
- 97 Hôpital de Martigny, Rapport annuel, 1951, p. 2
- 98 AEV, Annuaire officiel du Canton du Valais
- 99 Zyma-Journal, octobre 1951, p. 6
- 100 *Op. cit.*, s. 41, p. 78
- 101 AEV, Santé Publique 5710 – 2 / 4, p. 3
- 102 *Op. cit.*, s. 99, p. 8
- 103 *Op. cit.*, s. 99, p. 8
- 104 Garbely F. et alii, *Alu-Suisse 1888-1988, une histoire coloniale en Valais et dans le monde*, Lausanne, Editions d'En Bas, 1988
- 105 Held A. J., Demole V., *Immocuité du Fluor consommé à dose optimale*, Revue mensuelle suisse d'Odontologie, Tome 63, 1953, N° 1
- 106 Adler P. et alii, *Fluor et Santé*, Genève, OMS, 1972
- 107 AEV, Annuaire officiel du Canton du Valais
- 108 *Notices biographiques*: Grand Larousse Universel en 15 volumes, 75298 Paris Cedex 06 Larousse, 1995

# L'ENFER SUR TERRE ?

## FAMILLES VALAISANNES ENTRE 1400 ET 1600

⇔ PIERRE DUBUIS ⇔

La société valaisanne connaît durant les derniers siècles du Moyen Age des avortements, des infanticides et des abandons d'enfants, qui visent à faire disparaître la preuve d'une faute, plutôt qu'à soulager une détresse économique<sup>1</sup>. A tous les niveaux de la société, des maris battent leurs épouses et des pères châcient leurs enfants récalcitrants ; ce faisant, ils exercent un droit reconnu, certes, mais auquel des limites sont néanmoins posées<sup>2</sup>. Les pères de famille ou ceux qui les remplacent usent, si nécessaire, de fortes pressions pour orienter les choix matrimoniaux de leurs enfants. En 1462 par exemple, Greta Gasser, de Münster (vallée de Conches), déclare à un prétendant : « Si je te reçois comme époux, que Dieu ait pitié de moi, car je sais bien que mon père me détruira »<sup>3</sup>. En 1473, Wilhelm Neuhaus (*de Domo Nova*), métral de l'évêque à Sierre, dicte son testament. Il y avertit sa fille qu'elle sera privée des 30 livres de dot prévues pour elle si elle fornique avec son amant<sup>4</sup>. Le mariage ne permet nullement d'échapper à ces contraintes : le jeune homme ou la jeune fille qui sort de la maison paternelle pour rejoindre celle de sa belle-famille ne fait que changer de maître<sup>5</sup>.

La famille nous apparaît ainsi, dans le Valais du Moyen Age tardif, comme une sorte d'enfer sur terre. Il semble pourtant que, à de rares exceptions près, ceux qui vivent ces situations les perçoivent comme normales. Pour comprendre cette opposition de perceptions et éviter les jugements anachroniques, il faut soigneusement tenir compte de la manière dont on pensait et agissait alors, tant dans les domaines de la famille, que de la maison et du patrimoine.

\* \* \*

Le 20 mai 1425, Antoine Martinod, de Diogne (Chermignon), se déclare « inapte et inefficace à gouverner et à gérer comme il le faudrait sa personne et les biens

---

<sup>1</sup> P. DUBUIS, *Dans les Alpes au Moyen Age. Douze regards sur le Valais*, Lausanne, 1997, pp. 61-78.

<sup>2</sup> P. DUBUIS, *Les vifs, les morts et le temps qui court. Familles valaisannes, 1450-1550*, Lausanne, 1995, pp. 195-200. L'essentiel des exemples et des idées proposés dans cet article sont approfondis dans ce livre.

<sup>3</sup> P. DUBUIS, *Les vifs, op. cit.*, pp. 83-84.

<sup>4</sup> P. DUBUIS, *Les vifs, op. cit.*, p. 88.

<sup>5</sup> P. DUBUIS, *Les vifs, op. cit.*, pp. 128-130, 134-136, 139-140.

que Dieu lui a confiés et qui, grâce au labeur de son père, de sa mère et de ses ancêtres, lui sont parvenus par héritage». Ces mots sont sans doute ceux par lesquels le notaire a tâché de faire passer l'idée suivante, exprimée devant lui par Antoine : «je suis l'usufruitier d'un patrimoine venu de loin et que je dois transmettre intact». Antoine et son porte-parole vont plus loin : «je crains donc que ma personne et mes possessions soient diminuées, et je désire, avec l'aide de Dieu tout-puissant, faire face à ces dangers afin de ne pas finir dans la pauvreté et le dénuement»<sup>6</sup>. Ce n'est cependant pas pour lui-même qu'il s'inquiète, mais pour la génération suivante.

Essayons de replacer dans leur contexte les lourds soucis d'Antoine Martinod et de tant d'autres<sup>7</sup>. L'économie domestique d'abord : l'idéal de ces chefs de famille est l'autarcie, atteinte plus ou moins, mais jamais complètement ; les terres arables, herbages, jardins et vignes, mais aussi les bêtes et le mobilier domestique, représentent les principaux moyens dont la famille dispose pour assurer sa survie, ou un peu plus. La société ensuite : même si elles peuvent de l'extérieur donner l'impression d'une certaine homogénéité, les sociétés villageoises anciennes sont subtilement stratifiées en un système de couches dans lequel chaque famille a sa place. Dans ces petits mondes où l'on s'observe et se surveille, le moindre signe de difficulté à tenir cette place est immédiatement détecté. Dans cet esprit, les repas donnés à la mémoire des défunts constituent des moments particulièrement importants<sup>8</sup> : la maisonnée en deuil s'expose et donne à chacun de vérifier comment elle a supporté le choc. Le patrimoine foncier et mobilier est donc aussi, on le voit, un outil majeur de la survie sociale.

Tout cela représente des enjeux énormes, sans doute souvent écrasants. L'entier des énergies familiales semble mobilisé pour gérer le mieux possible ce multiforme patrimoine. Cela constitue en quelque sorte la raison d'être des personnes qui, de génération en génération, coulent en un flux d'humains représenté dans la durée par ces éléments plus ou moins stables que sont le nom et la maison. Cette sorte de «raison de famille» est ce qui semble gouverner l'action des individus ; ils lui soumettent autant que nécessaire leurs envies individuelles.

A ces besoins répond l'organisation plus ou moins «monarchique» du pouvoir dans la maisonnée. En 1447, Perrin Cocollat de Lens demande à son père de lui

---

<sup>6</sup> P. DUBUIS, *Les vifs*, op. cit., pp. 178-179.

<sup>7</sup> P. DUBUIS, *Les vifs*, op. cit., pp. 265-267.

<sup>8</sup> P. DUBUIS, «Repas funéraires, économie familiale et solidarité paroissienne. Huit paroisses du Valais central entre 1500 et 1533», dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 87, 1993, pp. 105-125.

remettre sa part d'héritage pour qu'il puisse subvenir à ses besoins. La réponse est bien d'un roi : « il n'est tenu à remettre aucune part successorale ni rien du tout de ses biens à son fils Perrin ; il doit plutôt en disposer comme leur maître » (*dominus rei*)<sup>9</sup>. Le droit romain, qui a repris de l'importance, et l'image biblique du patriarche renforcent cette autorité sur les membres et sur les biens de la maisonnée. De plus, une telle manière d'organiser le pouvoir influence les structures du clan familial. En effet, comme le « roi » gouverne tant qu'il vit et qu'aucune incapacité ne met le patrimoine en danger, il peut arriver qu'il règne sur une maisonnée de plusieurs générations ; les conditions de cohabitation peuvent alors devenir fort difficiles.

La responsabilité du chef de famille, et du même coup son pouvoir, sont clairement en jeu dans la gestion foncière du patrimoine et dans l'organisation des successions ; lorsqu'il s'agit de marier les enfants, il entre en concurrence avec l'appui que l'Eglise apporte au libre consentement des futurs époux. Lors de ces difficiles décisions, le roi de la maison peut compter sur le conseil ou l'intervention des « parents et amis » qui représentent le tissu social plus large dans lequel la maisonnée s'insère. En revanche, l'organisation de la vie domestique quotidienne et l'éducation des jeunes voient l'épouse jouer un rôle bien plus déterminant qu'on pourrait l'imaginer en la regardant vivre à travers les prismes juridiques, coutumiers et cléricaux usuels.

De tout cela, il ressort que les familles observables dans le Valais des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles vivent selon des logiques souvent très différentes de celles qui gouvernent les nôtres. Il faut évidemment tenir grand compte de ce constat lorsqu'on a à juger du caractère plus ou moins infernal de la vie de famille.

\* \* \*

Avant d'aller plus loin, il convient de rappeler quatre points importants.

- 1) La « raison de famille » étant ordonnée à la conservation du patrimoine et de la place que tient telle maisonnée dans l'épaisseur de la société villageoise, cette manière de penser et d'agir ne concerne qu'une frange moyenne à supérieure de la population paysanne ; les soucis de patrimoine et de statut social ne sont pas affaires de pauvres. On doit donc se garder de généraliser à l'ensemble de la société rurale les observations faites dans les registres notariaux.

---

<sup>9</sup> P. DUBUIS, *Les vifs, op. cit.*, p. 179.

On n'oubliera cependant pas non plus que les valeurs liées aux biens, à la réputation et au rang social sont largement partagées par les seigneurs de la campagne !

- 2) Le bon chef de famille pratique l'art de la prévision à court et moyen terme. Il doit cependant le faire avec beaucoup d'humilité, et mettre en œuvre de bons talents d'équilibriste et d'improvisateur : les beaux plans fonciers, matrimoniaux et successoraux sont en effet régulièrement perturbés par les décès précoces et inattendus que réserve alors une conjoncture démographique difficile.
- 3) L'abondance des documents et les déclarations détaillées sont le plus souvent liées à des situations anormales ou conflictuelles. La vision que nous offrent les documents exagère donc sans doute le côté infernal de la vie domestique et familiale. On notera d'ailleurs que les mêmes documents proposent aussi des données positives et parfois touchantes. Écoutons par exemple le notaire Nicolas Nanset faire l'éloge de l'épouse qu'il vient de perdre : « Que tous ceux qui liront les présentes sachent que l'an du Seigneur 1527, le 23 juillet, veille de Saint-Jacques, entre la cinquième et la sixième heure, à Varone, dans la salle de la maison d'Antoine Martinet senior, du dizain de Loèche, est morte Marguerite, ma femme légitime très aimée, qui fut fameuse en tout auprès des notables et des voisins, tenue dans l'estime publique pour exempte de défauts. De cette amère séparation, je suis et je serai très triste, à moins que Dieu, le Très haut, me soit propice et me pourvoie de nouveau. Que l'âme de Marguerite, ma femme, repose en paix et que tous ceux qui liront cet écrit disent avec dévotion, à chaque fois, un *Pater noster* et un *Ave Maria*, pour sa perpétuelle mémoire et pour le repos de son âme »<sup>10</sup>. Prenons acte également de ces petites gâteries et de ces compliments à l'égard des enfants, y compris des bâtards, ou entre frères et sœurs ; notons aussi les témoignages de soins dévoués à l'égard des vieux parents ; soyons sensibles enfin à l'évocation, dans les testaments, des retrouvailles outre-tombe !
- 4) La violence des gestes et des mots existe indiscutablement dans les relations familiales et domestiques ; cependant, loin d'être universelle et sauvage, elle a ses logiques. On recourt volontiers aux coups ou aux abus pour régler des problèmes internes sans avoir à se tourner vers la justice seigneuriale. La violence

---

<sup>10</sup> P. DUBUIS, *Les vifs*, op. cit., p. 191.

a dans les maisonnées sa « géographie », qui trahit des tensions réelles et bien localisées : on se dispute surtout entre parents et enfants ou beaux-enfants, dans une moindre mesure à l'intérieur des couples et entre frères et sœurs.

\* \* \*

Finalement, l'enfer vraiment ? On peut répondre sur deux plans.

En premier lieu, à considérer en historien les familles valaisannes à la fin du Moyen Age (et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle), on voit surtout à l'œuvre une forte logique de survie économique et sociale, à laquelle tout est ordonné. Sans doute était-ce dur à vivre, mais telles étaient les conditions normales de la vie domestique, *hic et nunc* et dans la durée.

En second lieu, l'historien est bien placé pour voir que la manière de faire fonctionner la famille et les valeurs qui l'orientent sont liées au contexte socio-économique. On a donc affaire à des réalités tout aussi fluctuantes que l'est ce contexte. L'historien sait bien aussi que les attitudes, les valeurs et les manières de penser changent beaucoup plus lentement que les réalités économiques et sociales. Avec le temps qui passe, il peut donc se produire un progressif décalage entre la manière dont les gens se représentent la société et les valeurs, et les fonctionnements réels. D'où ces pénibles situations, où des individus agissent et se contraignent en fonction de représentations dépassées, auxquelles ils se soumettent néanmoins, alors qu'elles n'ont plus de lien avec le contexte. C'est bien là que réside l'enfer !

# VIONNET

## DES SABOTS... À LA HAUTE COUTURE

«» JEAN-MARC VIONNET «»

*Si le nom de famille Vionnet est répandu dans les cantons du Valais, de Fribourg et de Vaud dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, « (un) registre paroissial de Monthey indique en 1807 que la famille Vionnet habitant alors cette ville est originaire de Villa Robert en Franche-Comté. »<sup>1</sup>*

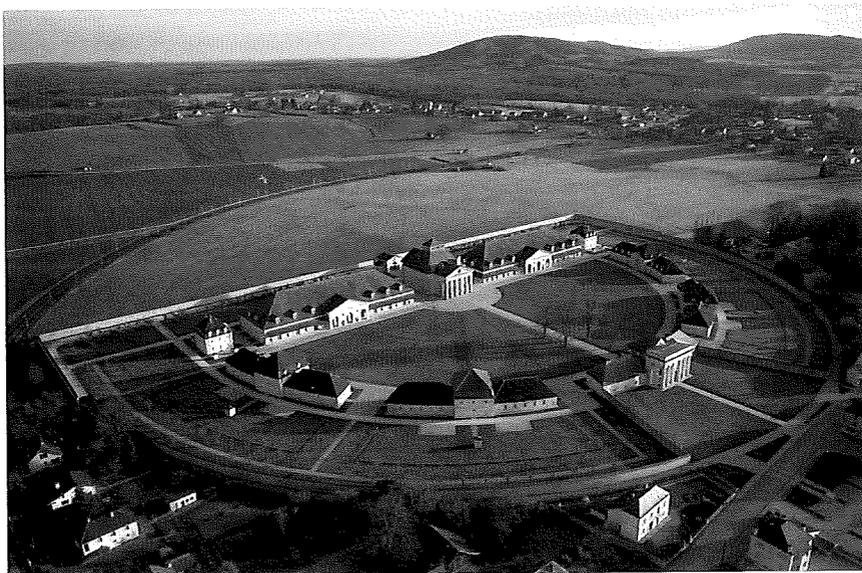
Cette information est à l'origine de recherches qui, partant du monde des sabotiers franc-comtois du XVIII<sup>e</sup> siècle, mèneront à celui de la mode parisienne du début du 20<sup>e</sup>. Quels liens peuvent bien amener deux milieux si différents à se rencontrer en quelque sorte à Monthey, où résident encore actuellement de nombreuses familles de ce nom? De passionnantes et patientes recherches généalogiques ont permis de retrouver ce trait d'union, en la personne d'un certain Claude François Vionnet (1759-1816). Sa destinée particulière, reconstituée à partir des divers actes existants, nous conduira d'Etrepigny, petit village du Jura français, à Monthey, en passant par le canton de Fribourg et Saint-Maurice. Toutefois, avant de suivre ce parcours de vie, quelques précisions géographiques sont nécessaires.

### **La forêt de Chaux et Villers-Robert**

Etrepigny est un village sis au nord de la forêt de Chaux. Deuxième plus grande forêt de feuillus de France avec plus de 20 000 hectares d'un seul tenant, elle est située à l'est de Dôle entre le Doubs au nord et la Loue au sud. La forêt de Chaux a été intensément exploitée au cours des siècles pour fournir le bois, matériau de construction par excellence des paysans comtois. Le bois de chêne a notamment été très exploité au XVII<sup>e</sup> siècle pour la construction des navires de ligne de l'époque. La forêt fournit aussi le combustible de chauffage pour les habitants et les diverses industries établies aux alentours de cette gigantesque réserve : forges, fonderies, verreries, tuileries, saline royale d'Arc et Senans. Toute cette activité nécessite une main-d'œuvre importante et l'on trouve en forêt de Chaux, des coupeurs de bois, des fendeurs, scieurs de long, équarrisseurs, des sabotiers, des vanniers et des charbonniers, fabricants de charbon de bois.

---

<sup>1</sup> *Armorial valaisan*, 1946, p. 282.



*Saline royale d'Arc et Senans, patrimoine mondial de l'Unesco. A l'arrière-plan, la forêt de Chaux.*

Les familles travaillant en forêt de Chaux sont essentiellement nomades et se déplacent au gré des coupes de bois. En 1724 par exemple, la forêt est découpée en 20 triages, puis en 16 à partir de 1777. Les gens vivent dans des « baraques » formant de véritables hameaux forestiers implantés à peu près au centre du triage. Les naissances, mariages et décès sont déclarés dans la paroisse la plus proche parmi les villages environnant la forêt, ce qui rend très difficile les recherches généalogiques.

Villers-Robert, anciennement Villa Robert, village situé au sud-ouest de la forêt de Chaux, est connu aujourd'hui pour avoir accueilli l'écrivain d'origine jurassienne Marcel Aymé (1902-1967). Devenu orphelin de mère à deux ans, le petit est confié par son père aux grands-parents maternels. Le grand-père exploite une tuilerie à Villers-Robert et Marcel y passe six années ; puis, à la mort de la grand-mère, il vit quelques mois au moulin de son oncle, puis chez sa tante Léa devenue veuve. Même lorsque sa notoriété d'écrivain et de nouvelliste est établie, Marcel Aymé revient régulièrement dans la campagne de son enfance et n'hésite pas à y situer l'action de plusieurs de ses romans.

### **Pierre Vionnet (~1709-1759)**

La recherche débute donc en Franche-Comté, plus précisément dans le nord du département du Jura. La première mention de Pierre Vionnet, coupeur de bois, figure sur l'acte de baptême de l'un de ses fils, Jean Claude, né le 29 juin 1740 à Etrepigny. La mention «âgé de cinquante ans» figurant sur l'acte de décès de Pierre permet d'établir sa naissance vers 1709. Avant juin 1740, il épouse Françoise Baudry née en 1719, fille de Claude Baudry, commis en forêt de Chaux, et de Pierrette Simonet. De cette union naissent au moins onze enfants dont les actes de baptême se retrouvent dans cinq villages différents. Parmi eux, Claude François Vionnet (1759-1816), dont descend la branche montheyssanne, et son frère Jean Claude (1745-1789), arrière-arrière-grand-père de la couturière Madeleine Vionnet (1876-1975).

En 1744, Pierre Vionnet est établi comme sabotier à Villers-Robert, comme l'indique l'acte de baptême de sa fille Anne-Claude, née le 8 janvier de cette année-là. Le métier de sabotier est commun en Franche-Comté et chaque village compte un ou plusieurs représentants de cette corporation, tout le monde ou presque portant des sabots : les cultivateurs, vigneron, bûcherons, journaliers, les femmes et les enfants.

Pierre meurt le 3 mai 1759, un mois avant la naissance de son dernier fils. Sa veuve Françoise se remarie en 1762 avec le tisserand Claude Pierre Curie puis décède à Villers-Robert à l'âge de septante-trois ans.

### **Claude François Vionnet (1759-1816)**

Claude François, fils de Pierre, naît donc le 3 juin 1759. Deux de ses frères – sans doute Jean Claude et François –, eux-mêmes sabotiers, lui apprennent le métier paternel. A dix-sept ans, il épouse une fille du village, Jeanne Françoise Aymé, âgée de vingt ans, fille de Philibert Aymé et d'Anne Denise Caron. Mineur au moment de son union, Claude François obtient un acte de consentement de mariage délivré par le notaire royal Jean-Baptiste Rabusson, à Dôle, le 25 mai 1777, avec le consentement de son curateur Prothade Arbey, vigneron dans cette même ville. Entre 1777 et 1786, le couple a cinq enfants, dont trois meurent en bas âge.

Entre 1787 et 1790, Claude François quitte le village de Le Deschaux, hameau voisin de Villers-Robert, où il réside avec sa famille. Ce départ, dont les raisons

## Le Sabotier



resteront sans doute à jamais inconnues, survient peut-être au moment de la Révolution Française et se fait apparemment sans l'épouse et les enfants dont les traces sont perdues. On retrouve Claude François en 1790 à Saint-Martin-de-Vaud/Fribourg, au cœur même de la région qui recense le patronyme Vionnet depuis 1344.<sup>2</sup> Ayant obtenu une dispense de l'Evêque de Lausanne deux jours plus tôt, il s'y (re-)marie le 19 juillet 1790 avec Catherine Monney, née le 25 mars 1766, fille de feu Jean Monney meunier à Villars-du-Bois, et de Marie Tâche de Vaulruz. Deux fils de ce second lit sont connus : Antoine Narcisse, né le 15 septembre 1791 à Semsales, et Antoine Joseph, né le 19 avril 1793 à Vaulruz.

<sup>2</sup> *Armorial valaisan*, 1946, p. 283. La première mention du patronyme pourrait cependant remonter à 1293 à Villeneuve où un acte de vente d'un pré cite un Johannes Vionet, bourgeois de cette ville (CH AASM CHL 000 000 001 0984).

En 1803, Claude François et ses enfants résident à Saint-Maurice, bien que leur présence dans cette ville comme «habitants tolérés» ne soit pas souhaitée. Une lettre adressée au Grand Baillif du Valais par le Conseil de la ville est très explicite à ce sujet<sup>3</sup>.

110 707  
Sous le 16<sup>me</sup> 1803  
Le Conseil de la Ville de  
St Maurice donne ses motifs  
à refuser le sabotier fr. Vionnet  
de la tolérer dans la ville  
Contre St Maurice  
Tolerancé Vionnet

*En-tête de la lettre du Conseil de ville de Saint-Maurice au Grand Baillif du Valais.*

*Le 16 ...bre 1803*

*Le Conseil de la Ville de Saint-Maurice donne des motifs à refuser le sabotier François Vionnet de la tolérance dans la ville*

*Le Conseil de la Ville de Saint-Maurice à Monsieur le Grand Baillif de la République du Valais*

<sup>3</sup> A cette époque, une hiérarchisation stricte régissait les conditions de citoyenneté. Au premier rang, on trouvait les bourgeois ou communiers, puis venaient les Patriotes valaisans, bourgeois d'autres communes, sans droit sur le ménage de la bourgeoisie locale. Les habitants perpétuels n'avaient plus droit de cité dans leur pays d'origine, ni de droits de bourgeoisie dans une commune du canton. La dernière catégorie était celle des habitants tolérés, Suisses d'autres cantons et étrangers sans papier de légitimation, les expulsions arbitraires de ces derniers étant d'une pratique courante à cette époque.

*Monsieur le Grand Baillif,*

*La réception des étrangers qui veulent obtenir l'habitation est expressément attribuée au conseil de commune par l'article 13<sup>e</sup> de la loi portée à la dernière diète de mai sur les attributions et elle rend responsable personnellement les conseillers qui s'aviseraient de recevoir quelque personne suspecte. Cette responsabilité est par elle-même trop pesante pour qu'aucun des membres de ce conseil voulût légèrement s'y exposer et en conséquence il pourrait se dispenser de motiver son refus pour la demande du sabotier Claude François Vionnet et pour toute autre de ce genre, autrement cette loi serait tout à fait insignifiante et mettrait tous les conseils dans la nécessité d'admettre tous les individus qui se présenteraient, ou d'essayer à chaque fois des contestations. Cependant pour prouver à votre Excellence que ce n'est point sans raison que nous avons rejeté ledit pétitionnaire, parmi une foule de griefs que nous pourrions motiver contre lui, nous nous bornerons aux suivants :*

*cet homme, sans aucune avance, vivant au jour la journée, chargé d'enfants en bas âge et hors d'état de gagner leur vie, n'a qu'à mourir ou par une maladie quelconque être mis hors d'état pendant quelque temps d'exercer son métier, la famille tombe par là même à la charge de cette commune qui a déjà assez de fardeaux à porter pour que son conseil ne s'applique pas plutôt à l'alléger qu'à les lui augmenter.*

*plus d'une fois, par suite de sa négligence, conséquence de la fabrication de sabots en petite chambre, parmi les copeaux de bois, il a risqué d'incendier la ville et l'aurait fait si quelques membres de ce conseil ne s'en étaient aperçus et trouvés à portée pour l'éteindre.*

*la confrérie des Français érigée dans cette ville, à laquelle il a dernièrement demandé d'être admis, l'a refusé à l'unanimité.*

*Persuadés qu'en voilà plus que de besoin, nous nous abstiendrons de rien dire de plus sur cet individu. Nous avons l'honneur d'être avec des sentiments respectueux, Monsieur le Grand Baillif, vos très humbles et très serviteurs.*

*Quartéry Président  
Biollay Secrétaire*

*Saint-Maurice, 16 ...bre 1803<sup>4</sup>*

---

<sup>4</sup> Archives cantonales, Sion, DJP1, Questions d'origine N° 30 bis / 37 lettre V.



*Deux signatures de Claude François Vionnet sur des actes judiciaires.*

Claude François et ses enfants trouvent asile à Monthey, résidant pendant l'été au village des Neyres et passant l'hiver en ville pour, dicit Claude François, « que ses enfants puissent fréquenter l'école ». Il profite d'ailleurs de cette situation pour essayer d'échapper à certaines corvées imposées aux résidents de l'époque. Claude François porte alors le titre de maître sabotier et fréquente notamment la foire de Martigny et celle de Pâques à Vevey, dont mentions sont faites dans les actes de justice, leurs dates de tenues étant utilisées comme délai de paiement. Le métier de sabotier ne semble pas avoir été très exercé dans la région, la famille Vionnet étant la seule répertoriée à Monthey.

En septembre 1808, Claude François habite dans la commune de Bex, aux Chenalettes à proximité du village de Lavey. Ce lieu de résidence est toutefois provisoire, puisqu'en mars 1809, il est à nouveau à Monthey. Entre 1807 et 1809<sup>5</sup>, il est cité une dizaine de fois dans des actes de justice pour des affaires mineures : location de bâtiment, paiements non honorés, dommages à la propriété... Claude François essayera également en vain, au nom de son fils mineur marié à Marie Marguerite Jordan, de faire procéder au partage avec les frères de celle-ci, des biens de feu Jean François Jordan, leur père. Il semble cependant qu'un nombre aussi important d'actes sur une si courte période ne soit pas chose très courante : Claude François devait posséder un caractère bien trempé ! Il décède à Monthey le 15 octobre 1816, âgé de cinquante-six ans.

## **La descendance de Claude François**

**Antoine Joseph**, fils de Claude François, est mentionné une seule fois, dans un acte de justice de 1807. A cette date, son frère **Antoine Narcisse**, âgé d'à peine dix-sept ans, épouse à Monthey Marie Marguerite Jordan, laquelle lui donnera trois enfants. Il a encore au moins six enfants illégitimes avec trois autres com-

---

<sup>5</sup> Protocoles de cour de la châtellenie de Monthey, spectacle Hyacinthe Antoine Wuilloud, Châtellain (ACMonth. G.121 / G.127 / G.132 / G.134).

1838. | N. 1929  
 Septembre 3 au Sieur Antoine Vionnet de Monthey  
 Maître Sabottier agé de 48 ans pour aller  
 dans le duché de Savoie, les Cantons de  
 Vaud et de Genève et les Départements  
 de l'Ain et du Jura pour un an . . .

*Extrait du registre des passeports des dizains de Monthey, 3 septembre 1838 : autorisation donnée au Sieur Antoine Vionnet pour aller dans le duché de Savoie, les cantons de Vaud et de Genève et les départements de l'Ain et du Jura.*

pagnes, dont le dernier alors qu'il est âgé de septante-trois ans. Quoi qu'il en soit, Antoine Narcisse continue la lignée paternelle en exerçant le métier de maître sabotier et de cultivateur. Deux de ses enfants font de même et émigrent en Argentine avec leur famille : **Narcisse Antoine** – reçu bourgeois de Monthey en 1848 aux côtés de son frère Louis Frédéric – embarque avec son épouse et ses deux enfants sur « Le Clotilde » à Anvers, le 20 février 1856, faisant partie des premiers émigrants à s'établir dans la colonie d'Esperanza. **François Maurice**, son épouse et leurs six enfants embarquent à leur tour en 1874 pour la colonie de Humboldt. Deux fils de François Maurice trouvent fortune en Argentine vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils possèdent moulins et commerces en différents endroits de la province de Santa Fe ainsi que quelques dizaines de milliers d'hectares de terre. Les descendants d'Edouard résident encore actuellement à Buenos Aires. **Louis Frédéric**, voiturier à Monthey, est le seul des trois fils d'Antoine Narcisse à rester au pays. Ses douze enfants sont à l'origine de la nombreuse descendance établie dans cette ville et dans la région. Quatre générations de sabotiers se sont succédé depuis 1744.

L'ascendance de Pierre Vionnet n'est pas encore établie malgré de nombreuses recherches portant notamment sur son acte de mariage. Certains indices laissent pencher du côté de la Savoie. Mais le fait que son fils Claude François se remarie dans le canton de Fribourg, dans une région où le patronyme Vionnet est répandu, n'est peut-être pas anodin... Tout, à ce jour, n'est qu'hypothèse.

## Madeleine Vionnet (1876-1975)

« *Quand une femme sourit, sa robe doit sourire aussi !* »

Inconnue ou presque du grand public, référence et exemple dans le monde de la Haute Couture, telle est la destinée de celle que l'on surnomme « Le médecin de la ligne » ou « L'Euclide de la mode »<sup>6</sup>. Madeleine Vionnet peut être considérée, avec Chanel, comme l'un des deux mythes fondateurs de la mode contemporaine. « *Tout le monde, qu'il le veuille ou non, est influencé par Vionnet* », dit Karl Lagerfeld<sup>7</sup>, autant Jacques Griffe, Balenciaga, Givenchy, Dior, Issey Miyake qu'Azzedine Alaïa, parmi les plus connus.



*Madeleine Vionnet.*

### *Sa vie*

Marie Madeleine Valentine, fille de Jean-Baptiste Abel Vionnet – descendant de Jean Claude, frère de Claude François – et de Rosalie Henriette Gardembois, naît le 22 juin 1876 à Chilleurs-aux-Bois dans le département du Loiret. Elle a trois ans et demi lorsque ses parents se séparent. Son père, à qui elle restera très attachée tout au long de sa vie, l'élève seul à Aubervilliers dans la banlieue parisienne où il est modeste receveur à l'octroi de la ville. A onze ans, grâce à d'excellents résultats scolaires, elle décroche son certificat d'études et va pouvoir réaliser son rêve : devenir institutrice. Cependant, une voisine de la famille, couturière, persuade le père de Madeleine de la mettre en apprentissage chez elle. A douze ans, contre son gré et pour faire plaisir à son père, elle commence donc à travailler très durement dans le métier qui va la voir s'épanouir et très vite la consoler de ne pas être devenue institutrice.

<sup>6</sup> Euclide : mathématicien grec III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Son œuvre est couronnée par les *Eléments* où de quelques définitions, postulats et axiomes, il déduit des propositions de plus en plus complexes (Larousse 2000).

<sup>7</sup> *Body Workshop*, Lynn Young, Newsweek, 28 janvier 1974.

A dix-huit ans, elle épouse Emile Depoutot, à qui elle donne une petite fille qui meurt en bas âge. Le couple ne résiste pas à ce deuil et divorce. A vingt ans, féministe avant l'heure, Marie Madeleine décide de partir seule à Londres pour y apprendre l'anglais et parfaire ses connaissances en couture. Elle travaille comme lingère dans une maison de santé, puis comme couturière chez Kate Reilly où elle habille les femmes de l'aristocratie anglaise en s'inspirant des modèles venus de Paris. Cinq ans plus tard, en 1901, elle revient à Paris et entre en qualité de « première »<sup>8</sup> au service des Sœurs Callot qui forment alors avec Worth et Doucet le trio faisant la mode dans la capitale.

A cette époque, les femmes sont encore enfermées dans de lourds corsets qui compressent leur taille et de hauts cols baleinés les étranglent. Madeleine Vionnet, avec son instinct novateur, rêve de vêtements ajustés qui mettent en valeur le corps féminin. Elle est inspirée par l'art antique et les fameux drapés des statues grecques. C'est elle, et non Poiret comme souvent mentionné à tort, qui est à l'origine de cette révolution vestimentaire qui va libérer les femmes de ces artifices contraignants. C'est avec ses projets qu'elle se présente chez Doucet, le couturier des actrices, un jour de 1907. Celui-ci, qui désire rajeunir ses collections, est emballé et l'engage comme modéliste responsable d'un atelier. Elle peut alors commencer à créer ses modèles. Elle étend la technique du biais<sup>9</sup>, jusque-là utilisé uniquement pour le bas des manches et les cols, à l'ensemble de la robe. En 1909, on parle déjà du fameux « biais à la Vionnet ». Quelques clientes de Doucet tombent sous le charme des modèles de Vionnet, mais l'opposition vient du personnel de la maison qui juge ses créations trop révolutionnaires et fait même retirer certains modèles des collections. Madeleine décide donc de quitter Doucet, malgré le pont d'or que lui offre celui-ci pour qu'elle reste à son service. Encouragée par son succès auprès de ses clientes et à l'aide de quelques économies et d'un emprunt, elle décide de créer sa propre maison en 1912 à l'âge de trente-six ans. C'est le début du règne de la Grande Vionnet qui prendra fin vingt-sept ans plus tard, en 1939.

222 Rue de Rivoli, Madeleine Vionnet peut enfin créer à sa guise : le succès est immédiat. Les locaux sont bientôt trop petits et les ateliers occupent les appartements alentour. La guerre 14-18 va ralentir la production et Madeleine Vionnet

---

<sup>8</sup> Un atelier de couture est très hiérarchisé. Au bas de l'échelle se trouvent les apprenties ou « arpètes », puis viennent les « petites mains », chargées des tâches simples. Les « secondes » s'occupent de la coupe du tissu et de la couture. La « première » est responsable d'un atelier, elle assure les essayages sur mannequins et s'occupe des retouches. C'est elle qui travaille directement en collaboration avec le créateur.

<sup>9</sup> Coupe en biais : le tissu est utilisé dans le sens de la diagonale par rapport à la trame et au droit fil.

fait un long séjour à Rome. Après le conflit, l'activité repart de plus belle et à l'automne 1922, elle s'installe au 50 Avenue Montaigne, la célèbre avenue parisienne des grands couturiers. L'organisation de la maison est remarquable et celle-ci va compter dans les années trente jusqu'à mille deux cents employés repartis dans vingt-six ateliers. C'est une véritable ruche où tout le monde s'active pour réaliser les quelque trois cents modèles présentés à chaque collection. Madeleine Vionnet n'était pas seulement une avant-gardiste dans ses créations, mais aussi dans la gestion libérale de son entreprise et dans les avantages sociaux dont elle faisait bénéficier ses employés. Ceux-ci ont à leur disposition un réfectoire où on leur sert les repas, une infirmerie et un cabinet dentaire ainsi qu'une crèche, tous ces services étant gratuits. Les ateliers de couture sont spacieux, bien éclairés par des baies vitrées et les couturières ont droit à des chaises alors qu'ailleurs elles ne disposent que de tabourets. Des cours sont organisés pour les apprenties et les employés bénéficient de congés payés bien avant l'heure. Madeleine Vionnet, c'est « La Grande Patronne ».

Dès 1912, Marcelle Chaumont<sup>10</sup> rejoint la maison Vionnet et passe première en 1914. Au fil des années, elle devient le bras droit de Madeleine Vionnet et se voit confier la responsabilité de la moitié des ateliers tout en créant ses propres modèles. A cette époque, Madeleine Vionnet fait connaissance de Dimitri Netchvolodoff, un ancien officier de marine russe, qu'elle épouse en 1923 et à qui elle confie la gestion d'une boutique de bottier. Séduisant et beaucoup plus jeune qu'elle, il finit par la tromper et elle demande le divorce en 1943.

La Seconde Guerre mondiale approche et Madeleine Vionnet pressent que l'univers de luxe et d'élégance qui fait sa renommée ne survivra pas aux changements de société qui s'annoncent. De plus, elle arrive en fin de bail et a un procès en cours depuis huit ans avec l'un de ses commanditaires. « *Et aussi parce que j'en avais plein le dos...* »<sup>11</sup> A soixante-trois ans, elle aspire à une retraite... loin d'être inactive : elle donne des cours de biais, assiste aux présentations des collections de Haute Couture, se met au piano et apprend le russe. En décembre 1940, la maison Vionnet est liquidée : tout est vendu aux enchères à l'Hôtel Drouot.

Madeleine Vionnet est ordonnée Chevalier de la Légion d'Honneur sur rapport du ministre du commerce puis reçoit le grade d'Officier. La Ville de Paris lui décerne la Médaille de Vermeille à nonante-cinq ans. « *Mon médecin me dit que*

---

<sup>10</sup> Marcelle Chaumont est la mère de la romancière contemporaine Madeleine Chapsal, dont la marraine ne sera autre que Madeleine Vionnet.

<sup>11</sup> *Madeleine Vionnet*, Marie Lavie-Compin, *Vogue*, avril 1974.

*je serai sa centenaire, mais, tu sais, moi je ne le veux pas...* », dit-elle à sa filleule en 1973<sup>12</sup>. Elle décède à Paris le 2 mars 1975, à l'âge de nonante-neuf ans, et repose à côté de son père, dans le petit cimetière de La Chassagne/Jura, village natal de ce dernier.

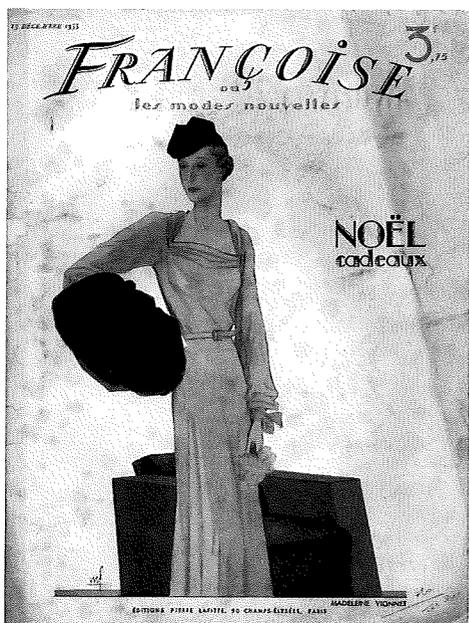
### Ses créations

Madeleine Vionnet – cas unique dans l'histoire des créateurs de mode – imagine tous ses modèles sur un mannequin de bois articulé de 60 cm. Elle y travaille une toile de lin à même la poupée, puis le modèle réduit permet de réaliser les patrons grandeur nature qui sont transposés sur le tissu définitif. Une esquisse est également réalisée d'après le modèle par un dessinateur. On a souvent dit que Madeleine Vionnet ne savait pas dessiner, mais en fait elle préférerait cette façon de travailler qui lui offrait une dimension supplémentaire par rapport au dessin. On peut difficilement définir un « style Vionnet » car chez elle c'est une constante recherche d'équilibre entre la forme, la structure et l'ornementation. Elle essaiera toutes les combinaisons possibles, dérogeant aux règles habituelles du métier. Certains modèles sont réalisés d'une seule pièce. Dans d'autres cas, les patrons forment des figures complexes et il devient difficile d'en identifier les éléments. Vionnet a révolutionné l'usage du biais en l'étendant à l'ensemble du vêtement. Cette pratique permet d'obtenir des « tombés » de tissus incomparables et d'en exploiter l'élasticité pour mouler le corps sans l'entraver. Il est très difficile à maîtriser et nécessite des métrages et des chutes de tissus importants. La maison se faisait d'ailleurs livrer par les « Soyeux » lyonnais des toiles de largeur plus grande que le standard habituel. Le célèbre « dégueulé Vionnet » – ce col révolutionnaire qui dérouta tellement



Illustration d'après un modèle créé par Madeleine Vionnet.

<sup>12</sup> Madeleine Chapsal, *La chair de la robe*, Editions Fayard, 1989.



Couverture du magazine de mode « Françoise » du 15 décembre 1933. Modèle conçu par Madeleine Vionnet.

*telles robes, inutile de bouger : un simple soupir s'y chargerait d'une irrésistible sensualité.* »<sup>13</sup>

La copie de modèles était une pratique très courante à l'époque, les grands magasins de la capitale ne se gênant pas de reproduire les robes faisant le succès des grands couturiers. Madeleine Vionnet s'est toujours battue contre cette pratique, jugeant que la propriété intellectuelle d'une création vestimentaire appartenait à son concepteur, à l'instar des peintres ou des artistes. Elle intentera un procès qu'elle gagnera et qui fera jurisprudence contre l'un de ses contrefacteurs. Pour lutter contre ces contrefaçons, elle faisait photographier tous ses modèles, d'abord sous trois angles de vues, puis plus tard devant un miroir à trois faces. Ces albums de photos sont déposés au musée de la Mode de Paris et représentent un inestimable patrimoine historique sur la mode de l'entre-deux-guerres. De plus, chaque modèle comportait une étiquette sur laquelle étaient imprimées, outre un numéro d'ordre spécial, la signature ainsi qu'une empreinte digitale de Madeleine Vionnet.

<sup>13</sup> Diana Vreeland, *Les belles robes de Paris 1909-1939*.

En 1925, elle est l'une des premières à lancer une ligne de parfums à son nom en collaboration avec le parfumeur Coty. La conception en est confiée à Boris Lacroix, mais ce parfum restera confidentiel au point que certains employés n'en ont jamais entendu parler. Madeleine Vionnet ne voulait pas consacrer du temps et des moyens financiers pour un lancement en grande série. Boris Lacroix, qui rêvait de le voir devenir aussi célèbre que le N° 5 de Chanel, sera déçu par cette décision et quittera la maison Vionnet en 1937.

La moins parisienne des créatrices de Haute Couture s'est toujours reconnue comme jurassienne et montrée très attachée à ses origines modestes. Elle fuyait les mondanités et les journalistes, n'assistait pas aux présentations des collections de ses concurrents et seules quelques clientes privilégiées l'ont côtoyée durant sa carrière. Celle que Chanel surnommait « la Sorcière ! » – elle considérait que les créations de Vionnet relevaient de la magie ou de la sorcellerie – ne suivait pas non plus les modes lancées par les autres créateurs. « *Si l'on peut dire qu'il existe actuellement une école Vionnet, c'est surtout parce que je me suis montrée une ennemie de la mode. Il y a dans les caprices saisonniers, fugitifs, un élément superficiel, qui choque mon sens de la beauté* », dira-t-elle en 1937.

#### Bibliographie

*Armorial valaisan*, 1946

*La forêt de Chaux, Historique et Généalogie*, Jean-Claude Charnoz, 2001

*Franche-Comté*, Encyclopédie Bonneton, 2002

*Les métiers d'autrefois en Franche-Comté*, Robert Bichet, Editions Cêtre, 1994

*Les chemins et les rues de Marcel Aymé*, Michel Lécureur, Editions Tigibus, 2002

*Nos cousins d'Amérique*, tome II, Alexandre et Christophe Carron, Editions Monographic, 1990

*L'Esprit Vionnet*, Jérôme Savignon, Association pour l'université de la Mode, Lyon, 1994

*La chair de la robe*, Madeleine Chapsal, Editions Fayard, 1989

*Vionnet*, Jacqueline Demornex, Editions du Regard, 1990

*Vionnet*, Lydia Kamitsis, Collection Mémoire de la Mode, Editions Assouline, 1996

*Les Plis*, Nadine Vasseur, Editions du Seuil, 2002

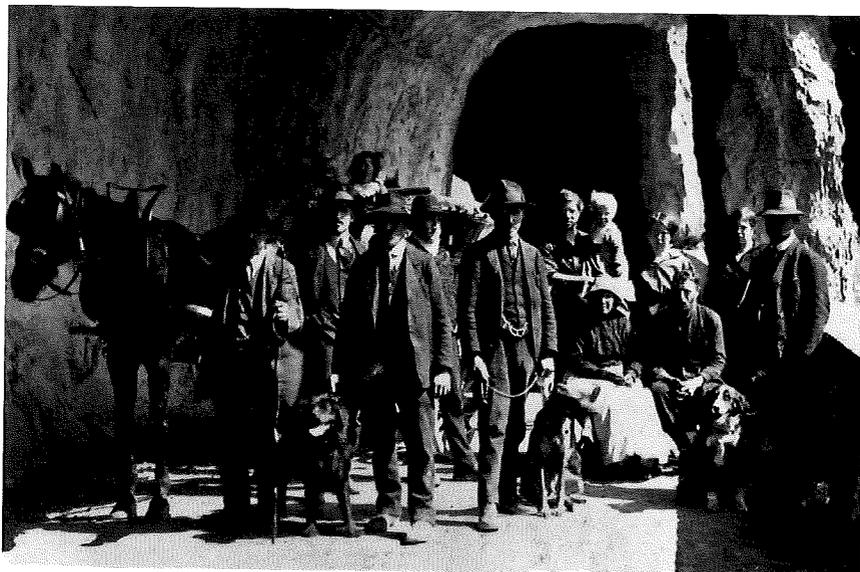
*La Haute Couture*, François-Marie Grau, Collection « Que sais-je ? », 2000

#### Remerciements

Je remercie Madame Sophie Dalloz, secrétaire de la section de Lons-le-Saunier du CEGFC (Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté), pour son aide lors de mes recherches et surtout pour m'avoir permis de faire connaissance avec Madeleine Vionnet.

# FAMILIENFORSCHUNG BEI NICHT SESSHAFTEN FAMILIEN

«» NORBERT PFAFFEN «»



*Fahrende Familie um 1920. Archiv npfaffen@bluewin.ch.*

## **Fahrende – Jenische**

Fahrende Leute sind in der Schweiz seit dem Mittelalter bekannt. Ihre unterschiedliche Herkunft und Tätigkeit erklärt die vielfach verschiedenen Gründe für ihr Wanderleben als fahrendes Volk. Eine wichtige Gruppe unter den Fahrenden waren die wandernden Berufsleute: Korbmacher, Scherenschleifer, Schirm- und Kesselflicker, Geschirrhändler und Hausierer und natürlich auch Sänger und Schausteller. Nebst den Berufsleuten gehörten religiös-ethnische Minderheiten, vom 13. Jh. an die Juden und ab zirka 1400 die Zigeuner zu den Fahrenden. Einen grossen Anteil bildeten seit dem 18. Jh. die Heimatlosen, die ihr angestammtes Bürgerrecht durch lange Abwesenheit, Religionswechsel, unerlaubte Heiraten oder aus anderen Gründen verloren hatten. Das Leben auf der Landstrasse wurde für sie zum Alltag. Das gemeinsame Merkmal dieser fahrenden Bevölkerung ist das Fehlen eines ständigen Wohnsitzes. (Nach: Historisches Lexikon der Schweiz)

## **Erschwerte Familienforschung**

Das Leben auf der Landstrasse brachte es mit sich, dass die Kinder der Fahrenden am jeweiligen Aufenthaltsort der Familie getauft wurden. Ebenso verhielt es sich mit den Heiraten und den Begräbnissen. Das Erstellen einer Genealogie oder eines Stammbaums Jenischer Familien ist daher äusserst schwierig.

Ab 1876 bieten die Zivilstandsregister wichtige Hinweise, auch wenn diese – gerade in der Anfangszeit – manchmal etwas lückenhaft sind. Für die Zeit vor 1876 sind die Tauf-, Heirats- und Sterbeeinträge der Kirchenbücher, wo die Fahrenden als „vagi“, „mendici“ oder „peregrini“ bezeichnet werden, massgeblich. Und hier beginnt auch schon der schwierige Teil: die jeweiligen Geburts-, Heirats- und Sterbeorte der gesuchten fahrenden Familienmitglieder sind in den meisten Fällen nicht bekannt. Eine systematische Durchsicht aller Pfarreien der Schweiz – und der benachbarten Länder – würde die Lebenserwartung eines Familienforschers wohl etwas überschreiten.

Hilfe bieten hier die im 19. Jh. durchgeführten Verhöre von fahrenden Familien. Seit Beginn des 19. Jh. nahmen sich einzelne Kantone vermehrt dem Problem der fahrenden Bevölkerung an. Teils mit polizeilicher „Hilfe“ wurden die Fahrenden über ihre Herkunft und Familienzusammensetzung ausgefragt. Man erhoffte sich durch diese Verhöre einen besseren Überblick über die Anzahl und die Lebensweise dieser Bevölkerungsschicht zu erhalten. Dem Familienforscher dienen diese Verhörprotokolle heute als wichtige Hilfe bei seinen Recherchen und geben zugleich auch einen realen Einblick über das damalige Leben.

So berichtete zum Beispiel im Jahr 1841 die 61 jährige Magdalena Egg über ihren Vater: *„Der Vater stammt aus dem Kanton Zürich. Wie mir oft gesagt wurde, kam er als 7 Jahre alter Knabe auf Schwyz und nahm dort noch ledigen Standes den katholischen Glauben an und verdiente sich sein Brod als Kesselflicker und Spengler.“*

### **Zum Beispiel Joseph Leodegar Huser und Anna Maria Kiwiler**

Als Beispiel soll hier die im 19. Jh. lebende fahrende Familie Joseph Leoder Huser und Anna Maria Kiwiler aufgezeigt werden:

**Joseph Leodegar Huser** war im Jahr 1816 in Küssnacht am Rigi SZ als Sohn der heimatlosen, fahrenden Eltern Ludwig Huser (1775-1836) und Elisabeth Dietrich

(1787-1868) geboren worden. Wie sich in den Verhören herausstellte, stammten seine väterlichen Vorfahren ursprünglich aus Herlisberg bei Wädenswil im Kanton Zürich. Heinrich Huser, der Ururgrossvater des Joseph Leodegar, hatte in den 1670er Jahren in Luzern den katholischen Glauben angenommen. Durch diesen Religionswechsel verlor er sein Heimatrecht im Kanton Zürich. Er und seine Nachkommen waren von nun an heimatlos und dadurch gezwungen, ihren Lebensunterhalt als fahrende Händler und Handwerker zu verdienen. Joseph Leodegar Huser hatte seit seiner Geburt auf der Strasse gelebt. Wie seiner Eltern verdiente er sich seinen Lebensunterhalt mit dem Geschirrhandel.

Die Herkunft und genaue Identität von **Anna Maria Kiwiler** blieb lange Zeit im Dunkeln. Auch hier half ihre Aussage. An einem im Oktober 1858 stattgefundenen Verhör hatte sie berichtet: *„Meinen Vater habe ich nie gesehen. Er hiess Johannes Kiwiler und die Mutter Anna Maria Ribolet. Ich wurde in Ettiswil, Kanton Luzern, getauft und bin 44/45 Jahre alt. Meine Grossmutter hiess Maria Anna und den Namen des Grossvaters kenne ich nicht.“*

Joseph Leodegar Huser und Anna Maria Kiwiler hatten ohne behördliche Bewilligung 1836 im Tessin geheiratet. Mit Hilfe der oben genannten Verhörprotokolle liessen sich bisher 11 Kinder identifizieren. Die unterschiedlichen Geburtsorte zeigen deutlich auf wie schwierig es ist, alle Kinder einer fahrenden Familie zu finden.

1. Maria Barbara, geboren 1835 in Beinwil AG
2. Joseph, geboren 1837 in Steinhausen ZG
3. Anna Maria, geboren 1839 in Sarnen OW
4. Melchior Joseph, geboren 1841 in Alpnach OW
5. Balthasar, geboren 1842 in Reiden LU
6. Katharina Josepha, geboren 1844 in Menzingen ZG
7. Maria Anna Josepha, geboren 1848 in Walchwil ZG
8. Franz Friedrich, geboren 1851 in Zug ZG
9. Jakob, geboren 1854 in Heimberg BE
10. Ludwig, geboren 1856 in Baar ZG
11. Anna Maria, geboren 1859 in Baar ZG

## Fahrende in der Schweiz heute

Bereits vor 1800 war man in der Schweiz bestrebt, die fahrende Bevölkerungsschicht durch Gesetze und Verbote zu vertreiben oder sie von ihrer Lebensweise abzubringen. Noch im 20. Jh. hatte das 1926 gegründete „Hilfswerk für die Kinder der Landstrasse“ der Stiftung Pro Juventute mit Kindswegnahmen die Zerstörung der Familien- und Sippenstrukturen und fahrender Lebensweise zum Ziel. 1973 wurde das „Hilfswerk“ aufgelöst.

In der Schweiz leben heute etwa 35 000 Jenische, von denen etwa 2500 als Fahrende vom Frühling bis zum Herbst unterwegs sind. Ein Teil von ihnen ist in den traditionellen Berufen der Jenischen wie Scherenschleifer, Schirmflicker, Korbflechter oder Marktfahrer tätig; andere haben sich in verschiedenen „sesshaften“ Berufen etabliert.

### Empfohlene Literatur zu Thema

Peter Witschi, *Die Innerschweiz als Lebensraum für Aussenseiter – Heimatlose, Vaganten und Gauner im 19. Jahrhundert*, in Jahrbuch des Historischen Gesellschaft Luzern (5).

Thomas D. Meier, Rolf Wolfensberger, *Eine Heimat und doch keine*, 1998.

Martin Gasser, Thomas D. Meier, Rolf Wolfensberger, *Wider das Leugnen und Verstellen*, 1998.

Thomas Huonker, *Fahrendes Volk – verfolgt und verfehmt*, 1987.

Walter Leimgruber, Thomas Meier, Roger Sablonier, *Das Hilfswerk für die Kinder der Landstrasse*, 1998 (Bundesarchiv Dossier 9).

Patrick Willisch, *Die Einbürgerung der Heimatlosen im Kanton Wallis (1850-1880)*, 2004

# NOUVELLES ARMOIRIES – NEUE WAPPEN

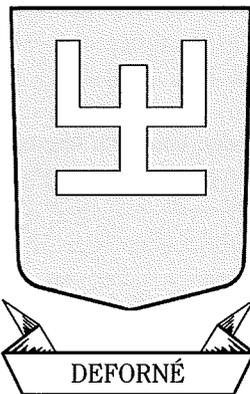
↔ BERNARD TRUFFER ↔

## DEFORNÉ

Franz Josef Deforné aus Düren, Nordrhein-Westfalen, liess sich 1972 mit seiner Familie in Geimen, Naters, nieder. Seine Söhne Claus (\*1955), Apotheker, und Michael (\*1965), Germanist, erwarben am 1. April 1981 das Bürgerrecht von Naters. Der Walliser Grosse Rat verlieh ihnen in der Wintersession 1982 (12. November 1982) das Walliser Bürgerrecht.

*Wappenbeschrieb:* Goldenes Hauszeichen in grünem Feld.

*Quelle:* Jossen Erwin, Naters. Das grosse Dorf im Wallis. Naters 2000, S. 57.

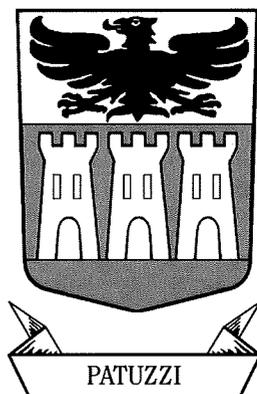


## PATUZZI

Famille originaire de Cento (Ferrara), Emilie, Italie. Jean Nicolas (\*1963) et François Olivier (\*1965), fils de Bruno Patuzzi et de Françoise née Fournier de Veysonnaz ont été admis à la bourgeoisie de Veysonnaz le 4 août 1976 et ont été naturalisés valaisans (naturalisation facilitée en application de l'Art. 27 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952).

*Blasonnement:*

De gueules à 3 tours d'argent rangées en fasce, au chef d'or à l'aigle de sable.



*Source:* Armorial Rietstap avec brisure (chef au lieu d'un coupé).

*Communication:* Michel Savioz, héraldiste, Veyras/Sierre.

## REMEMDI

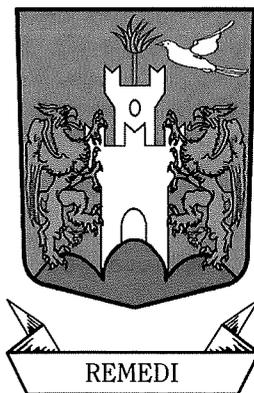
Famille originaire de Ceserano Colla dans la province de Massa Carrara en Italie, reçue bourgeoise de Mex en 1981 en la personne de Primino Remedi, naturalisé valaisan par le Grand Conseil en session de mai (12 mai 1981).

### *Blasonnement:*

D'azur à la tour à deux étages aux créneaux gibelins d'argent soutenue de deux griffons affrontés de gueules, le tout mouvant de 3 monts de sinople, la tour soutenant une torche enflammée de gueules, accompagnée au canton senestre d'une colombe d'argent.

*Source:* Istituto Genealogico Italiano Camajani, Firenze.

*Communication:* Michel Savioz, héraldiste, Veyras/Sierre.

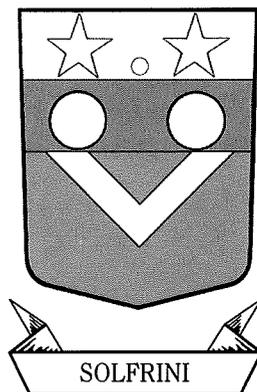


## SOLFRINI

Die Familie stammt aus Romagnolo, Provinz Forli, Italien. Luigi Solfrini (\*1935), seit 1959 in Brig und seit 1965 in Naters wohnhaft, erwarb am 7. Juni 1974 für sich, seine Gattin Germana geb. Steffanut und die Töchter Patrizia und Susanna das Bürgerrecht von Naters. Der Walliser Grosse Rat verlieh ihnen in der Maisession 1975 (28. Mai 1975) das Kantonsbürgerrecht.

### *Wappenbeschrieb:*

Zwei Mal, waagrecht geteilt. Im Schildhaupt oberer Balken in Silber, belegt mit zwei goldenen fünfzackigen Sternen nebeneinander, getrennt durch einen goldenen Punkt. Im Schildhaupt unterer Balken in Blau mit zwei goldenen Kugeln belegt. Schildfuss in Rot mit einem goldenen gestürzten Sparren belegt.



*Quelle:* Centro Eraldico Italiano, Roma. Archivio Eraldico Vallardi, Libro A 122, Nr. 4006, Famiglia Solfrini di Forli. Jossen Erwin, Naters. Das grosse Dorf im Wallis. Naters 2000, S. 73.

# NOUVEAUX MEMBRES – NEUE MITGLIEDER

«» LE COMITÉ «»

## *Admissions*

Mayoraz Hervé	Hérémente
Délèze Sylvestre	Sornard/Nendaz
Métral Claude	Carouge
Delaloye Georges	Martigny
Juilland Albano	Ovronnaz
Crittin Claude	Grimisuat
Pont Gérard	Sierre
Vomsattel Julian	Visp
Crettaz Joseph	Sion
Gsponer Walter	Visp
Bruchez Madeleine	Saxon
Bruchez Fernand	Saxon
Gaillard Bernard	Cologny
Gauthier Philippe	Thonex/Genève
Bruchez Marie-Madeleine	Saxon
Bruchez-Fellay Fernand	Saxon
Carron Georges	Chemin-Dessus
Coppey Martine	Sierre
Fauchère Béatrice	Bramois

## *Démissions*

Charly Hofmann  
Cécile Theytaz

## *Décès*

Marius Pannatier  
Gaston Métrailler

## *Radiations*

Abgottspon Elvira	Lugon Pierre-Alain
Gemeinde Münster	Munizipalgemeinde Ergisch
Grange Stéphane	Sierro Lily

---

Président d'honneur : M. JEAN BÜTZBERGER.  
Membre d'honneur : M. PHILIPPE TERRETTAZ.

Association valaisanne d'études généalogiques **AVEG**  
*Walliser Vereinigung für Familienforschung WVFF*

◀> **COMITÉ – VORSTAND** ▶<

**Présidente – Präsidentin**

Elisabeth Darbellay-Gabioud, route de Somlaproz, 1937 Orsières  
027 783 29 57

darbellay-gabioud@dransnet.ch

**Secrétaire – Sekretär**

Claudine Gaillard Daulte, rue de la Pontaise 47, 1018 Lausanne  
021 648 66 91

cl.daulte@bluewin.ch

**Caissier – Kassier**

Nicolas Premand, ch. de Combasses 10, 1872 Troistorrents  
024 477 46 26

nicolas@premand.ch

**Caution historique – Historische Kaution**

Michel Galliker, villa Les Cygnes, 1898 St-Gingolph  
024 481 68 21

**Responsable informatique – Verantwortlich EDV**

Guy-Bernard Meyer, route de la Cretta 2, 1870 Monthey  
024 471 64 27

gbmeyer@freesurf.ch

**Membre Haut-Valais – Mitglied Oberwallis**

Norbert Pfaffen, Wichelgasse 5, 3930 Visp  
027 946 23 77

npfaffen@bluewin.ch

**Membre Bas-Valais – Mitglied Unterwallis**

Gabriel Antonin, ch. de Cheseaux d'Amont 6, 1872 Troistorrents  
024 477 22 81

gabriel.antonin@bluewin.ch

◀> **COMMISSION DE RÉDACTION – INTERNET – REDAKTIONKOMMISSION** ▶<

Anouk Crozzoli, rue de la Délèze 23, 1920 Martigny  
027 722 36 43

anoukcrozzoli@bluewin.ch

Philippe Terrettaz, Les Bourneaux, 1913 Saillon  
027 744 22 25

philippe@saillon.ch

Guy-Bernard Meyer, route de la Cretta 2, 1870 Monthey  
024 471 64 27

gbmeyer@freesurf.ch

Elisabeth Darbellay-Gabioud, route de Somlaproz, 1937 Orsières

◀> **COTISATION ANNUELLE – JAHRESBEITRAG** ▶<

Fr. 30.– pour les membres individuels – für Einzelmitglieder

Fr. 50.– pour les membres collectifs – für Kollektiv-Mitglieder

Banque cantonale du Valais à Sion, compte – Konto **T 0183 11 18** – Walliser Kantonalbank in Sitten



